



L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS L'ECONOMIE REGIONALE EN REGION CENTRE

Rapport final

Novembre 2008

Etude réalisée dans le cadre du marché n° 2008/177 pour le Conseil régional du Centre

**Agence pour le Développement de
l'Economie Locale**

association Loi 1901

113, rue de Charenton – 75012 PARIS –
Métro : Gare de Lyon

Tel : 01 40 04 91 05 – Fax : 01 49 28 08 98 –
e-mail : Adel1@wanadoo.fr

AIRES
Hôtel d'activités Artis
13 rue Abbé Vincent
38 600 FONTAINE
tél. 04 76 24 06 11
aires@aires-ess.org
www.aires-ess.org

TABLE DES MATIERES

<u>RAPPEL DE LA COMMANDE</u>	5
I-1- CONTEXTE	5
I-2- RAPPEL DES OBJECTIFS	5
I-3- METHODOLOGIE	6
LA PHASE I.....	6
LA PHASE II	7
LA PHASE III	7

PHASE I - ETUDE STATISTIQUE

<u>INTRODUCTION DEFINITIONS ET METHODOLOGIE</u>	10
--	-----------

<i>L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE</i>	11
<i>LA DEFINITION STATISTIQUE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE</i>	12
<i>LES SOURCES DE DONNEES</i>	14

<u>LES DONNEES NATIONALES DE L'INSEE DONNEES OFFICIELLES DE L'ESS LES SPECIFICITES DE LA REGION CENTRE EVOLUTIONS 2005-2006</u>	15
--	-----------

<i>METHODOLOGIE</i>	16
<i>LES DONNEES NATIONALES OFFICIELLES DE L'ESS</i>	17
<i>SPECIFICITES SECTORIELLES DE L'ESS EN REGION CENTRE</i>	18
<i>EVOLUTIONS DE L'ESS EN REGION CENTRE, DONNEES 2005 ET 2006</i>	20

<u>LES DONNEES DU REPERTOIRE SIRENE LES ETABLISSEMENTS DE L'ESS EN REGION CENTRE</u>	22
---	-----------

<i>METHODOLOGIE</i>	23
<i>LES SECTEURS D'ACTIVITES ET LES FAMILLES JURIDIQUES DES ETABLISSEMENTS DE L'ESS EN REGION CENTRE</i>	25
<i>LES ETABLISSEMENTS ET LEURS SIEGES</i>	29
<i>LA TAILLE DES ETABLISSEMENTS</i>	30
<i>27 ETABLISSEMENTS DE L'ESS EMPLOIENT PLUS DE 200 SALARIES EN REGION CENTRE</i>	32
<i>ANCIENNETE DES ETABLISSEMENTS</i>	34

<u>LES DONNEES ISSUES DES DADS L'EMPLOI DANS L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE LA REGION CENTRE</u>	36
---	-----------

<i>METHODOLOGIE</i>	37
<i>LES EMPLOIS SALARIES DANS L'ESS DE LA REGION CENTRE</i>	39
<i>PROFILS DES SALARIES DANS L'ESS</i>	42
<i>CARACTERISTIQUES DES EMPLOIS DE L'ESS</i>	44
<i>LES SALAIRES DANS L'ESS</i>	45

**LES DONNEES DU FICHER DETAIL DE L'INSEE DONNEES TERRITORIALES DETAILLEES
COMPARAISONS DETAILLEES DE L'ESS AVEC L'ENSEMBLE DE L'ECONOMIE DE LA REGION CENTRE**
..... 47

METHODOLOGIE 48
ELEMENTS DE COMPARAISONS AVEC L'ENSEMBLE DE L'ECONOMIE DE LA REGION 49

**LES DONNEES DE CREATIONS D'ASSOCIATIONS LE DYNAMISME ASSOCIATIF EN REGION CENTRE
(D'APRES L'ETUDE DE AIRES POUR LE « BILAN DE LA VIE ASSOCIATIVE » DU CNVA 2001-2005).....** 52

METHODOLOGIE 53
NOMBRE DE CREATIONS D'ASSOCIATIONS ET EVOLUTIONS 54
TAUX DE CREATIONS D'ASSOCIATIONS 55
REPARTITION DES CREATIONS D'ASSOCIATIONS PAR SECTEURS D'ACTIVITES 56

PHASE II - ANALYSE QUALITATIVE

I- ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT EN REGION CENTRE..... 59

**I-1- BREFS ELEMENTS HISTORIQUES : LE DEBUT DES ANNEES 2000 STRUCTURANT POUR LE
SECTEUR** 59
I-1-1-LES CONSULTATIONS REGIONALES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 59
I-1-2-LES RENCONTRES EUROPEENNES DES ACTEURS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE..... 59
I-1-3- LA CHARTE D'ENGAGEMENT RECIPROQUE REGION ASSOCIATIONS 60
I-2- DES ELEMENTS DE CONNAISSANCE SUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 60
I-2-1- DES FORMATIONS UNIVERSITAIRES..... 60
I-2-2- DES RECHERCHES UNIVERSITAIRES..... 60
I-2-3- DES ETUDES FAVORISANT LA CONNAISSANCE 61

**II- L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LES POLITIQUES
INSTITUTIONNELLES.....** 63

II-1- UNE MOBILISATION INSTITUTIONNELLE TERRITORIALE 63
II-1-1- UNE REGION SENSIBILISEE 63
II-1-2- UNE INTEGRATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LE SRDES..... 63
II-1-3- DES DISPOSITIFS PUBLICS EN DIRECTION DU SECTEUR 64
II-1-4- UNE RECENTE PRISE EN COMPTE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE PAR LES CONSEILS
GENERAUX 66
II-2- DES POLITIQUES D'ETAT CONCERNES PAR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 66
II-2-1-LE SGAR 66
II-2-2- LA DRTEFP 67
II-2-3- LA DRJS..... 68

**III- LES REGROUPEMENTS D'ACTEURS HISTORIQUES DE LA SOCIETE CIVILE DANS
L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....** 69

III-1- LA CRESS 69
III-2- LA CPCA 71
III-3- LE CRE-SOL 73

<u>IV- DES DYNAMIQUES CONVERGENTES</u>	<u>75</u>
IV-1- L'IMPLICATION DU CESR DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	75
IV-2- LE MANIFESTE DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE : UNE NOUVELLE DYNAMIQUE EN 2007	75
L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE, L'IAE EN REGION CENTRE.....	77
IV-3- DES OUTILS DE SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE FAVORISANT LA CONSOLIDATION DU SECTEUR	78
IV-3-1- LA SOUS-MESURE IOB : APPUI AUX MICRO PROJETS ASSOCIATIFS	78
IV-3-2- LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA).....	78
<u>V- UN SECTEUR MAL IDENTIFIE</u>	<u>80</u>
V-1-UNE DIFFICILE ARTICULATION AVEC LES CHAMBRES CONSULAIRES	80
V-2- UNE REALITE PEU CONNUE DU GRAND PUBLIC	81
<u>VI- ELEMENTS D'ECLAIRAGE.....</u>	<u>82</u>
VI-1- DES REGROUPEMENTS D'ELUS SE MOBILISENT POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	82
VI-1-1- L'ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANCE - ARF.....	82
VI-1-2- LE RESEAU DES TERRITOIRES POUR L'ECONOMIE SOLIDAIRE - RTES	82
VI-2- DES POLITIQUES PUBLIQUES EN DIRECTION DU SECTEUR.....	83
VI-3- DES ECLAIRAGES SUR LES DISPOSITIFS REGIONAUX EN FAVEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	83
VI-4- DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS D'AUTRES PAYS.....	86
VI-4-1- LE QUEBEC	86
VI-4-2- LE BRESIL	87
<u>VII- PRINCIPAUX ELEMENTS CLES.....</u>	<u>88</u>
VII-1- UN SECTEUR BIEN IDENTIFIE PAR LA REGION	88
VII-2- UN POIDS TRES LOURD DU SECTEUR ASSOCIATIF	88
VII-3- UN SECTEUR PLUS VASTE QUE LA REPRESENTATION PAR STATUT	89
VII-4- UNE GRANDE DIVERSITE D'ACTEURS	89
<u>VIII- LES STRATEGIES A DEVELOPPER PAR LE SECTEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE</u>	<u>90</u>
VIII-1- CLARIFIER LE CHAMP.....	90
VIII-1-1- CONSTRUIRE UN SOCLE COMMUN DE VALEURS ET DE PRATIQUES PARTAGEES	90
VIII-1-2- RECONNAITRE LA DIVERSITE	91
VIII-1-3- CLARIFIER LE DEBAT ENTRE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET VIE ASSOCIATIVE.	91
VIII-1-4- ARTICULER INNOVATION ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	91
VIII-1-5- CONCEVOIR DES OUTILS ADAPTES AU CHAMP.....	92
VIII-2- METTRE EN COHERENCE PRATIQUES, VALEURS ET MODES D'ORGANISATION	92
VIII-3- RASSEMBLER LES FORCES, FAVORISER LES CONVERGENCES.....	92
VIII-4- RENFORCER LA TRANSVERSALITE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES.....	93

<u>IX- PRECONISATIONS</u>	<u>94</u>
IX-1- FACILITER LES CONNAISSANCES PARTAGEES SUR LE SECTEUR	94
IX-2- SENSIBILISER UN PUBLIC LARGE A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	94
IX-3- SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR	95
IX-4- METTRE EN PLACE UN FONDS TERRITORIAL POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ...	95
IX-5- FAVORISER LES DYNAMIQUES CONVERGENTES.....	96
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>97</u>

RAPPEL DE LA COMMANDE

I-1- Contexte

L'économie sociale et solidaire est composée d'organisations produisant des biens et services en grande partie non délocalisables. Ces organisations sont des sociétés de personnes et non de capitaux qui mettent la personne humaine au centre de leur démarche. La phase 1 de ce rapport analyse le poids de ce secteur et donne des éléments sur la manière dont il est composé et sur ce qu'il représente dans l'économie régionale. La suite du rapport s'intéresse plus à comprendre les enjeux et les besoins du secteur sur une base plus qualitative. L'économie sociale et solidaire est un secteur en mutation difficilement cernable. Il se développe dans des champs très variés et cherche à promouvoir des activités utiles socialement. Il fédère des composantes très différentes. Le rôle du secteur associatif y est de plus en plus important. L'économie sociale et solidaire interpelle différentes questions de société, en particulier la création d'emplois et d'activités. Il croise également les questions d'expérimentation et d'innovation sociale. Il a tendance à rester cloisonné alors qu'il peut participer de manière dynamique à de nombreuses politiques de lutte contre les inégalités. Alors qu'on identifie l'apport que ce champ peut avoir en terme de cohésion sociale et territoriale, il reste encore mal connu et mal perçu par de nombreux acteurs. A un moment où on en parle beaucoup, chacun y projette des représentations diverses. L'objet de ce travail est d'apporter des éléments de connaissance et de clarification sur le secteur pour ensuite élaborer des propositions d'intervention.

Différentes composantes structurent le paysage : l'économie sociale, l'économie solidaire mais aussi toute la mouvance de l'insertion par l'économique et maintenant le secteur de soutien à la vie associative et ses différents dispositifs d'accompagnement. Au delà d'une étude statistique qui est très importante pour la reconnaissance du secteur et de son poids dans l'économie territoriale, mais qui compte tenu des critères de l'INSEE n'intègre pas toute la pluralité du champ¹, il est nécessaire d'avoir une vision précise des différentes composantes ainsi que des acteurs et de leurs stratégies pour mettre en œuvre des dynamiques collectives et partenariales permettant au secteur de l'économie sociale et solidaire d'intervenir de manière cohérente dans les grands enjeux de société.

I-2- Rappel des objectifs

L'objectif de cette étude est d'obtenir des éléments de connaissance sur les réalités du secteur dans la région Centre. Il s'agit également d'approfondir la connaissance des acteurs de l'économie sociale et solidaire de la région Centre et d'analyser la connaissance du champ par les acteurs et l'interconnaissance des réseaux ainsi que leur collaboration pour enclencher des dynamiques collectives.

¹ L'INSEE s'appuie sur une définition de l'économie sociale basée sur les Codes Juridiques spécifiques aux coopératives, mutuelles, associations et fondations. Cette définition ne permet pas de comptabiliser les activités de l'économie solidaire exercées sous d'autres formes juridiques d'entreprises. C'est le cas en particulier d'une partie importante des entreprises d'insertion, mais également de porteurs de projets de commerce équitable, de tourisme éthique, de finances solidaires, etc. qui revendiquent leur appartenance à l'économie solidaire.

L'enjeu d'une politique publique en direction de l'économie sociale et solidaire est de répondre aux enjeux socio économiques ainsi qu'à des demandes très diversifiées de la part des acteurs. Pour cela, il est essentiel de bien connaître le secteur et ses différentes composantes ainsi que leurs besoins afin de construire un programme de soutien et d'intervention adapté facilitant la création et le développement des organisations de l'économie sociale et des initiatives solidaires.

I-3- Méthodologie

Il nous semble que la question d'accroissement des connaissances et d'éclaircissement est une nécessité actuellement pour favoriser les synergies entre acteurs et des dynamiques collectives. Réaliser cette étude avec l'association AIRES nous est apparu comme une opportunité intéressante. Les différences de vision de nos deux structures sur les réalités du secteur en particulier la représentation de l'économie sociale, nous paraissent être propices à des réflexions constructives sur les éléments de tension du champ pour favoriser leur dépassement et s'exprimer d'une voix commune sur les enjeux socio économiques du territoire.

Au fur et à mesure du travail sur la région nous avons été confrontés à une difficulté d'appréhension du secteur par les différents acteurs le représentant. Nous avons été surpris par la méconnaissance des différentes composantes des enjeux et des besoins des diverses parties prenantes. L'interconnaissance, élément nécessaire pour une coopération active nous semble essentiel pour répondre aux enjeux socio économiques actuels. Pour favoriser cette démarche, nous avons choisi une méthode participative c'est à dire impliquer les principaux acteurs dans la construction du travail, hypothèses et préconisations pour tenter d'aboutir à une vision partagée et inclusive du secteur. Cette vision partagée nous paraît une nécessité pour faciliter la visibilité et la compréhension de ce secteur par le public qui actuellement l'identifie peu ou mal.

La phase I

La phase I a pour objectif d'identifier la réalité régionale du secteur de l'économie sociale et solidaire et d'apporter un regard sur sa contribution à l'économie régionale. Ce travail a été réalisé par l'association AIRES qui a développé une méthodologie adaptée pour cette approche statistique du champ de l'économie sociale et solidaire². Nous avons dans un premier temps défini et recueilli différentes sources de données, fournies principalement par l'Insee (Sirene, DADS, CLAP...), ainsi qu'une étude sur les créations d'associations. Ces sources ont ensuite été traitées de façon à structurer des données statistiques portant sur les établissements employeurs, les emplois et les créations d'associations. L'ensemble des données est commenté et affiné par des analyses par secteurs d'activités et par territoires, ainsi que des comparaisons avec l'ensemble de l'économie et des données d'évolution.

La phase d'investigation plus analytique s'inscrit dans la suite de la phase I- étude statistique du secteur. Il nous a semblé pertinent, compte tenu des délais, de mixer les phases II et III qui nous paraissent en interactivité.

² La méthodologie de l'étude statistique et ses limites méthodologiques sont présentés dans l'introduction de la phase I

La phase II

Dans cette phase nous avons identifié les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire de la région Centre et s'ils mesurent leur appartenance à un secteur. Mais aussi nous avons cherché à mesurer la connaissance de l'économie sociale et solidaire par les collectivités locales et les élus, les partenariats et les relations qu'ils entretiennent avec le secteur. Nous avons travaillé sur documents, tenté d'identifier les différents éléments intervenant sur le champ que nous avons analysé pour les mettre en perspective de la phase III.. Nous avons ensuite réalisé un repérage de l'existant sur la question de l'économie sociale et solidaire. Ensuite, nous avons essayé de repérer l'ensemble des actions s'y référant.

Nous avons mené une série d'entretiens auprès d'acteurs clés du champ. Nous avons identifié les principaux acteurs et structures du secteur, pour analyser avec eux la connaissance du secteur, la vision des valeurs et l'analyse des pratiques du secteur ainsi que les modes d'organisation. Nous avons également mené des entretiens collectifs.

Au delà des débats qui alimentent largement un secteur en construction, nous avons fait le choix de nous intéresser aux collectifs qui se revendiquent de l'économie sociale et solidaire. Trois principaux groupes d'acteurs nous sont apparus intéressants à rencontrer et interviewer dans le cadre de l'étude car il se réfère au secteur de l'économie sociale et solidaire avec des visions et des pratiques très diversifiées : les regroupements d'acteurs historiques de l'économie sociale et solidaire sur la région : la CPCA, la CRESS et le CRE-SOL.

Nous avons essayé d'identifier l'ensemble des autres acteurs qui interviennent dans le champ de l'économie sociale et solidaire de manière périphérique mais contribue à son développement.

Enfin, nous avons mené une investigation auprès du grand public pour identifier sa connaissance de l'économie sociale et solidaire, et sa perception.

La phase III

A partir de l'analyse des deux premières phases, nous avons cherché à identifier avec les principaux acteurs leurs besoins et leurs attentes ainsi que les principaux enjeux du secteur afin de faire des propositions concrètes pour l'appui du secteur en région centre. Pour élaborer ces préconisations nous avons observé les politiques mises en place dans d'autres régions ainsi que les politiques publiques menées dans d'autres pays.

Nous avons enfin développé des éléments de stratégie et des préconisations.

Ce rapport présente les résultats des trois phases de l'étude.



Expertise de
l'Economie sociale
et solidaire



PHASE I

ETUDE STATISTIQUE



Réalisée par
Bénédicte Le Roy, AIREs
Marie-Françoise Chauveau, AIREs



La Région Centre souhaite la réalisation d'une photographie de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur son territoire, afin de mesurer la réalité économique et sociale du secteur :

- quels acteurs ?
- quels réseaux ?
- quel poids dans l'économie régionale ?
- quels enjeux ?
- quels besoins ?

Les objectifs de l'étude sont :

- Mieux connaître les réalités du secteur de l'économie sociale et solidaire en région Centre, à savoir son poids économique, sa part de création de richesse, de création d'emploi.
- Identifier son fonctionnement et sa participation au développement des territoires.
- Identifier ses enjeux, ses besoins, et ses potentialités de développement.

La réalisation de cette étude est une première étape vers la création d'un observatoire de l'Economie Sociale et Solidaire en région Centre

L'association AIRES, dans la phase 1 de l'étude, identifie les différentes composantes du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire en Région Centre et apporte un éclairage quantitatif sur sa contribution à l'économie régionale ainsi qu'aux dynamiques territoriales.

Hôtel d'activités Artis
13 rue Abbé Vincent
38 600 FONTAINE
tél. 04 76 24 06 11
aires@aires-ess.org
www.aires-ess.org



Expertise de
l'Economie sociale
et solidaire



INTRODUCTION

DEFINITIONS ET METHODOLOGIE

Hôtel d'activités Artis
13 rue Abbé Vincent
38 600 FONTAINE
tél. 04 76 24 06 11
aires@aires-ess.org
www.aires-ess.org

L'économie sociale et solidaire

Dans une approche socio-économique, on définit en premier lieu l'économie sociale et solidaire par les familles juridiques qui la composent :

Les coopératives : ce sont des groupements de consommateurs, de salariés ou d'entrepreneurs, qui poursuivent des buts communs. Ces sociétés se distinguent des entreprises à but lucratif sur deux points : leur capital social est nominatif et chaque sociétaire dispose d'une voix unique aux assemblées générales. Les coopératives sont particulièrement présentes dans les activités agricoles, dans les activités de crédit, ainsi que dans les secteurs du commerce, des transports, de la production (industrie, services), de l'éducation.

Les mutuelles : la mutualité a pour principe de répartir collectivement les coûts de la prévention et la réparation de risques auxquels un individu ne peut faire face seul. Son principe fondateur est donc la solidarité. Les mutuelles ont pour ressources principales les cotisations des adhérents et affectent ces ressources à des actions de prévoyance et à l'indemnisation de leurs adhérents victimes de dommages ou de sinistres. Les mutuelles sont essentiellement présentes dans les secteurs de l'assurance et de la santé (mutuelles de prévoyance et réalisations médico-sociales).

Les associations : la loi de 1901 définit un cadre légal dans lequel un groupement de personnes physiques forme une personne morale. Chaque association doit être déclarée en préfecture. Le but d'une association est la mise en commun de connaissances ou d'activités dans un but commun autre que le partage de bénéfices. Les associations ont les objectifs les plus variés. Les activités principalement exercées sont :

- Les activités sportives, culturelles et de loisirs
- L'action sociale: accueil en crèches et garderies d'enfants, aide à domicile, aide par le travail, accueil des adultes et des enfants handicapés, des enfants en difficulté ainsi que des personnes âgées.
- L'éducation : établissements privés d'enseignement sous contrat avec l'Etat, établissements d'enseignement artistique, de formation continue, de recherche et développement.
- Les services aux entreprises et les activités liées à l'emploi : établissements de conseil pour les affaires et la gestion, de services annexes à la production et d'activité comptable, établissements de sélection et de mise à disposition de personnel, travail temporaire.
- L'hébergement-restauration : cantines et restaurants d'entreprises, débits de boissons, hébergements collectifs non touristiques et hébergements de tourisme.
- La santé : établissements d'activités hospitalières, de médecine générale et spécialisée, activités des auxiliaires médicaux, de collecte de sang et de banques d'organes.

Les fondations : une fondation est un engagement financier des fondateurs (particuliers ou entreprises) affecté à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif. Une fondation ne comporte pas de membres, elle est dirigée par un conseil d'administration, dont les membres peuvent être composés des fondateurs, de membres de droit et de membres cooptés élus. Les fondations sont particulièrement présentes dans le domaine médico-social et social, mais également dans les domaines de la culture et de la recherche.

Toutes ces organisations sont très variées, par leur taille, leur origine, leur mode d'organisation. Elles ont pourtant des points communs importants :

- Ce sont des organisations de personnes et non de capitaux.
- Elles fonctionnent sur la base de valeurs et de principes, en particulier de solidarité, de démocratie et de non-partage des bénéfices (non-lucrativité).

La définition statistique de l'économie sociale et solidaire

Le périmètre de l'ESS utilisé dans cette étude est établi selon une nomenclature définie par l'INSEE en 2007. Il est défini principalement à partir des Catégories Juridiques (CJ) des établissements. Dans certains cas, les codes d'activités (NAF) viennent l'affiner.

Les catégories juridiques

La nomenclature des Codes Juridiques de niveau III comporte 253 positions codifiées à 4 chiffres qui permettent de préciser la catégorie juridique en tenant compte de la spécificité des dispositifs juridiques concernant l'entreprise.

Le périmètre de l'ESS retient les 69 positions listées ci-dessous :

Code	Libellé
5191	Société de caution mutuelle
5192	Société coopérative de banque populaire
5193	Caisse de crédit maritime mutuel
5194	Caisse (fédérale) de crédit mutuel
5195	Association coopérative inscrite
5196	Caisse d'épargne et de prévoyance à forme coopérative
5203	Société en nom collectif coopérative
5307	Société en commandite simple coopérative
5309	Société en commandite par actions coopérative
5432	SARL d'intérêt collectif agricole (SICA)
5443	SARL coopérative de construction
5451	SARL coopérative de consommation
5453	SARL coopérative artisanale
5454	SARL coopérative d'intérêt maritime
5455	SARL coopérative de transport
5458	SARL coopérative ouvrière de production et de crédit (SCOP)
5459	SARL union de sociétés coopératives
5460	Autre SARL coopérative
5505	SA à participation ouvrière à conseil d'administration
5532	SA mixte d'intérêt collectif agricole (SICA) à conseil d'administration
5543	SA coopérative de construction à conseil d'administration
5547	SA coopérative de production de HLM à conseil d'administration
5551	SA coopérative de consommation à conseil d'administration
5552	SA coopérative de commerçants détaillants à conseil d'administration
5553	SA coopérative artisanale à conseil d'administration
5554	SA coopérative (d'intérêt) maritime à conseil d'administration
5555	SA coopérative de transports à conseil d'administration
5558	SA coopérative ouvrière de production et de crédit (SCOP)
5559	SA union de sociétés coopératives à conseil d'administration
5560	Autre SA coopérative à conseil d'administration
5605	SA à participation ouvrière à directoire
5632	SA d'intérêt collectif agricole (SICA)
5643	SA coopérative de construction à directoire
5647	SA de production de HLM anonyme à directoire
5651	SA coopérative de consommation à directoire
5652	SA coopérative de commerçants détaillants à directoire
5653	SA coopérative artisanale à directoire
5654	SA coopérative (d'intérêt) maritime à directoire
5655	SA coopérative de transport à directoire
5658	SA coopérative ouvrière de production et de crédit (SCOP) à directoire
5659	SA union de sociétés coopératives à directoire
5660	Autre SA coopérative à directoire
5699	Autre SA à directoire
6100	Caisse d'Épargne et de Prévoyance

6316	Coopérative d'utilisation du matériel agricole en commun (CUMA)
6317	Société coopérative agricole
6318	Union de sociétés de coopérative agricole
6532	Société civile d'intérêt collectif agricole (SICA)
6533	Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)
6543	Société civile coopérative de construction
6551	Société civile coopérative de consommation
6554	Société civile coopérative (d'intérêt) maritime
6558	Société civile coopérative entre médecins
6560	Autre société civile coopérative
6595	Caisse (locale) de crédit mutuel
6596	Caisse de crédit agricole mutuel
6411	Société d'assurance mutuelle
8140	Mutualité sociale agricole
8210	Mutuelle
8250	Assurance mutuelle agricole
8290	Autre organisme mutualiste
9210	Association non déclarée
9220	Association déclarée
9221	Association d'insertion par l'économique
9222	Association intermédiaire
9223	Groupement d'employeurs
9230	Association reconnue d'utilité publique
9260	Association de droit local
9300	Fondations

Remarque

Le Code Juridique **5699** « Autres SA à directoire » classé dans la catégorie « coopérative » n'est en fait pas un code juridique propre aux coopératives. Il apparaît dans cette nomenclature car il a été identifié au niveau national comme étant souvent utilisé par les Caisses d'Épargne.

Dans le fichier Sirene livré pour la région Centre, le CJ « 5699 » ne concerne aucune Caisse d'Épargne, nous avons donc fait le choix d'exclure ce code de la nomenclature de référence.

La Nomenclature d'Activité Française (NAF)

Celle-ci comprend 5 niveaux de détail. Elle a été révisée au 1^{er} Janvier 2008 (NAF Révision 2) et dans la présente étude, la version de référence varie selon les sources utilisées (NAF révision 2 pour l'exploitation du répertoire Sirene de 2008, NAF révision 1 pour toutes les autres sources). Dans le périmètre de l'économie sociale et solidaire (Insee 2007), certains codes d'activités sont exclus (car réputés « hors champ ») ou ne représentent aucun établissement. Ils sont présentés ci-dessous dans les 2 versions de la NAF :

Code en NAF rev.1	Libellé	Code en NAF rev.2	Libellé
R10 (75)	Administration publique	O (84)	Administration publique
912	Syndicats de salariés	942	Activités des syndicats de salariés
913A	Organisations religieuses	9491	Activités des organisations religieuses
913C	Organisations politiques	9492	Activités des organisations politiques
P (95 à 97)	Activités des ménages	T (97 – 98)	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
Q (99)	Activités extra-territoriales	U (99)	Activités des organisations et organismes extra-territoriaux

Les sources de données

L'étude a été divisée en chapitres correspondant chacun à une source de données différente :

1 - Les statistiques nationales de l'ESS publiées par l'Insee en 2008 : chiffres officiels, données de comparaison de la région Centre avec le niveau national, établissements et emplois dans l'ESS, années 2005 et 2006.

2 - Le répertoire Sirene : détails sur les établissements de l'ESS en région Centre en 2008

3 - Les DADS (Déclarations Annuelles des données sociales) : données sur les salariés et les emplois de l'ESS en région Centre, années 2002 et 2005, comparaisons avec l'ensemble des emplois de la région Centre.

4 - Le Fichier détail de l'Insee « Dénombrement des entreprises et des établissements 2006 » : données de comparaisons des établissements de l'ESS avec l'ensemble des établissements en région Centre en 2006

5 - L'étude réalisée par Aires pour le compte du CNVA « Les dynamiques de créations d'associations en France de 2001 à 2005 » : données sur les créations d'associations en région Centre en 2005, évolution depuis 1995, comparaisons avec les créations au niveau national.

Pas de comparaison possible des données fournies par les différentes sources :

- Différences d'années de références (2008 pour le Sirene, 2006 pour le Fichier Détail, 2002 et 2005 pour les DADS, 2005 et 2006 pour les statistiques nationales, 2001 à 2005 pour les créations d'associations).
- Sur une même année, les différentes sources ne produisent pas strictement les mêmes résultats. Les statistiques nationales en particulier sont élaborées sur une base dénommée CLAP – Connaissance Locale de l'Appareil Productif-. Les différences principales avec les autres sources sont : l'intégration plus complète des activités publiques, l'exclusion des activités agricoles.
- Le changement de nomenclature d'activité (NAF) depuis début 2008 rend impossible une comparaison des activités entre les sources qui utilisent la NAF révision 1 et celles qui utilisent la NAF révision 2 : le transfert des secteurs d'activité d'une version à l'autre n'est en effet pas strict, mais subit au contraire de nombreuses exceptions.
- L'étude « L'économie sociale et solidaire en région Centre » réalisée par l'Insee en 2004 n'a pu être exploitée. En effet, la nomenclature définissant le périmètre de l'ESS a été modifiée depuis la réalisation de cette étude, de même que la méthode de comptage des établissements employeurs. Ceci ne permet donc pas de comparer de manière fiable les résultats produits par cette étude avec ceux dont nous disposons aujourd'hui.

Les limites méthodologiques de l'étude

- Les sources et les méthodes d'observation utilisées pour cette étude permettent d'obtenir des données économiques telles que le nombre et les caractéristiques des établissements, le nombre et les caractéristiques des salariés et des emplois. En revanche, **les dynamiques de production moins facilement quantifiables telles que le bénévolat n'apparaissent pas dans cette étude**, alors que celui-ci participe de façon très importante à la création de richesse dans l'économie sociale et en particulier dans les associations.
- **L'étude s'appuie sur une définition de l'économie sociale basée sur les Codes Juridiques spécifiques aux coopératives, mutuelles, associations et fondations. Cette base ne permet pas de comptabiliser les activités de l'économie solidaire exercées sous d'autres formes juridiques d'entreprises.** C'est le cas en particulier d'une partie importante des entreprises d'insertion, mais également de porteurs de projets de commerce équitable, de tourisme éthique, de finances solidaires, etc. qui revendiquent leur appartenance à l'économie solidaire. Bien qu'importantes par leurs activités et leurs impacts, ces entreprises ont néanmoins un poids restreint d'un point de vue purement statistique.



LES DONNEES NATIONALES DE L'INSEE

DONNEES OFFICIELLES DE L'ESS LES SPECIFICITES DE LA REGION CENTRE EVOLUTIONS 2005-2006

MEMO

- En 2006, l'ESS en région Centre représente :
 - 10,7% des établissements de la région
 - 9,6% des salariés (et 9,1% des emplois Equivalent Temps Plein)
- Les associations constituent la part la plus importante de l'ESS en région Centre, avec 83% des établissements et 71% des emplois ETP
- Les principaux secteurs d'activités de l'ESS sont :
 - le secteur éducation, santé, action sociale
 - le secteur des services aux personnes (en particulier les activités de sports, culture et loisirs)
 - le secteur des activités associatives diverses
 - le secteur des activités financières et d'assurances
- De 2005 à 2006, l'ESS progresse davantage que le reste de l'économie régionale :

	ESS	Hors ESS
Etablissements	+1,0%	-0,9%
Emplois ETP	+5,5%	-0,1%

Hôtel d'activités Artis
13 rue Abbé Vincent
38 600 FONTAINE
tél. 04 76 24 06 11
aires@aires-ess.org
www.aires-ess.org

Méthodologie

Les statistiques de l'économie sociale publiées par l'Insee

L'Insee a publié en septembre 2008 des données statistiques « officielles » présentant l'économie sociale et solidaire en France et dans chacune des régions, pour les années 2005 et 2006. Ces données sont consultables sur le site de l'Institut à l'adresse :

http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=eco-sociale.

Une source spécifique : le CLAP

La source de donnée exploitée par l'Insee pour ces statistiques est le CLAP. Le CLAP (Connaissance Locale de l'appareil productif) est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du Répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation :

- des DADS ;
- des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'URSSAF ;
- des fichiers de paye de la fonction publique d'état.

Exploitations

L'utilisation de cette base de données permet de comparer les chiffres de l'ESS en région Centre avec ceux de l'ensemble de la France, pour les années 2005 et 2006 : nombre d'établissements employeurs et nombre d'emplois (ETP). Elle permet également d'exploiter quelques éléments d'évolution, entre les années 2005 et 2006.

Le découpage par secteurs d'activités est fait sur la base de la NES 16, au sein de laquelle certaines activités ont été agrégées, selon les modalités suivantes :

B, C, D, F - Industries	N - Services aux entreprises
H - Construction	P - Services aux particuliers
J, K - Commerce, Transports	Q - Éducation, santé, action sociale
L - Activités financières	R - Administration

Les activités « G - Energie » et « M - Activités immobilières » ont été supprimées des résultats car certaines données concernant ces activités sont soumises au secret statistique. En cumulé, ces 2 activités représentent 0,2% des établissements et 0,7% des emplois de l'ESS en région Centre.

Remarques

Les données présentées dans ce chapitre recoupent en partie celles présentées dans les chapitres suivants mais présentent des différences de résultats, parfois importantes (nombre d'établissements, nombre de salariés et d'ETP). Ces différences ont pour raisons principales :

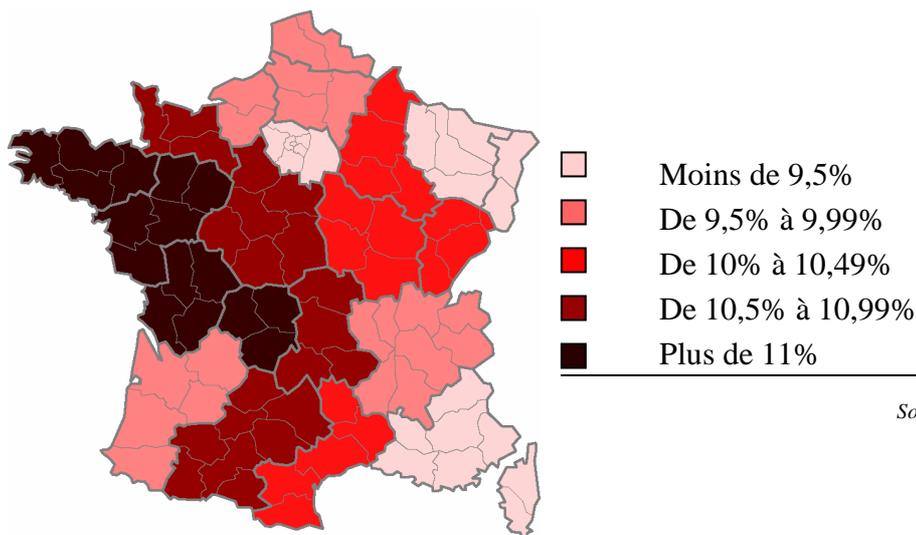
- La nature et le mode d'exploitation des sources sont différents
- CLAP exclut le secteur de l'agriculture (cette exclusion est provisoire, le temps pour l'Insee de stabiliser les données de ce secteur).
- Le périmètre de CLAP comprend le secteur public, alors que la plupart des sources excluent ce champ (ce qui augmente la part de l'ESS sur l'ensemble de l'économie).

Les données nationales officielles de l'ESS

En 2006 en Région Centre, l'économie sociale et solidaire compte :

- **8260 établissements employeurs**, soit 10,7% de l'ensemble des établissements employeurs de la région
- **77 847 salariés** soit 9,6% de l'ensemble des personnes salariées dans la région
- correspondant à **66 213 équivalents temps pleins (ETP)**, soit 9,1% des ETP de la région.

Part des établissements de l'ESS par rapport à l'ensemble des établissements dans chaque région en 2006 (moyenne nationale : 9,5%)

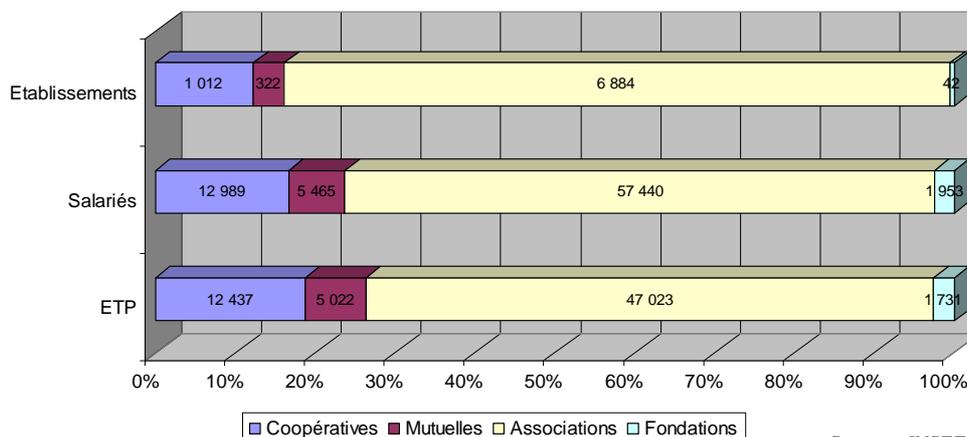


Source : INSEE, CLAP 2006

L'ESS en région Centre représente autour de 4% de l'ESS dans l'ensemble de la France. En région Centre, en 2006, les établissements employeurs de l'ESS représentent 10,7% de l'ensemble des établissements employeurs de la région, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (9,5% d'établissements de l'ESS). La région Centre fait ainsi partie des régions ayant un taux d'établissements de l'ESS important (8^{ème} position sur 22 régions).

En revanche, du point de vue des emplois, l'ESS est moins présente : les emplois (en ETP) de l'ESS représentent 9,06% de l'ensemble des emplois en région Centre, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale (9,14%). Parmi les régions françaises, la région Centre est ainsi située en 18^{ème} position sur 22.

Importances respectives des familles juridiques de l'ESS



Source : INSEE, CLAP 2006

- **Les associations** représentent la part la plus importante des organisations de l'ESS, avec 83% des établissements et 71% des emplois ETP.
- **Les coopératives** représentent 12% des établissements et près de 19% des emplois ETP.
- **Les mutuelles** représentent 4% des établissements et près de 8% des ETP.
- **Les fondations** représentent 1% des établissements et près de 3% des ETP.

Les secteurs coopératifs et mutualistes sont proportionnellement plus importants en région Centre que dans le reste de la France, aussi bien par le nombre d'établissements que par le nombre d'emplois (ETP).

A l'inverse, le secteur associatif représente proportionnellement moins d'établissements et moins d'emplois en région Centre que dans le reste de la France.

Les fondations sont de leur côté plus importantes par le nombre d'établissements, mais moins par le nombre d'emplois.

Spécificités sectorielles de l'ESS en région Centre

Répartition des établissements et des emplois selon les secteurs d'activités

2006	Etablissements		ETP	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Industries	61	0,7%	1 649	2,5%
Construction	7	0,1%	121	0,2%
Commerce -Transports	343	4,2%	2 978	4,5%
Activités financières	985	11,9%	12 219	18,5%
Services aux entreprises	450	5,4%	3 603	5,4%
Services aux particuliers	2 696	32,6%	3 911	5,9%
Éducation, santé, action sociale	1 948	23,6%	35 742	54,0%
Administration	1 751	21,2%	5 902	8,9%
Total³	8 260	100,0%	66 213	100,0%

Source : INSEE, CLAP 2006

Les principaux secteurs d'activité de l'ESS sont :

- **Le secteur « éducation, santé, action sociale »**, qui représente près de 1 établissement sur 4 et plus d'1 emploi ETP sur 2.
- **Le secteur des services aux particuliers** (secteur principalement composé des activités de sports, culture et loisirs) qui représente 1 établissement sur 3 mais moins d'1 emploi ETP sur 15.
- **Le secteur « administration »** (rubrique qui comprend dans une forte proportion les « activités associatives »⁴) qui représente 1 établissement sur 5 mais moins d'1 emploi ETP sur 10.
- **Le secteur des activités financières**, qui représente 1 établissement sur 8 et un peu moins d'1 emploi ETP sur 5.

³ Y compris « Energie » et « Activités immobilières »

⁴ Ce classement correspond souvent à des associations exerçant plusieurs types d'activités (par exemple : loisirs et action sociale) ou des activités « transversales » (par exemple : des associations de quartier), mais comprend également des « activités associatives non classées par ailleurs ».

Part de l'ESS sur l'ensemble de l'économie, selon les secteurs d'activités

2006	Région Centre		France	
	établissements	emplois ETP	établissements	emplois ETP
Industrie	0,8%	1,1%	1,2%	1,2%
Construction	0,1%	0,2%	0,3%	0,8%
Commerce - Transports	1,9%	2,3%	1,4%	1,9%
Activités financières	38,2%	51,9%	32,6%	35,0%
Services aux entreprises	5,1%	4,5%	3,7%	3,2%
Services aux particuliers	22,9%	11,1%	19,0%	10,7%
Éducation, santé, action sociale	21,2%	24,6%	23,3%	26,7%
Administration	29,7%	6,9%	35,1%	7,3%
Total⁵	10,7%	9,1%	9,5%	9,1%

Source : INSEE, CLAP 2006

Dans certains secteurs, l'ESS est plus présente en région Centre que dans le reste de la France :

- **Dans les activités financières**, les établissements de l'ESS représentent 38% de l'ensemble des établissements en région Centre contre 33% de moyenne nationale, et les emplois de l'ESS représentent 52% des emplois (ETP) de la région contre 35% de moyenne nationale.
- **Dans les services**, les établissements de l'ESS dans les services aux particuliers représentent 23% de l'ensemble des établissements en région Centre contre 19% de moyenne nationale. Les emplois de l'ESS représentent 11,1% des emplois de la région contre 10,8% en moyenne nationale dans les services aux particuliers et 4,5% des emplois de la région contre 3,2% en moyenne nationale dans les services aux entreprises.
- **Dans le commerce et transports**, les établissements de l'ESS représentent 1,9% de l'ensemble des établissements en région Centre contre 1,4% en moyenne nationale. Les emplois de l'économie sociale et solidaire représentent 2,3% de l'ensemble des emplois en région Centre contre 1,9% de moyenne nationale.

A l'inverse, dans certains secteurs, l'ESS est moins présente en région Centre que dans le reste de la France :

- **Dans le secteur éducation, santé, social**, les établissements de l'ESS représentent 21% de l'ensemble des établissements en région Centre contre 23% dans la moyenne nationale. De même, les emplois de l'ESS représentent 25% des emplois de la région, alors que la moyenne nationale est de plus de 27%.
- **Dans le secteur intitulé « administration » (rubrique qui comprend dans une forte proportion les « activités associatives »)**, les établissements de l'ESS représentent 30% d'établissements de l'ESS en région Centre contre 35% dans l'ensemble de la France. La proportion d'emplois de l'économie sociale et solidaire est plus proche de la moyenne nationale puisque les emplois de l'ESS représentent 6,9% des emplois en région Centre et 7,3% en moyenne nationale.
- **Dans les activités industrielles**, les établissements de l'ESS représentent 0,8% de l'ensemble des établissements en région Centre contre 1,2% dans l'ensemble de la France. La proportion d'emplois de l'économie sociale et solidaire est en revanche proche de la moyenne nationale (1,1% de l'ensemble des emplois en région Centre et 1,2% en moyenne nationale).

⁵ Y compris « Energie » et « Activités immobilières »

Evolutions de l'ESS en région Centre, données 2005 et 2006

Evolution du nombre d'ETP et d'établissements en région Centre entre 2005 et 2006

Evolution 2005-2006	Etablissements			Emplois ETP		
	ESS	Hors ESS	ESS	ESS	Hors ESS	ESS
	Centre	Centre	France	Centre	Centre	France
Industrie	15,1%	-2,8%	10,0%	7,7%	-0,9%	13,2%
Construction	-22,2%	0,5%	2,0%	1,7%	4,2%	2,2%
Commerce - Transports	-0,3%	-1,5%	-1,2%	1,8%	-1,0%	5,3%
Activités financières	-2,1%	0,6%	-1,3%	2,6%	6,7%	0,0%
Services aux entreprises	37,6%	-2,3%	17,6%	12,4%	-3,7%	10,3%
Services aux particuliers	-2,0%	-0,1%	0,9%	0,8%	2,0%	2,1%
Éducation, santé, action sociale	-1,5%	-0,8%	-2,1%	4,8%	1,0%	4,1%
Administration	3,4%	-0,5%	3,6%	17,6%	-0,5%	7,5%
ENSEMBLE*	1,0%	-0,9%	1,2%	5,5%	-0,1%	4,2%

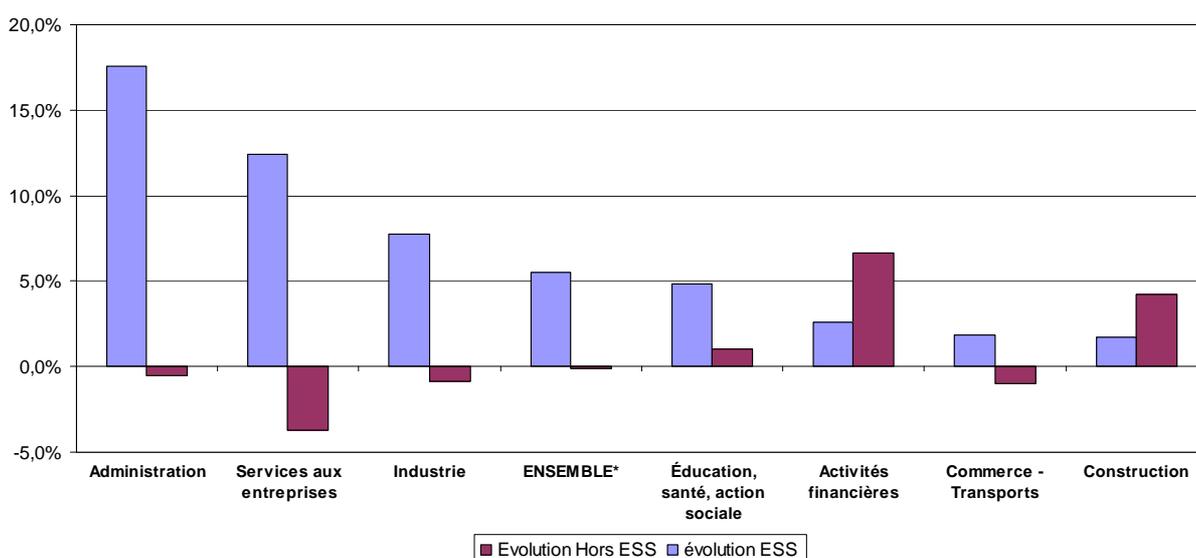
Source : INSEE, CLAP

Entre les années 2005 et 2006, l'économie sociale et solidaire a progressé de 1% pour le nombre d'établissements, et de 5,5% pour le nombre d'emplois ETP.

Ces progressions sont supérieures à celles du reste de l'économie de la région Centre qui, elle, régresse (le nombre d'établissements baisse de 1% et le nombre d'emplois est presque stable avec -0,1%).

Par rapport à l'ESS dans l'ensemble de la France, l'ESS en région Centre progresse légèrement moins pour le nombre d'établissements (1% contre 1,2% dans l'ensemble de la France), mais nettement plus pour le nombre d'emplois (5,5% contre 4% dans l'ensemble de la France). Il est à noter qu'en terme d'emplois, aucun secteur d'activité de l'ESS ne connaît de régression, alors que c'est le cas dans plusieurs secteurs dans le reste de l'économie en région Centre.

Evolution du nombre d'ETP en région Centre entre 2005 et 2006



Source : INSEE, CLAP

* Y compris « Energie » et « Activités immobilières »

Les activités connaissant les plus forts taux de progressions, sont :

- **Les services aux entreprises** dont le nombre d'établissements augmente de près de 38% et le nombre d'ETP de plus de 12%. Cette progression est très forte au regard du reste de l'économie régionale qui, elle, régresse (-2% d'établissements et -4% d'emplois). Elle est également plus forte que la progression dans l'ensemble de l'ESS en France, en particulier pour le nombre d'établissements (+38% en région Centre contre +10% dans l'ensemble de la France.)
- **Le secteur administration (activités associatives en particulier)**, qui augmente de 3,4% pour le nombre d'établissements et de 18% pour le nombre d'ETP. Cette augmentation est forte par rapport au reste de l'économie régionale dont le nombre d'établissements et d'emplois régresse (-0,5%). Elle est relativement forte également par rapport à l'ESS dans l'ensemble de la France : le nombre d'établissements progresse légèrement moins, mais le nombre d'emplois progresse beaucoup plus (+18% en région contre 7,5% en moyenne nationale)
- **Les activités industrielles** qui augmentent de 15% pour le nombre d'établissements et de 8% pour le nombre d'emplois. Là encore, cette progression est très forte au regard du reste de l'économie régionale qui, elle, régresse. Par rapport à l'ESS dans l'ensemble de la France, la progression est plus forte pour les établissements (+15% en région Centre contre +10% dans l'ensemble de l'ESS en France) mais moins pour les emplois (+8% contre +13%).

A l'inverse, les activités qui progressent le moins sont :

- **Les services aux particuliers** qui régressent de 2% par le nombre d'établissements et progressent de 1% par le nombre d'emplois. La régression du nombre d'établissements est forte comparativement au reste de l'économie régionale qui stagne (-0,1%) et à l'ESS dans le reste de la France qui progresse légèrement (+1%). De même, la progression du nombre d'emplois est plus faible que dans le reste de l'économie régionale (+2%), ainsi que dans l'ESS dans l'ensemble de la France (+2%).
- **Les activités financières** qui régressent par le nombre d'établissements (-2%) et progresse par le nombre d'emplois (+3%). La régression du nombre d'établissements est forte comparativement au reste de l'économie régionale qui progresse (+0,6%) et à l'ESS dans le reste de la France qui régresse un peu moins (-1,3%). La progression du nombre d'emplois est plus faible que dans le reste de l'économie régionale (+7%), mais toutefois légèrement plus forte que l'ESS dans l'ensemble de la France, qui reste stable.
- **La construction**, qui régresse de 22% par le nombre d'établissements et progresse de 1,7% par le nombre d'emplois. La régression du nombre d'établissements est plus forte que dans le reste de l'économie régionale ainsi que pour l'ensemble de l'ESS en France, mais doit être pondérée par le fait qu'il s'agit d'un très petit nombre d'établissements (on passe de 9 à 7 établissements entre 2005 et 2006). Néanmoins, la progression du nombre d'emplois est également plus faible que dans le reste de l'économie régionale (+4%) et que dans l'ensemble de l'ESS en France (+2,2%). Là encore, les chiffres sont faibles, puisque l'on passe de 119 à 121 ETP.



LES DONNEES DU REPERTOIRE SIRENE

LES ETABLISSEMENTS DE L'ESS EN REGION CENTRE

MEMO

- En 2008, la région Centre compte en moyenne un taux de 27 établissements de l'ESS pour 10000 habitants. Les établissements de l'ESS sont davantage présents dans le sud de la région que dans le nord.
- Près de 1 établissement de l'ESS sur 2 compte 1 ou 2 salariés, et seuls 10% des établissements ont plus de 10 salariés.
- L'ESS compte néanmoins 27 établissements de plus de 200 salariés en région Centre
- 7,5% des établissements de l'ESS en région Centre ont plus de 25 ans et 47% ont moins de 10 ans.

Hôtel d'activités Artis
13 rue Abbé Vincent
38 600 FONTAINE
tél. 04 76 24 06 11
aires@aires-ess.org
www.aires-ess.org

Méthodologie

Le répertoire Sirène

Le Système Informatique pour le Répertoire des ENtreprises et des Etablisements (SIRENE) est le fichier officiel géré par l'INSEE, identifiant toutes les entreprises françaises et leurs établissements (« personnes physiques exerçant de manière indépendante une profession non salariée, personnes morales de droit public ou de droit privé, des institutions et services de l'Etat et collectivités territoriales, ainsi que de leurs établissements, lorsqu'ils relèvent du registre du commerce et des sociétés, du répertoire des métiers ou qu'ils emploient du personnel salarié, sont soumis à des obligations fiscales ou bénéficient de transferts financiers publics » Code du Commerce Art. R 123-220).

L'entreprise y est définie comme une unité économique juridiquement autonome, organisée pour la mise en œuvre d'une production de biens ou de services, alors que **l'établissement** est une unité d'activité géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante. A chaque entreprise correspond donc au moins un établissement.

Les données d'identification issues du répertoire sont le N° de SIREN, le sigle ou la raison sociale de l'organisation et sa forme juridique ou catégorie juridique (CJ).

Exploitation du Sirene

La commande de fichier Sirene selon le périmètre de l'économie sociale défini par l'Insee (voir Introduction) a produit un répertoire de 22782 établissements.

Les informations du répertoire exploitées dans le cadre de la présente étude sont :

- L'implantation géographique
- Le code d'activité (Naf 2008)
- Le code juridique
- La taille (tranche d'effectifs salariés)
- L'année de création

Remarques

• **Dans un souci de fiabilité des chiffres, le choix a été fait de baser l'étude sur l'exploitation des données concernant les établissements employeurs et non sur l'ensemble des établissements du territoire.** En effet, le répertoire SIRENE n'est pas exhaustif dans le champ des associations : seules celles qui ont des salariés ou des obligations fiscales sont soumises à l'inscription au répertoire. Pour les autres associations, la démarche d'inscription reste déclarative.

Le Laboratoire Matisse⁶ a évalué le nombre d'associations en France à environ 1 100 000. En utilisant des proportions identiques, on peut évaluer le nombre total d'associations en activité en Région Centre à environ 32000. Le nombre d'associations répertoriées dans le fichier Sirene (18133) représenterait ainsi environ 60% du total des associations en activité sur le territoire.

Le répertoire Sirene exploité pour la présente étude contient 6742 établissements employeurs.

• **Une partie du secteur agricole est exclue du répertoire.** En effet, la plupart des exploitations agricoles font leurs déclarations auprès de la MSA dont les fichiers ne sont pas nécessairement harmonisés avec les autres sources de données.

• **Dans le secteur des activités financières,** les établissements bancaires n'avaient auparavant pas nécessairement de personnalité juridique propre, et toutes les déclarations étaient assurées par leur banque de rattachement. Depuis quelques années, une démarche de déclaration de chaque établissement bancaire a été entreprise au niveau national. Du point de vue des données

⁶ Enquête CNRS - Matisse/Centre d'économie de la Sorbonne - 2005-2006

statistiques, cette démarche a pour résultat d'avoir fait augmenter de façon importante le nombre d'établissements bancaires au cours des dernières années.

Classement par secteurs d'activités

Pour l'exploitation des données du Sirene, on utilise la Nomenclature d'activité française (NAF Révision 2). Celle-ci comprend 5 niveaux de détail : l'étude a retenu une combinaison des niveaux 1 et 2, selon le classement ci-dessous :

Code NAF	Libellé de l'activité	Principales activités dans l'ESS
A (01 à 03)	Agriculture, sylviculture et pêche	Cultures, élevage, soutien à l'agriculture
B C D E (05 à 39)	Industries	Industrie agro-alimentaire, activités manufacturières, traitement des déchets
F (41 à 43)	Construction	Construction, travaux de bâtiment
G H (45 à 53)	Commerce - Transports	Commerce de gros de produits alimentaires, commerce de détail de combustibles, transports routiers
I (55 - 56)	Hébergement et restauration	Hébergements touristiques et autres, restauration collective
J (58 à 63)	Information et communication	Editions de journaux, radios, films
K (64 à 66)	Activités financières et d'assurance	
64 - 66	Banques et services financiers	Banques
65	Assurance	Assurances
L (68)	Activités immobilières	Location et administration de biens immobiliers
M (69 à 75)	Activités spécialisées, scientifiques et techniques (conseil, recherche, services)	Activités comptables, conseil en gestion, recherche et développement scientifique, études techniques
N (77 à 82)	Activités de services administratifs et de soutien	
78	Activités liées à l'emploi	Intérim
77 - 79 à 82	Autres activités de services administratifs et de soutien	Agences de voyages et de réservation, soutien et services aux entreprises
P (85)	Enseignement	Formation continue, enseignement culturel et autres enseignements
Q (86 à 88)	Santé humaine et action sociale	
86	Activités pour la santé humaine	Activités des médecins et infirmiers
87	Hébergement médico-social et social	Hébergement médicalisé et social pour personnes âgées, enfants et adultes handicapés
88	Action sociale sans hébergement	Aide à domicile, aide par le travail, accueil de jeunes enfants et autres activités sociales
R (90 à 93)	Arts, spectacles et activités récréatives	
90	Activités créatives, artistiques et de spectacle	Activités liées au spectacle vivant
91	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	Gestion de bibliothèques, musées, monuments historiques, sites naturels
92 - 93	Sports et loisirs	Activités de sports et de loisirs
S (94partiel à 96)	Autres activités de services et activités non classées par ailleurs	Services aux personnes et activités diverses

Les secteurs d'activités et les familles juridiques des établissements de l'ESS en Région Centre

Répartition des établissements de l'ESS en région Centre selon les activités (NAF)

Activités	Nombre d'établissements employeurs de l'ESS	Part des activités
Agriculture, sylviculture et pêche	154	2,3%
Industries	39	0,6%
Construction	13	0,2%
Commerce - Transports	249	3,7%
Hébergement et restauration	203	3,0%
Information et communication	68	1,0%
Activités financières et d'assurance	851	12,6%
Banques et services financiers	616	9,1%
Assurance	235	3,5%
Activités immobilières	11	0,2%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	141	2,1%
Activités de services administratifs et de soutien	379	5,6%
Activités liées à l'emploi	240	3,6%
Autres activités de services administratifs et de soutien	139	2,1%
Enseignement	584	8,7%
Santé humaine et action sociale	1237	18,3%
Activités pour la santé humaine	154	2,3%
Hébergement médico-social et social	358	5,3%
Action sociale sans hébergement	725	10,8%
Arts, spectacles et activités récréatives	1409	20,9%
Activités créatives, artistiques et de spectacle	338	5,0%
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	56	0,8%
Activités sportives, récréatives et de loisirs	1015	15,1%
Autres activités de services et activités non classées par ailleurs	1404	20,8%
TOTAL	6742	100,0%

Source : INSEE, Sirene

En 2008, l'économie sociale et solidaire compte **6742 établissements employeurs** en région Centre.

Les **principales activités de l'ESS sont : l'action sociale** (avec et sans hébergement, soit 16% de l'ensemble des établissements), **les activités sportives et de loisirs** (15%), **les activités bancaires et financières** (9%) et **l'enseignement** (9%). Ces quatre domaines d'activités regroupent à eux-seuls près de la moitié des établissements de l'économie sociale et solidaire.

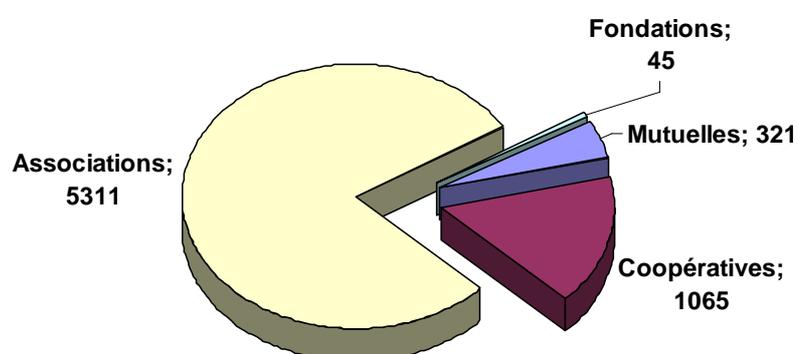
L'action sociale, les activités sportives et de loisirs, et l'enseignement, sont des activités essentiellement associatives (même si l'hébergement médico-social et social peut être également assuré par des fondations, ainsi que des mutuelles). En revanche, les activités financières sont assurées pour les 2/3 par des coopératives et pour 1/3 par des mutuelles.

D'autres activités représentent un nombre important d'établissements (de 3% à 6% des établissements employeurs sur l'ensemble de la région) : Les **activités créatives, artistiques et de spectacle** (338 établissements, principalement associatifs), les **activités liées à l'emploi** (240 établissements, uniquement associatifs), les **activités de commerce et de transport** (238

établissements, principalement coopératifs), **les activités d'assurance** (235 établissements, presque exclusivement mutualistes) et les **services d'hébergement et de restauration** (203 établissements, associatifs pour la plupart).

La catégorie intitulée « autres activités de services et activités non classées par ailleurs » est un cas particulier, puisqu'elle regroupe en fait principalement des associations, dont les activités peuvent être très diverses, et classées par l'INSEE « activités des organisations associatives non classées par ailleurs ». Ce classement correspond souvent à des associations exerçant plusieurs types d'activités (par exemple : loisirs et action sociale) ou des activités « transversales » (par exemple : des associations de quartier), mais comprend également des associations « mal classées ». Cette catégorie n'illustre donc pas un secteur d'activité en particulier, mais plutôt une diversité d'activités associatives. Elle représente près de 21% des établissements de l'ESS en région Centre.

Répartition des établissements de l'ESS selon les familles juridiques et les activités

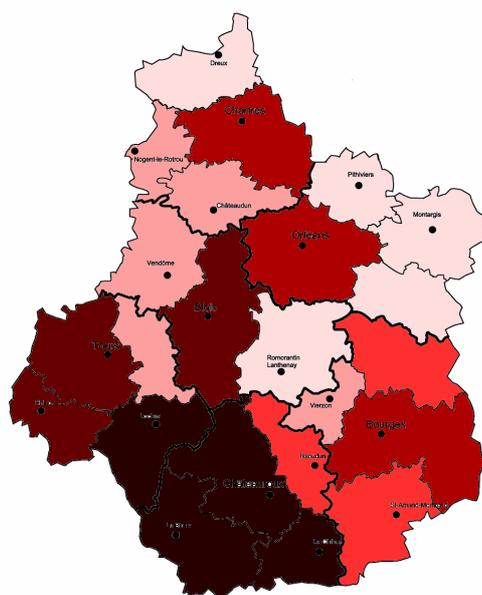


ACTIVITES	Mutuelles	Coopératives	Associations	Fondations
Agriculture, sylviculture et pêche	0,0%	90,3%	9,7%	0,0%
Industries	0,0%	82,1%	17,9%	0,0%
Construction	0,0%	84,6%	15,4%	0,0%
Commerce - Transports	13,7%	83,1%	3,2%	0,0%
Hébergement et restauration	1,0%	0,5%	98,5%	0,0%
Information et communication	0,0%	27,9%	72,1%	0,0%
Activités financières et d'assurance	27,7%	71,2%	1,1%	0,0%
Banques et services financiers	0,3%	98,4%	1,3%	0,0%
Assurance	99,6%	0,0%	0,4%	0,0%
Activités immobilières	0,0%	54,5%	45,5%	0,0%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques (conseil, recherche, services)	0,0%	8,5%	90,8%	0,7%
Activités de services administratifs et de soutien	0,0%	1,8%	98,2%	0,0%
Activités liées à l'emploi	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Autres activités de services administratifs et de soutien	0,0%	5,0%	95,0%	0,0%
Enseignement	0,0%	2,7%	96,7%	0,5%
Santé humaine et action sociale	4,0%	0,2%	92,9%	3,0%
Activités pour la santé humaine	19,5%	1,3%	79,2%	0,0%
Hébergement médico-social et social	3,4%	0,0%	88,5%	8,1%
Action sociale sans hébergement	1,0%	0,0%	97,9%	1,1%
Arts, spectacles et activités récréatives	0,0%	0,1%	99,7%	0,1%
Activités créatives, artistiques et de spectacle	0,0%	0,3%	99,7%	0,0%
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	0,0%	0,0%	96,4%	3,6%
Sports et loisirs	0,0%	0,1%	99,9%	0,0%
Autres activités de services et activités n.c.a.	0,0%	0,4%	99,5%	0,1%
ENSEMBLE ESS	4,8%	16,6%	78,8%	0,7%

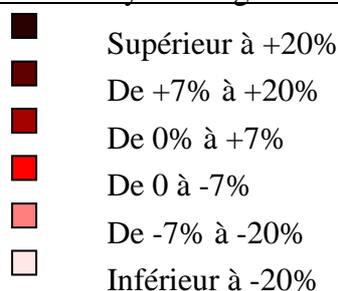
Source : INSEE, Sirene

Répartition des établissements de l'ESS par départements et par zones d'emplois⁷, et répartition selon les activités

2008	Nombre d'établissements employeurs de l'ESS	Nombre d'établissements pour 10 000 habitants
Cher	835	26,38
Eure-et-Loir	997	23,57
Indre	773	33,25
Indre-et-Loire	1694	29,16
Loir-et-Cher	884	27,20
Loiret	1559	23,87
Région	6742	26,64



Nombre d'établissements pour 10000 habitants
Rapport à la moyenne régionale :



Source : INSEE Sirene

Activités	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret
Agriculture, sylviculture et pêche	18,8%	7,1%	9,7%	24,0%	20,1%	20,1%
Industries	5,1%	2,6%	10,3%	30,8%	20,5%	30,8%
Construction	7,7%	23,1%	30,8%	23,1%	7,7%	7,7%
Commerce - Transports	10,0%	36,5%	6,8%	16,1%	17,7%	12,9%
Hébergement et restauration	12,8%	5,9%	20,7%	34,5%	15,3%	10,8%
Information et communication	13,2%	5,9%	14,7%	29,4%	13,2%	23,5%
Activités financières et d'assurance	12,3%	16,2%	10,3%	26,9%	14,0%	20,2%
Banques et services financiers	12,3%	16,7%	9,9%	26,9%	14,1%	20,0%
Assurance	12,3%	14,9%	11,5%	26,8%	13,6%	20,9%
Activités immobilières	9,1%	18,2%	9,1%	36,4%	9,1%	18,2%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7,1%	13,5%	14,9%	24,1%	14,2%	26,2%
Activités de services administratifs et de soutien	15,8%	22,7%	14,8%	15,3%	13,2%	18,2%
Activités liées à l'emploi	18,3%	28,8%	14,2%	15,0%	10,8%	12,9%
Autres activités de services	11,5%	12,2%	15,8%	15,8%	17,3%	27,3%
Enseignement	9,6%	14,6%	7,4%	31,5%	14,7%	22,3%
Santé humaine et action sociale	12,7%	14,7%	10,0%	27,3%	11,5%	23,8%
Activités pour la santé humaine	14,3%	11,7%	7,8%	29,9%	13,0%	23,4%
Hébergement médico-social et social	11,7%	17,6%	11,7%	23,2%	11,7%	24,0%
Action sociale sans hébergement	12,8%	13,9%	9,7%	28,8%	11,0%	23,7%

⁷ Zonage INSEE

Activités	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret
Arts, spectacles et activités récréatives	12,1%	15,2%	9,2%	25,6%	11,3%	26,8%
Activités créatives, artistiques et de spectacle	10,9%	13,0%	9,2%	32,2%	10,7%	24,0%
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	12,5%	14,3%	1,8%	25,0%	14,3%	32,1%
Sports et loisirs	12,4%	16,0%	9,6%	23,3%	11,3%	27,4%
Autres activités de services et activités non classées par ailleurs	13,1%	10,6%	15,6%	21,7%	13,0%	25,9%
ENSEMBLE ESS	12,4%	14,8%	11,5%	25,1%	13,1%	23,1%

Source : INSEE, Sirene

Les deux départements de l'Indre-et-Loire et du Loiret, qui sont les départements les plus peuplés de la région, **regroupent près de la moitié des établissements de l'ESS régionale**.

Rapportés à la population du territoire régional, les **établissements employeurs** de l'économie sociale et solidaire en Région Centre en 2008 représentent une **taux moyen de 27 établissements pour 10 000 habitants**.

Une observation détaillée par zones d'emplois permet de constater que **les préfectures de départements ont une densité d'établissements relativement élevée** (Châteauroux, Blois, Tours) **ou proches de la moyenne régionale** (Orléans, Chartres, Bourges).

En dehors des grandes villes, on constate que les deux départements dont **les densités sont les plus faibles** (inférieures à 24 établissements de l'ESS pour 10000 habitants) sont **les deux départements (Eure-et-Loir et Loiret) les plus proches de l'Ile-de-France**, qui exerce sur eux une forte attractivité.

A l'inverse, le département plus isolé et plus rural de **l'Indre connaît une très forte densité d'établissements** : plus de 33 établissements pour 10000 habitants, tandis qu'aucun autre département ne dépasse 30 établissements pour 10000 habitants.

En terme d'activités, des différences apparaissent entre les départements. Concernant les principales activités :

L'action sociale est présente de façon relativement homogène entre tous les départements, avec une spécificité cependant des activités d'hébergement médico-social et social, particulièrement présentes en Eure-et-Loir.

Les activités financières sont également relativement homogènes, mais avec une plus forte présence dans les départements de l'Eure-et-Loir, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, tandis que la densité d'établissements est légèrement inférieure à la moyenne dans l'Indre et dans le Loiret.

La densité d'établissements de **sports et loisirs** est légèrement inférieure à la moyenne dans l'Indre et dans le Loir-et-Cher, mais plutôt supérieure dans l'Eure-et-Loir et très nettement supérieure dans le Loiret.

Les **activités artistiques** sont très densément présentes dans l'Indre-et-Loire, mais très peu dans l'Indre. Les établissements d'**enseignement** sont également très présents dans l'Indre-et-Loire et très peu dans l'Indre et le Cher. Les **activités liées à l'emploi** sont très présentes dans le Cher, l'Eure-et-Loir et l'Indre, mais très peu dans le Loiret. Les activités de **commerce et transports** sont réparties de façon particulièrement inégale, avec une présence forte dans l'Eure-et-Loir et dans le Loir-et-Cher, mais plutôt faible dans tous les autres départements. A l'inverse, les **activités d'assurance** sont réparties de façon relativement homogène dans tous les départements. Les **établissements d'hébergement et de restauration** sont de leur côté très présents dans l'Indre et dans l'Indre-et-Loire, tandis que leur densité est faible dans l'Eure-et-Loir et dans le Loiret.

Les établissements et leurs sièges

Part des sièges et des établissements ayant leur siège hors de la région Centre, selon les activités

Activités	Part des établissements confondus avec l'entreprise (sièges)	Parts d'établissements ayant leur siège hors région Centre
Agriculture, sylviculture et pêche	98,7%	0,0%
Industries	82,1%	7,7%
Construction	84,6%	7,7%
Commerce - Transports	24,5%	7,6%
Hébergement et restauration	81,3%	9,9%
Information et communication	75,0%	0,0%
Activités financières et d'assurance	6,2%	35,4%
Banques et services financiers	2,4%	22,2%
Assurance	16,2%	69,8%
Activités immobilières	81,8%	9,1%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques (conseil, recherche, services)	59,6%	17,7%
Activités de services administratifs et de soutien	93,1%	2,1%
Activités liées à l'emploi	95,8%	1,3%
Autres activités de services administratifs et de soutien	88,5%	3,6%
Enseignement	71,6%	10,1%
Santé humaine et action sociale	46,6%	14,4%
Activités pour la santé humaine	40,3%	7,1%
Hébergement médico-social et social	30,2%	19,8%
Action sociale sans hébergement	56,1%	13,2%
Arts, spectacles et activités récréatives	92,3%	1,0%
Activités créatives, artistiques et de spectacle	97,6%	0,0%
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	76,8%	12,5%
Activités sportives, récréatives et de loisirs	91,4%	0,7%
Autres activités de services et activités non classées par ailleurs	90,2%	4,1%
	67,2%	10,2%

Source : INSEE, Sirene

Sur l'ensemble des établissements employeurs répertoriés,

- 62% sont des établissements uniques (l'entreprise et l'établissement sont donc confondus),
- 5% sont le siège d'une entreprise ayant plusieurs établissements,
- 23% sont des établissements d'une entreprise dont le siège est en région Centre,
- 10% sont des établissements d'une entreprise dont le siège est hors région Centre.

Ainsi, la grande majorité des établissements de l'économie sociale sont en fait des établissements uniques. On retrouve cette configuration dans la plupart des activités. Cependant, quelques secteurs font exception :

- **Seuls 2% des établissements bancaires sont des sièges**, et 22% des sièges sont hors de la Région. Cela s'explique par la structuration des banques coopératives, qui ont généralement un siège à l'échelle régionale (la banque), qui fédère les établissements du territoire (les agences, guichets, etc.). Des phénomènes de concentrations intervenus dans les années récentes ont de plus amené les banques à se regrouper à des niveaux inter-régionaux, ce qui a parfois décentralisé les sièges hors de certaines régions.
- **Les activités d'assurance présentent un profil encore plus typé** avec 16% d'établissements confondus avec l'entreprise, et près de 70% de sièges en dehors de la région. En effet, les principaux groupes mutualistes d'assurance (MACIF, MAIF, ...) ont une envergure nationale et leur siège dans la région Poitou-Charentes.
- **Les activités de la santé et de l'action sociale**, et en particulier les activités d'hébergement (foyers, maisons de retraites, accueil de personnes handicapées...) **sont souvent gérées par de grosses associations, mutuelles ou fondations, à l'échelle départementale et parfois régionale ou nationale**. Ainsi, la moitié des établissements de santé et action sociale (les 2/3 pour les activités d'hébergement) sont distincts du siège de l'entreprise, et 14% des sièges sont situés hors de la région (près de 20% pour le seul secteur de l'hébergement).
- **Seuls 25% des établissements de commerce et transports sont des sièges**. En effet, en région Centre, la plupart des établissements de ce secteur sont gérés par des coopératives agricoles (la société coopérative agricole d'Eure-et-Loir par exemple).

La taille des établissements

Répartition des établissements selon la famille juridique et la taille

	Coopératives		Mutuelles		Associations		Fondations		Ensemble ESS	
	ets	%	ets	%	ets	%	ets	%	ets	%
1 ou 2 salariés	329	30,9	113	35,2	2 686	50,6	2	4,4	3 130	46,4
3 à 5 salariés	329	30,9	69	21,5	942	17,7	2	4,4	1 342	19,9
6 à 9 salariés	193	18,1	39	12,1	507	9,5	2	4,4	741	11,0
10 à 19 salariés	122	11,5	41	12,8	516	9,7	5	11,1	684	10,1
20 à 49 salariés	62	5,8	34	10,6	417	7,9	20	44,4	533	7,9
50 salariés et +	30	2,8	25	7,8	243	4,6	14	31,1	312	4,6
Ensemble	1065	100,0	321	100,0	5311	100,0	45	100,0	6742	100,0

Source : INSEE, Sirene

Les établissements ayant 1 ou 2 salariés représentent près de la moitié des établissements de l'économie sociale et solidaire, et seuls 23% des établissements ont plus de 10 salariés.

Il est important de noter cependant que si l'on regarde les effectifs eux-mêmes, la tendance est inversée, puisque **près de la moitié des salariés de l'ESS se trouvent dans des établissements de plus de 50 salariés**, tandis que seul 1 salarié sur 5 se trouve dans un établissement de moins de 10 salariés.

C'est dans les associations que les établissements sont en moyenne les plus petits, puisque plus de la moitié d'entre-eux ont 1 ou 2 salariés. A l'inverse, dans les fondations, plus de 75% des établissements ont plus de 20 salariés.

Part des établissements de l'ESS selon la taille et l'activité

Activité	1 ou 2 salariés	3 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 salariés et +
Agriculture, sylviculture et pêche	78,6%	16,2%	5,2%	0,0%
Activités industrielles	20,5%	33,3%	30,8%	15,4%
Construction	46,2%	23,1%	30,8%	0,0%
Commerce - Transports	43,4%	28,9%	23,7%	4,0%
Hébergement et restauration	57,6%	28,1%	13,8%	0,5%
Information et communication	52,9%	33,8%	8,8%	4,4%
Activités financières et d'assurance	21,9%	56,5%	18,0%	3,6%
Activités immobilières	72,7%	18,2%	9,1%	0,0%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	34,0%	37,6%	24,8%	3,5%
Activités de services administratifs et de soutien	63,6%	22,4%	11,1%	2,9%
Enseignement	30,0%	35,3%	30,8%	3,9%
Santé humaine et action sociale	17,1%	29,0%	37,3%	16,5%
Arts, spectacles et activités récréatives	74,7%	20,7%	4,4%	0,1%
Autres activités de services	57,8%	29,3%	11,8%	1,1%
ENSEMBLE ESS	46,4%	30,9%	18,1%	4,6%

Source : INSEE, Sirene

Parmi les principales activités, **le secteur dans lequel les établissements sont les plus petits est celui des arts, spectacles et activités récréatives**. C'est également le cas de l'agriculture et des activités immobilières. Dans une moindre mesure, le secteur « autres activités de services » et les services administratifs et de soutien (dont font partie les activités liées à l'emploi) sont également des établissements en majorité de petite taille.

A l'inverse, **le secteur où l'on retrouve le plus d'établissements de grande taille est celui de la santé et de l'action sociale**. C'est également le cas des activités industrielles.

Les autres secteurs d'activités ont des tailles d'établissements plus proches de la moyenne, à l'exception notable de 3 secteurs d'activités :

- **Dans les activités de banque et d'assurance, près de 60% des établissements ont entre 3 et 5 salariés.**
- **Dans le secteur de l'enseignement, plus de 30% des établissements ont entre 10 et 49 salariés**, alors que la moyenne de l'ESS est seulement de 18%. En revanche ce secteur compte également 30% d'établissements de 1 ou 2 salariés, ce qui est inférieur à la moyenne de l'ESS.
- **Dans les activités de la construction, si 46% des établissements ont 1 ou 2 salariés, conformément à la moyenne de l'ensemble de l'ESS, il est à noter que les établissements de 10 à 49 salariés représentent également plus de 30% des établissements.**

27 établissements de l'ESS emploient plus de 200 salariés en Région Centre

Structure	Nom de l'établissement	Commune	Activité	Effectif salarié
Coopérative	Cher Epis Centre Siège	BOURGES	Commerce - Transports	250 à 499
Coopérative	Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre-Loire Siège	BOURGES	Banques et services financiers	250 à 499
Association	CAT d'Asnières Etablissement du GEDHIF	BOURGES	Action sociale sans hébergement	200 à 249
Association	Association agricole d'aide aux personnes âgées Siège	BOURGES	Action sociale sans hébergement	500 à 999
Fondation	Eure-et-Loir Maison Notre-Dame-du-Château-des-Vaux Etablissement de la Fondation des Orphelins Apprentis d'Auteuil	ST MAURICE ST GERMAIN	Hébergement médico-social et social	250 à 499
Association	Comité de développement d'aide aux personnes âgées Siège	MAINVILLIERS	Action sociale sans hébergement	200 à 249
Association	Association pour favoriser l'emploi dans les communes d'Eure-et-Loir Siège	LUISANT	Autres activités de services	250 à 499
Association	Indre Centre de formation professionnelle des adultes Etablissement de l'AFPA	CHATEAUROUX	Enseignement	250 à 499
Association	Association pour le maintien à domicile (ADMAD) Siège	CHATEAUROUX	Activités pour la santé humaine	250 à 499
Coopérative	Indre-et-Loire Etablissement de la Banque Populaire du Val de France	TOURS	Banques et services financiers	250 à 499
Coopérative	La Nouvelle République du Centre-Ouest Siège	TOURS	Information et communication	250 à 499
Association	Entr'Aide Ouvrière Siège	TOURS	Hébergement médico-social et social	250 à 499
Association	CAT Production Etablissement de l'association nationale d'action et d'insertion sociale (ANAIS)	METTRAY	Action sociale sans hébergement	250 à 499
Association	Association de services de soins à domicile Siège	TOURS	Action sociale sans hébergement	500 à 999

Structure	Nom de l'établissement	Commune	Activité	Effectif salarié
Coopérative	Loir-et-Cher Etablissement de la Caisse Régionale du Crédit Agricole mutuel Val de France	BLOIS	Banques et services financiers	250 à 499
Association	Service d'aide ménagère Etablissement de la Fédération ADMR	BLOIS	Action sociale sans hébergement	500 à 999
Mutuelle	Loiret Spheria Val de France Siège	ORLEANS	Assurance	200 à 249
Mutuelle	Thelem Assurances Siège	CHECY	Assurance	250 à 499
Mutuelle	Mut. nationale hospitalière des professions de la santé et du social (MNH) Siège	AMILLY	Assurance	250 à 499
Mutuelle	Etablissement de la CRAMA Paris-Val-de-Loire	OLIVET	Assurance	250 à 499
Coopérative	Etablissement de la Caisse Régionale du Crédit Agricole mutuel Centre-Loire	SAINT JEAN DE BRAYE	Banques et services financiers	250 à 499
Coopérative	Etablissement de la Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre	ORLEANS	Banques et services financiers	500 à 999
Association	Etablissement de l'Association de gestion du Groupe Mederic (AGGM)	SAINT JEAN DE BRAYE	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	250 à 499
Association	Aide à Domicile Siège	MONTARGIS	Action sociale sans hébergement	200 à 249
Association	Le Cercle des âges - Association d'aide et d'accompagnement à domicile Siège	ORLEANS	Action sociale sans hébergement	250 à 499
Association	Association Domicile Services Siège	ORLEANS	Action sociale sans hébergement	250 à 499
Association	Familles Rurales - Fédération départementale du Loiret Siège	FLEURY LES AUBRAIS	Autres activités de services et activités non classées par ailleurs	250 à 499

Source : INSEE, Sirene

Parmi les **27 établissements de plus de 200 salariés** que compte l'ESS en région Centre, 11 sont dans le Loiret, 5 sont dans l'Indre-et-Loire, 4 dans le Cher, 3 dans l'Eure-et-Loir, 2 dans l'Indre et 2 dans le Loir-et-Cher.

16 sont des sièges et 11 sont des établissements distinct du siège de l'entreprise.

Les associations représentent 15 de ces établissements, les coopératives 7, les mutuelles 4, et on trouve une fondation.

Deux domaines d'activités se distinguent, puisque **12 établissements sont dans les secteurs de la santé et de l'action sociale et 9 autres ont des activités de banque et d'assurance.**

Ancienneté des établissements

Part des établissements selon l'année de création

Activités	Créations entre 2006 et 2008	Créations entre 1999 et 2005	Créations entre 1984 et 1998	Créations avant 1984
Agriculture, sylviculture et pêche	6,0%	27,8%	52,3%	13,9%
Industries	0,0%	52,2%	30,4%	17,4%
Construction	9,1%	27,3%	36,4%	27,3%
Commerce - Transports	3,6%	29,1%	61,8%	5,5%
Hébergement et restauration	5,7%	25,0%	51,1%	18,2%
Information et communication	7,6%	30,3%	53,0%	9,1%
Activités financières et d'assurance	16,0%	34,1%	48,2%	1,7%
Banques et services financiers	18,5%	30,5%	50,7%	0,3%
Assurance	8,9%	44,6%	40,8%	5,6%
Activités immobilières	27,3%	18,2%	36,4%	18,2%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques (conseil, recherche, services)	6,8%	33,8%	46,6%	12,8%
Activités de services administratifs et de soutien	6,6%	46,7%	45,1%	1,6%
Activités liées à l'emploi	4,2%	53,3%	42,1%	0,4%
Autres activités de services administratifs et de soutien	11,3%	33,9%	50,8%	4,0%
Enseignement	9,9%	37,6%	47,2%	5,3%
Santé humaine et action sociale	11,5%	36,5%	45,3%	6,7%
Activités pour la santé humaine	9,2%	46,1%	33,3%	11,3%
Hébergement médico-social et social	9,3%	29,9%	54,6%	6,2%
Action sociale sans hébergement	12,9%	37,3%	43,8%	5,9%
Arts, spectacles et activités récréatives	7,6%	40,8%	44,5%	7,1%
Activités créatives, artistiques et de spectacle	15,5%	49,4%	33,5%	1,5%
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	3,7%	35,2%	53,7%	7,4%
Activités sportives, récréatives et de loisirs	5,1%	38,1%	47,8%	9,0%
Autres activités de services et activités non classées par ailleurs	7,8%	38,0%	41,6%	12,5%
ENSEMBLE ESS	9,5%	37,4%	45,6%	7,5%

Source : INSEE, Sirene

53% des établissements employeurs de l'économie sociale et solidaire en région Centre sont des établissements existant depuis plus de 10 ans, et 7,5% d'entre-eux ont même plus de 25 ans.

47% de l'ensemble des établissements ont moins de 10 ans, parmi lesquels 10% ont été créés depuis moins de 3 ans.

Parmi les principales activités, celles dans lesquelles **les établissements sont les plus anciens** (c'est-à-dire, avec la plus forte proportion d'établissements de plus de 25 ans) sont les **activités de sports et loisirs**, ainsi que les **activités de l'hébergement et de la restauration**. C'est le cas également des établissements de la catégorie « autres activités de services... ». D'autres activités comptent un grand nombre d'établissements de plus de 10 ans. Il s'agit principalement du secteur de l'hébergement médico-social et social (55% des établissements ont entre 10 et 25 ans et au total plus de 60% ont plus de 10 ans), mais également du secteur du commerce et des transports, qui compte près de 62% d'établissements ayant entre 10 et 25 ans.

A l'inverse, certains domaines d'activités ont un profil particulièrement « jeune », avec **un grand nombre d'établissements créés dans les 3 dernières années** : il s'agit en particulier des **activités créatives et artistiques** (plus de 15% des établissements ont moins de 3 ans et près de 65% ont moins de 10 ans) et de l'**action sociale sans hébergement** (13% des établissements ont moins de 3 ans et 50% ont moins de 10 ans).

Le cas des activités bancaires et financières est particulier puisque 18% des établissements ont moins de 3 ans, mais qu'elles comptent également un grand nombre d'établissements plus anciens (51% ont plus de 10 ans). Le caractère récent des établissements est en fait fortement lié à une démarche de déclaration de chaque établissement bancaire au niveau national, entreprise dans les années récentes. Les établissements bancaires n'avaient en effet auparavant pas nécessairement de personnalité juridique propre, et toutes les déclarations étaient assurées par leur banque de rattachement.

Enfin, **dans les activités liées à l'emploi, plus de 53% des établissements ont entre 3 et 10 ans**, mais cette intense période de création d'établissements semble être terminée puisque seuls 4% de nouveaux établissements ont été créés depuis 3 ans.



LES DONNEES ISSUES DES DADS

L'EMPLOI DANS L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE LA REGION CENTRE

MEMO

- En 2005, l'ESS en région Centre représente une masse salariale de 1,5 millions d'euros
- Les femmes occupent 63% de l'emploi ETP
- Les séniors sont également très présents : ils représentent 41% de l'emploi ETP dans l'ESS contre 37% dans le reste de l'économie régionale
- Les emplois sont plutôt qualifiés : 44% de l'emploi ETP correspond à des postes de chefs d'entreprises, cadres et professions intermédiaires, contre 32% hors ESS
- L'ESS fournit moins de travail à temps complet : 75% de l'emploi ETP est à temps complet dans l'ESS, contre 86% dans le reste de l'économie régionale.

Hôtel d'activités Artis
13 rue Abbé Vincent
38 600 FONTAINE
tél. 04 76 24 06 11
aires@aires-ess.org
www.aires-ess.org

Méthodologie

La DADS (Déclaration Annuelle des données sociales)

La DADS est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues.

Le champ de l'exploitation des DADS par l'Insee couvre actuellement l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques (division 95 de la NAF rév. 1) et des activités extra-territoriales (division 99 de la NAF rév. 1). Le champ de la publication des résultats exclut en outre les apprentis, les stagiaires, les emplois aidés, les dirigeants salariés de leur entreprise ainsi que les agents des collectivités territoriales.

En revanche, les déclarations des services de l'Etat à caractère industriel et commercial (grandes entreprises, hôpitaux publics...), de même que celles des collectivités territoriales, sont prises en compte par l'exploitation.

A partir de 2002, le champ de l'application est élargi aux salariés de l'agriculture. En 2003, le secteur agricole a été intégré de façon exhaustive. Cependant, au vu des comptages réalisés, il semble que ce secteur ne soit pas complet.

Source : INSEE

Exploitation des tableaux tirés des DADS

11 tableaux de données livrés par l'INSEE sur la base des DADS ont été exploités :

- Nombre de salariés croisé par conditions d'emplois en 2005
- Nombre de salariés croisé par types de postes et types d'emploi en 2005
- Nombre de salariés croisé par tranches d'âge et CSP en 2005
- Rémunération annuelle nette par salarié et nombre de salariés croisé par grandes familles de l'ESS en 2005
- Nombre de salariés croisé par grandes familles de l'ESS en 2002
- Masse salariale brute, nombre d'ETP, salaire horaire net moyen croisés par secteur (ESS/hors ESS) et grandes familles de l'ESS en 2005.
- Masse salariale brute, nombre d'ETP, salaire horaire net moyen croisés par secteur et grandes familles de l'ESS en 2002.
- Masse salariale brute, nombre d'ETP, salaire horaire net moyen croisés par secteur et activités en 2005.
- Masse salariale brute, nombre d'ETP, salaire horaire net moyen croisés par secteur et activités en 2002.
- Nombre d'ETP et salaire horaire net moyen croisés par secteur, tranche d'âge et sexe en 2005
- Nombre d'ETP et salaire horaire net moyen croisés par secteur, catégories socioprofessionnelles et sexe en 2005.

Le découpage par activité est fait sur la base de la NES 36 selon les modalités suivantes :

Code	Libellé
A	Agriculture
B, C, D, E, F, G	Industries
H, M	Construction – Activités immobilières
J, K	Commerce - Transports
L	Activités financières et assurances
N1	Postes et télécommunications
N2 –N3 –N4	Services aux entreprises⁸
P1	Hôtels et restaurants
P2	Activités récréatives, culturelles et sportives
P3	Services personnels et domestiques
Q1	Education
Q2	Santé, action sociale
R1	Administration publique
R2	Activités associatives et extra-territoriales

Du fait de leur absence d'effectifs dans l'ESS, les secteurs « Postes et télécommunications » et « Administration publique » sont supprimés de certains traitements.

⁸ Hors « Postes et télécommunications »

Les emplois salariés dans l'ESS de la région Centre

En 2005, les établissements de l'économie sociale et solidaire en Région Centre comptent près de **60 000 emplois en équivalent de temps plein (ETP)**, soit **9,1% de l'ensemble des emplois de la région**.

Ces emplois concernent près de **88100 personnes salariées** au cours de l'année.

La masse salariale générée par ces emplois est de plus de **1,5 milliard d'euros**.

Nombre d'ETP et masse salariale, selon les familles juridiques

	Nombre d'ETP en 2005	Masse salariale brute en 2005 (en milliers d'€)
Coopératives	12 320	400 687
Mutuelles	4 845	155 942
Associations	40 727	911 746
Fondations	1 422	34 085
Total ESS	59 314	1 502 459
Total Région Centre	652 025	17 451 435
Part ESS	9,1%	8,6%

Source : INSEE DADS, fichiers postes

Les associations regroupent près de 70% des ETP de l'économie sociale et solidaire et près de 61% de la masse salariale, les coopératives plus de 20% des ETP et près de 27% de la masse salariale, les mutuelles, plus de 8% des ETP et 10% de la masse salariale, et les fondations, 2% des ETP et de la masse salariale.

Evolution du nombre d'ETP et de la masse salariale, selon les familles juridiques

	Evolution du nombre d'ETP entre 2002 et 2005	Evolution de la masse salariale brute entre 2002 et 2005
Coopératives	+2,9%	+12,6%
Mutuelles	+1,0%	+7,7%
Associations	+3,5%	+13,4%
Fondations	+27,2%	+36,1%
Total ESS	+3,6%	+13,0%
Total Région Centre	-1,4%	+7,7%

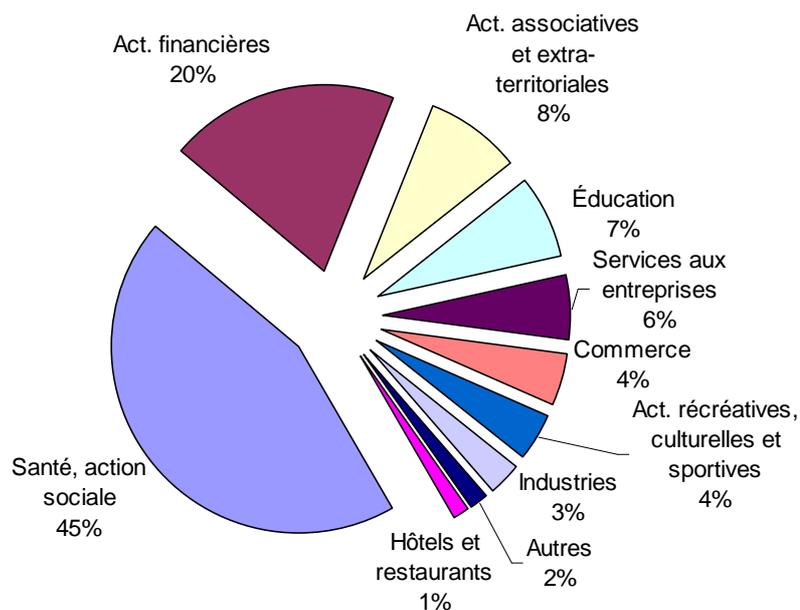
Source : INSEE DADS, fichiers postes

Entre 2002 et 2005, le nombre d'ETP a légèrement augmenté dans l'économie sociale et solidaire (+4%), et la masse salariale a augmenté de façon plus importante (+13%).

L'ESS progresse davantage que le reste de l'économie, puisque sur l'ensemble de la région Centre, le nombre d'ETP a même baissé (-1,4%) et la masse salariale brute a augmenté de façon moins importante (+8%).

L'évolution est différenciée selon les familles juridiques : ainsi, alors que le nombre d'ETP et la masse salariale ont fortement augmenté dans les fondations (+27% et +36%), ils ont augmenté de façon moins importante dans les associations et les coopératives (+3% et +13%), et de façon modeste dans les mutuelles (+1% et +8%).

Répartition des ETP de l'ESS par secteurs d'activités



Source : INSEE DADS, fichiers postes

45% des emplois ETP dans l'ESS de la région Centre sont dans le domaine de la santé et de l'action sociale. Le deuxième secteur d'activités le plus important est ensuite le secteur des activités financières, qui regroupe 20% des emplois de l'ESS. Les secteurs des activités associatives, de l'éducation et des services aux entreprises regroupent chacun entre 6 et 8% des emplois. Aucun autre domaine ne représente plus de 5% des emplois. Le secteur des activités récréatives, culturelles et sportives représente une part faible de l'emploi (4%) alors qu'en terme d'établissements, ce secteur est très important avec 16% de l'ensemble des établissements de l'ESS en 2008⁹.

Nombre d'ETP par secteurs d'activités et part de l'ESS sur l'ensemble des ETP de la région Centre

2005	Nombre d'ETP dans l'ESS	Nombre d'ETP dans l'ensemble de la région	Part de l'ESS sur l'ensemble de la région
Santé, action sociale	26 371	86 004	30,7%
Activités financières	11 829	22 369	52,9%
Activités associatives et extra-territoriales	4 999	6 947	72,0%
Éducation	4 260	6 321	67,4%
Services aux entreprises ¹⁰	3 366	57 709	5,8%
Commerce - Transports	2 893	131 079	2,2%
Activités récréatives, culturelles et sportives	2 411	4 819	50,0%
Industries	1 598	167 662	1,0%
Hôtels et restaurants	849	20 394	4,2%
Agriculture, sylviculture, pêche	417	4 722	8,8%
Services personnels et domestiques	177	5 486	3,2%
Construction - Act. Immobilières	144	58 364	0,2%
Postes, télécommunications	0	19 491	0,0%
Administration publique	0	60 658	0,0%
Toutes activités	59 314	652 025	9,1%

Source : INSEE DADS, fichiers postes

⁹ Voir le chapitre « Les données du répertoire Sirene »

¹⁰ Hors « Postes et télécommunications »

Sur l'ensemble de l'emploi régional, les emplois de l'ESS représentent **plus de 2 ETP sur 3 dans les secteurs « activités associatives et extra-territoriales » et « éducation »**. Ils représentent environ **1 ETP sur 2 dans les activités financières et dans les activités récréatives, culturelles et sportives**, et **1 ETP sur 3 dans le secteur de la santé et de l'action sociale**. La part de l'ESS est également significative dans le secteur de l'agriculture, sylviculture, pêche (près de 9%) et dans les services aux entreprises (près de 6%). Dans les autres secteurs d'activité, les ETP de l'ESS représentent moins de 5% de l'ensemble des emplois de la région Centre.

Evolution du nombre d'ETP par activités entre 2002 et 2005 dans l'ESS et hors ESS

Activités (classées par ordre décroissant du nombre d'ETP en 2005)	Evolution nombre ETP ESS 2002-2005	Evolution nombre ETP hors ESS 2002-2005
Santé, action sociale	14,2%	6,6%
Activités financières	13,8%	-2,6%
Activités associatives et extra-territoriales	-9,6%	3,0%
Éducation	-23,5%	10,7%
Services aux entreprises ¹¹	14,1%	7,1%
Commerce - Transports	-4,6%	-0,1%
Activités récréatives, culturelles et sportives	-3,5%	3,3%
Industries	-17,0%	-9,4%
Hôtels et restaurants	-20,2%	4,5%
Agriculture, sylviculture, pêche	-53,1%	-54,7%
Services personnels et domestiques	30,0%	2,4%
Construction - Act. Immobilières	-14,8%	6,8%
Toutes activités¹²	3,6%	-1,8%

Source : INSEE DADS, fichiers postes

Dans l'économie sociale et solidaire, la plupart des secteurs d'activités majoritairement menées par des coopératives voient leurs emplois baisser entre 2002 et 2005 (agriculture, industrie, construction, commerce, transports.¹³). On constate une exception cependant, avec les activités financières pour lesquelles le nombre d'ETP augmente.

Parmi les principales activités menées par des associations, **le secteur de la santé et l'action sociale ainsi que les activités de services connaissent une nette augmentation du nombre d'ETP, mais d'autres secteurs sont en baisse** : le nombre d'ETP baisse de près de 10% dans les activités associatives et de près de 24% dans l'éducation. Il baisse également de 3,5% dans les activités récréatives, culturelles et sportives.

La comparaison avec les évolutions dans le reste de l'économie de la région montre que les évolutions dans l'ESS connaissent de fortes spécificités.

Dans certains secteurs, les ETP augmentent plus vite dans l'ESS que dans le reste de l'économie : c'est le cas du secteur de la santé et de l'action sociale (14% de progression dans l'ESS entre 2002 et 2005, contre 7% dans le reste de l'économie), **des activités financières** (14% de progression dans l'ESS contre 3% de régression dans le reste de l'économie), **des services aux entreprises** (14% de progression dans l'ESS contre 7% dans le reste de l'économie).

¹¹ Hors « Postes et télécommunications »

¹² Y compris « Postes et télécommunications » et « administration publique »

¹³ Concernant ces catégories, se référer au chapitre « Les données du répertoire Sirene ».

En revanche, **dans la plupart des autres secteurs d'activités, le nombre d'ETP a progressé moins vite ou régressé plus vite dans l'ESS que dans le reste de l'économie.** Les principaux secteurs où l'on retrouve cette situation sont les secteurs de l'éducation (une régression de 24% dans l'ESS, alors que dans le reste de l'économie le nombre d'ETP progresse de près de 11%), des hôtels et restaurants (une régression de 20% dans l'ESS, alors que dans le reste de l'économie le nombre d'ETP progresse de près de 5%), de l'industrie (une régression de 17% du nombre d'ETP dans l'ESS et seulement de 10% dans le reste de l'économie), de la construction et des activités immobilières (une régression de 15% dans l'ESS, alors que dans le reste de l'économie le nombre d'ETP progresse de près de 7%).

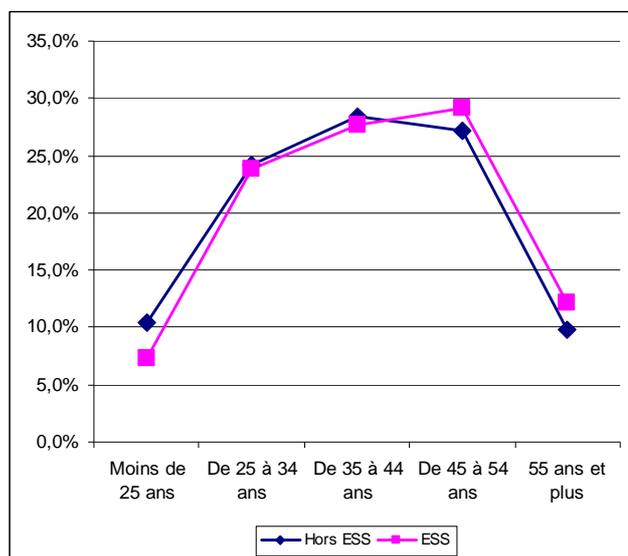
Seul, le secteur de l'agriculture présente un évolution similaire dans et en dehors de l'ESS avec une baisse très forte du nombre d'emplois (près de 55%). Les données sur ce secteur doivent cependant être considérées au regard des réserves émises par l'Insee sur la fiabilité des données DADS (voir « Méthodologie » p. 31).

Profils des salariés dans l'ESS

Répartition du nombre d'ETP selon le sexe des salariés

En Région Centre en 2005, les femmes occupent 63% des emplois ETP et les hommes 37%. Cette proportion est presque inversée par rapport au reste de l'économie de la région où 57% des emplois ETP sont occupés par des hommes et 43% par des femmes.

Répartition du nombre d'ETP selon les tranches d'âges des salariés



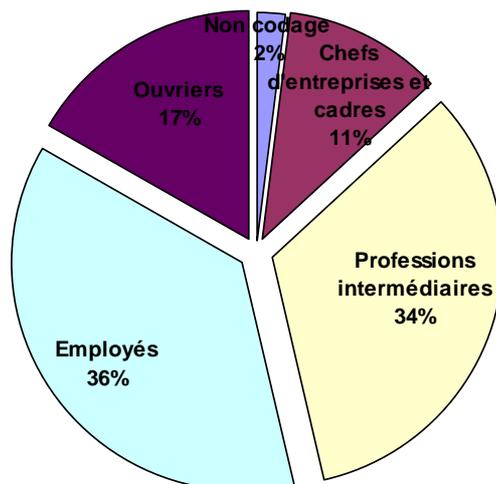
Les salariés dans l'économie sociale et solidaire sont en moyenne plus âgés que dans le reste de l'économie de la région Centre.

Dans les établissements de l'économie sociale et solidaire en région Centre, l'emploi occupé par des personnes de 35 à 54 ans représente près de 57% de l'ensemble. 24% est occupé par des personnes entre 25 et 34 ans, 12% par des personnes de 55 ans et plus, et moins de 8% par des personnes de moins de 25 ans.

Si la proportion de l'emploi occupé par des personnes ayant entre 25 et 34 ans est similaire entre l'ESS et le reste de

l'économie régionale, les salariés les plus jeunes (moins de 25 ans) sont moins présents (moins de 8% dans l'ESS et plus de 10% dans le reste de l'économie) tandis que l'emploi occupé par des personnes à partir de 45 ans est plus important (41% dans l'ESS et 37% dans le reste de l'économie). **La part dans l'emploi des salariés les plus âgés montre que les structures de l'ESS conservent ou embauchent les seniors plus largement que le reste de l'économie. La part plus faible des salariés les plus jeunes s'explique en partie par le fait que les métiers requis sont plutôt qualifiés et demandent donc des personnes diplômées.**

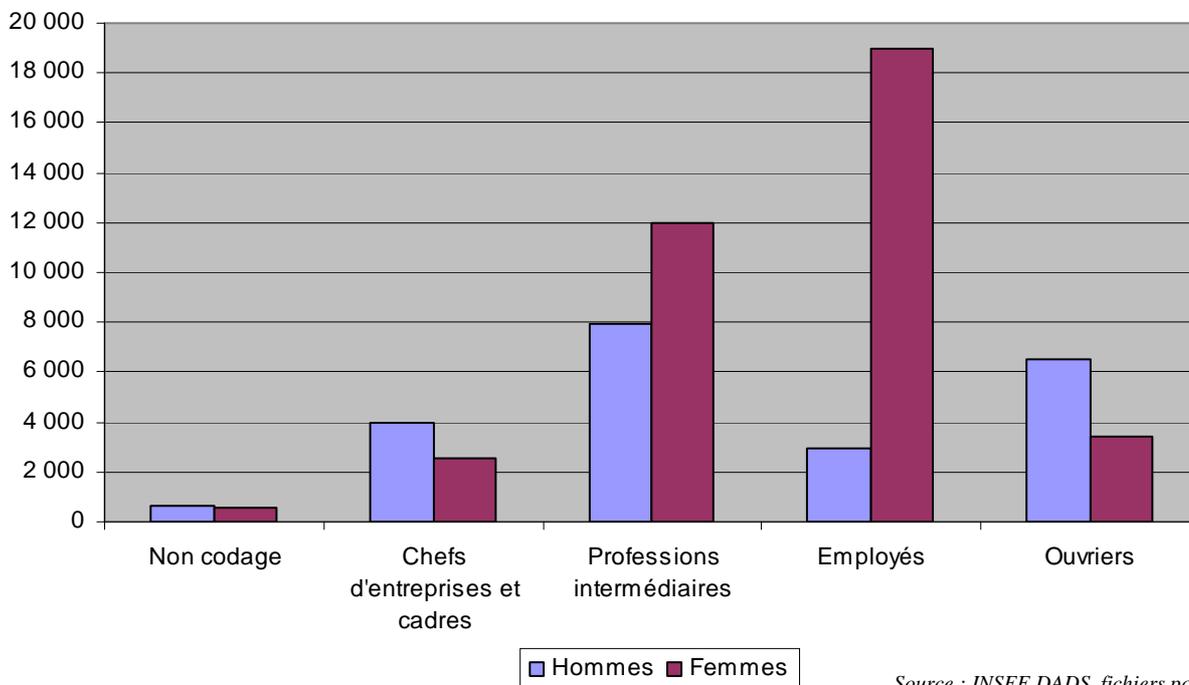
Répartition du nombre d'ETP selon la catégorie socioprofessionnelle des salariés



Source : INSEE DADS, fichiers postes

Les emplois dans l'ESS sont en moyenne plus qualifiés que dans le reste de l'économie : la proportion de professions intermédiaires dans l'emploi ETP de l'ESS est de 10 points supérieure à ce qu'elle représente dans le reste de l'économie régionale (32% contre 22%). La proportion de chefs d'entreprises et cadres est également légèrement supérieure (12% contre 10%). Si la proportion d'employés est, elle aussi, importante dans l'ESS (36% contre 30% hors ESS), en revanche, celle des emplois ouvriers est de moitié moins importante dans l'ESS que dans le reste de l'économie (17% contre 37%). Cette spécificité tient en grande partie au fait que les structures de l'ESS réalisent principalement des activités de services.

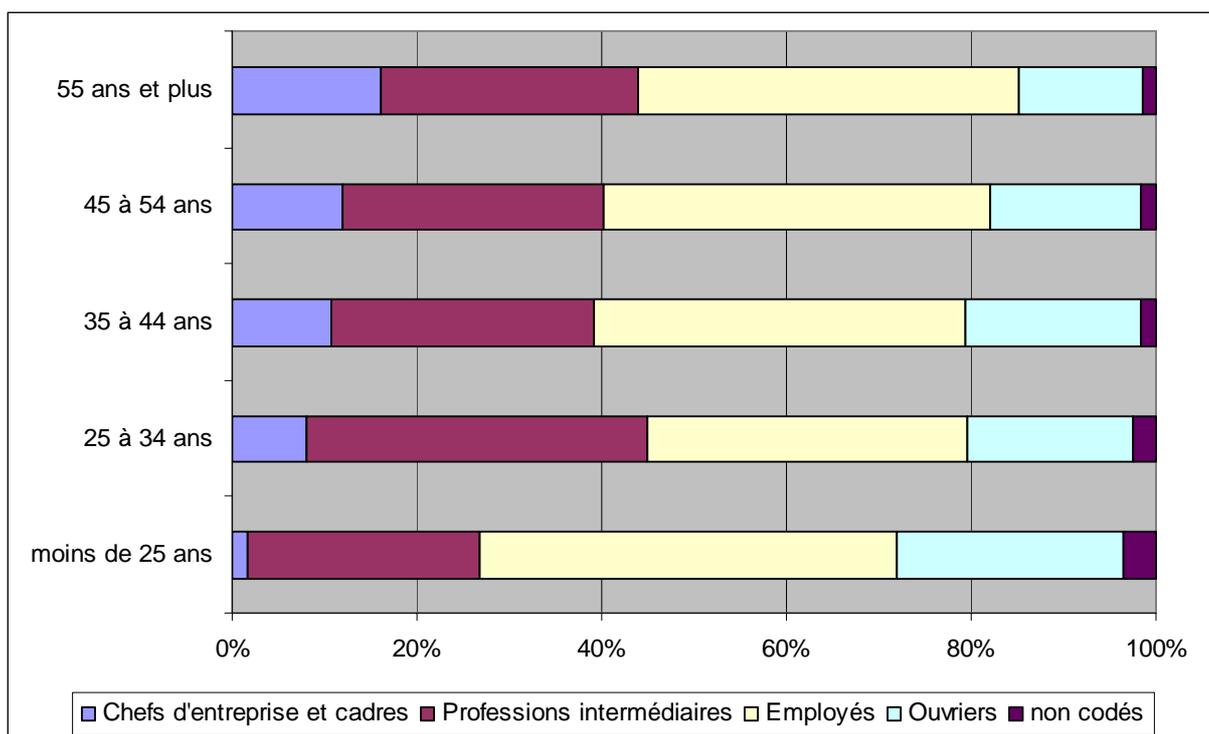
Nombre d'ETP selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle des salariés



Source : INSEE DADS, fichiers postes

Dans les emplois de l'ESS, **les femmes sont particulièrement présentes dans la catégorie des employés**, où elles représentent 87% des ETP. Elles sont également en proportion majoritaire dans les professions intermédiaires (60% des ETP). En revanche elles sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes chez les chefs d'entreprises et cadres (39% des ETP) et chez les ouvriers (34% des ETP).

Répartition du nombre de salariés selon leur âge et leur catégorie socioprofessionnelle



Source : INSEE DADS, fichiers salariés

De façon générale, dans l'économie sociale de la région Centre en 2005, la proportion de chefs d'entreprises et cadres parmi les salariés augmente avec l'âge (de moins de 2% de salariés avant 25 ans, à 16% de salariés à partir de 55 ans), **alors que dans le même temps, la proportion d'ouvriers diminue** (de plus de 24% de salariés avant 25 ans à 13% de salariés à partir de 55 ans). Ces différences semblent pouvoir provenir naturellement des parcours de vie et des progressions de carrières des personnes.

La proportion de professions intermédiaires est stable (entre 25 et 29% quelle que soit la tranche d'âge) à l'exception de la tranche de 25 à 34 ans qui regroupe près de 37% des salariés. **De la même façon, la proportion d'employés est toujours comprise entre 40% et 45%** sauf pour la tranche des salariés de 25 à 34 ans (moins de 35%). Les activités de l'économie sociale et solidaire étant majoritairement des activités de services, qui requièrent souvent des personnes qualifiées, on peut supposer que la spécificité de cette tranche d'âge est largement liée aux embauches importantes de jeunes professionnels qualifiés sur des activités nouvelles (c'est par exemple ce qui s'est passé avec le dispositif des Emplois-Jeunes entre 1997 et 2002).

Caractéristiques des emplois de l'ESS

Source : INSEE DADS, fichiers salariés

En 2005, 60% des salariés de l'ESS de la région Centre occupent des postes à temps complet, et les postes à temps complet totalisent 75% de l'ensemble du temps de travail fourni dans l'ESS. Dans le reste de l'économie de la région, cette part est de 86%.

Par ailleurs, au cours de l'année 2005, **9% des salariés ont occupé des postes dit « annexes »**, c'est-à-dire totalisant un très faible temps de travail (par exemple, moins de 30 jours de travail sur l'année). Ce type de postes peut correspondre à des emplois saisonniers ou de remplacement, par exemple.

La part importante des emplois à temps partiel et des postes annexes dans l'économie sociale et solidaire est conditionnée par certaines spécificités des activités : par exemple l'encadrement d'enfants dans le cadre de séjours de vacances ou encore la saisonnalité agricole imposent la mise en place de contrats ponctuels. Les activités du secteur social nécessitent souvent la prise en charge permanente de personnes (handicapées, âgées...) et imposent donc de recruter de nombreux emplois temporaires pour les remplacements de congés, etc.

Plus généralement, de nombreuses activités présentant ce type de contraintes sont principalement assurées par l'ESS et en particulier le secteur associatif, lui donnant de ce fait une image de secteur «précaire».

A l'inverse, les secteurs d'activités dans l'ESS qui ne rencontrent pas de telles contraintes proposent de fortes proportions d'emplois stables : c'est le cas en particulier des banques coopératives, des mutuelles, des coopératives de production, des associations de santé.

En 2005, 3,3% des salariés de l'ESS (soit 2887 personnes) occupaient des emplois aidés (CES, CEI, etc.)

Les salaires dans l'ESS

Salaires nets horaires, en Euros, par activités

Activités (classées par ordre décroissant du nombre d'ETP)	Salaire net horaire ESS	Salaire net horaire hors ESS	Ecart salaire ESS/hors ESS	Part ESS/ région
Santé, action sociale	9,1	11,8	-22,9%	30,7%
Activités financières	13,5	14,2	-5,0%	52,9%
Activités associatives et extra-territoriales	9,4	12,8	-26,1%	72,0%
Éducation	11,1	11,1	0,2%	67,4%
Services aux entreprises ¹⁴	10,9	11,4	-4,4%	5,8%
Commerce - Transports	12,2	9,8	24,3%	2,2%
Activités récréatives, culturelles et sportives	10,0	12,1	-16,8%	50,0%
Industries	14,0	11,8	18,3%	1,0%
Hôtels et restaurants	8,7	7,8	11,3%	4,2%
Agriculture, sylviculture, pêche	9,7	10,1	-4,0%	8,8%
Services personnels et domestiques	7,1	7,1	-1,1%	3,2%
Construction - Act. Immobilières	10,3	10,2	1,0%	0,2%
Toutes activités¹⁵	10,6	10,9	-3,2%	9,1%

Source : INSEE DADS, fichiers postes

En moyenne, le salaire net horaire dans l'économie sociale et solidaire est de 10,6 euros. Par rapport au reste de l'économie, ce salaire est légèrement inférieur (-3,2%).

Selon les activités, ce salaire net horaire est fortement variable : de 7,1 euros à 14 euros : les activités où les salaires sont les plus élevés sont l'industrie (qui représente cependant un petit nombre d'emplois) et les services financiers. Les activités où les salaires sont les moins élevés sont les services personnels et domestiques et les hôtels et restaurants.

¹⁴ Hors « Postes et télécommunications »

¹⁵ Y compris « Postes et télécommunications » et « administration publique »

La différence de salaire avec les établissements hors ESS peut être importante au sein d'un même secteur d'activité, et ceci dans les deux sens : ainsi, dans les activités de commerce et transports, le salaire net horaire moyen dans l'ESS est de 24% plus élevé que dans le reste de l'économie. Cette différence est à pondérer toutefois par le fait que dans ce secteur, l'ESS ne représente que 2% de l'ensemble de l'économie. A l'inverse, dans la santé et l'action sociale, le salaire moyen dans l'ESS est de 23% moins important que dans le reste de l'économie, alors même que dans ce secteur, l'ESS représente plus de 30% de l'ensemble de l'emploi.

Salaires nets horaires, en Euros, selon les profils des salariés

	Salaire net horaire dans l'ESS : hommes	Salaire net horaire dans l'ESS : femmes	Salaire net horaire dans l'ESS : ensemble	Ecart de salaires entre hommes et femmes dans l'ESS	Ecart de salaires entre hommes et femmes hors ESS
Chefs d'entreprises et cadres	21,7	17,8	20,2	-18,0%	-20,0%
Professions intermédiaires	12,5	11,2	11,7	-10,7%	-9,1%
Employés	9,0	8,3	8,4	-7,4%	-4,4%
Ouvriers	7,5	6,2	7,1	-17,9%	-11,3%
Moins de 25 ans	7,2	7,6	7,5	4,8%	-1,0%
25 à 34 ans	9,4	8,8	9,0	-6,2%	-9,8%
35 à 44 ans	11,6	9,6	10,3	-17,3%	-16,2%
45 à 54 ans	13,8	10,4	11,7	-24,8%	-18,4%
55 ans et plus	16,7	11,1	13,3	-33,5%	-25,0%
ENSEMBLE	12,1	9,7	10,6	-19,8%	-15,6%

Source : INSEE DADS, fichiers postes

Les salaires sont relativement homogènes dans l'ESS : ainsi, entre les ouvriers et les chefs d'entreprises et cadres, le salaire horaire moyen varie de moins de 1 à 3, et entre la tranche d'âge des moins de 25 ans et celle des 55 ans et plus, il varie de moins de 1 à 2.

En revanche, **l'écart de salaire entre les femmes et les hommes est plus important dans l'ESS que dans le reste de l'économie :** le salaire horaire des femmes est de 20% inférieur à celui des hommes dans l'ESS et de 16% inférieur dans le reste de l'économie.

L'écart de salaires entre hommes et femmes a tendance à être plus faible pour les salariés plus jeunes et à augmenter avec l'âge : dans l'ESS, les femmes sont mieux payées que les hommes parmi les salariés de moins de 25 ans (+5%), mais le salaire moyen des femmes est de 34% inférieur à celui des hommes parmi les salariés de plus de 55 ans.

Cette différence entre les différentes tranches d'âge est plus importante dans l'ESS que dans le reste de l'économie : hors ESS, le salaire des femmes est inférieur à celui des hommes de 1% pour les salariés de moins de 25 ans et de 25% pour les salariés de 55 ans et plus.

L'écart des salaires entre hommes et femmes est différencié selon la catégorie socioprofessionnelle : dans l'ESS, le salaire horaire des femmes est inférieur à celui des hommes de 7% parmi les employés, mais de 18% parmi les ouvriers ainsi que les chefs d'entreprises et cadres.

- **L'écart de salaire entre les hommes et les femmes est plus important dans l'ESS que dans le reste de l'économie pour les ouvriers** (18% dans l'ESS et seulement 11% dans le reste de l'économie), mais en revanche, **il est légèrement moins important pour les chefs d'entreprises et cadres** (18% dans l'ESS et 20% dans le reste de l'économie).



LES DONNEES DU FICHER DETAIL DE L'INSEE

DONNEES TERRITORIALES DETAILLEES
COMPARAISONS DETAILLEES DE L'ESS
AVEC L'ENSEMBLE DE L'ECONOMIE DE LA REGION CENTRE

MEMO

La part des établissements de l'ESS sur l'ensemble des établissements de la région varie selon :

- Le territoire : elle est la plus forte dans l'Indre et la plus faible dans l'Eure-et-Loir
- Les activités : l'ESS représente 76% des activités récréatives, culturelles et sportives régionales, mais moins de 1% des activités du commerce-transports, de l'industrie, de la construction et des activités immobilières
- La taille des établissements : l'ESS représente moins de 6% des établissements de la région ayant entre 10 et 49 salariés mais en revanche, 12% des établissements de plus de 50 salariés.

Hôtel d'activités Artis
13 rue Abbé Vincent
38 600 FONTAINE
tél. 04 76 24 06 11
aires@aires-ess.org
www.aires-ess.org

Méthodologie

Le fichier détail « Dénombrement des entreprises et des établissements 2006 »

Le fichier détail « Dénombrement des entreprises et des établissements 2006 » contient des données sur le parc d'entreprises et d'organismes ainsi que sur le parc d'établissements en activité au 1er janvier 2006 (source Sirene).

Le champ des fichiers de dénombrement est défini sur les unités marchandes et non marchandes.

Ce fichier est accessible sur le site de l'Insee et permet de croiser de nombreuses informations.

Exploitation

L'utilisation de ce fichier a permis de mettre les établissements employeurs de l'ESS en regard de l'ensemble des établissements employeurs de la région Centre en 2006, au niveau global, et avec des détails par départements, par secteurs d'activité et par taille.

Les chiffres utilisés sont ceux de 2006 et la nomenclature d'activité de référence est la NAF version 1, qui était en vigueur en 2006, ce qui invalide les comparaisons avec les données issues du fichier Sirene de 2008.

Le découpage par activité est fait sur la base de la **NES 36** (issue de la NAF), au sein de laquelle certaines activités ont été agrégées :

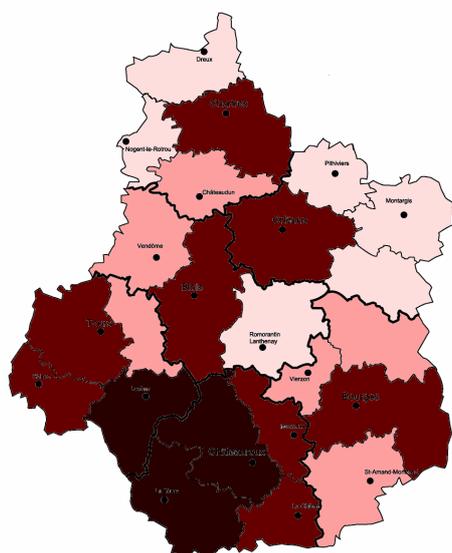
Code	Libellé
A	Agriculture
B, C, D, E, F, G	Industries
H, M	Construction – Activités immobilières
J, K	Commerce - Transports
L	Activités financières et assurances
N1	Postes et télécommunications
N2 –N3 –N4	Services aux entreprises¹⁶
P1	Hôtels et restaurants
P2	Activités récréatives, culturelles et sportives
P3	Services personnels et domestiques
Q1	Education
Q2	Santé, action sociale
R1	Administration publique
R2	Activités associatives et extra-territoriales

¹⁶ Hors « Postes et télécommunications »

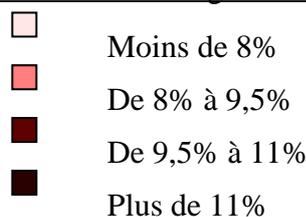
Éléments de comparaisons avec l'ensemble de l'économie de la région

Nombre d'établissements employeurs par départements et par zones d'emploi au 01/01/2006

	Nombre établissements ESS	Total établissements Région Centre	Part établissements ESS
Cher	715	7857	9,1%
Eure-et-Loir	812	9833	8,3%
Indre	687	6090	11,3%
Indre-et-Loire	1467	14586	10,1%
Loir-et-Cher	769	8393	9,2%
Loiret	1404	15545	9,0%
Région	5854	62304	9,4%



Part des établissements de l'ESS sur l'ensemble des établissements de la région Centre



Source : INSEE Fichier détail établissements 2006

En moyenne, les établissements employeurs de l'économie sociale et solidaire représentent 9,4% de l'ensemble des établissements employeurs de la région Centre.

Cette moyenne masque en fait de fortes disparités entre les différents territoires de la région :

- Dans les zones d'emploi des villes principales, la proportion d'établissements de l'économie sociale et solidaire est élevée (Châteauroux) ou légèrement supérieure à la moyenne régionale (Orléans, Blois, Tours, Chartres, Bourges).

En dehors de ces zones plus fortement urbaines, la part des établissements de l'ESS est :

- inférieure à la moyenne régionale dans les zones d'emploi situées au nord de la région (moins de 7% d'établissements de l'ESS dans les zones de Montargis, Gien, Pithiviers, Nogent-le-Rotrou et Dreux),

- tandis que dans les zones du sud de la région, la part des établissements est souvent supérieure à la moyenne régionale (jusqu'à plus de 11% d'établissements de l'ESS dans les zones de Argenton-sur-Creuse et Loches).

Part des établissements de l'ESS sur l'ensemble des établissements de la région Centre selon les secteurs d'activités

	ESS	Ensemble région	Part de l'ESS
Activités récréatives, culturelles et sportives	1308	1718	76,1%
Activités associatives et extra-territoriales	1166	1566	74,5%
Activités financières et assurances	719	2070	34,7%
Santé, action sociale	1165	4090	28,5%
Éducation	558	3612	15,4%
Agriculture, sylviculture, pêche	97	1143	8,5%
Hôtels et restaurants	216	4679	4,6%
Services aux entreprises	288	6258	4,6%
Commerce - Transports	246	14911	1,6%
Services personnels et domestiques	21	2205	1,0%
Industries	51	7145	0,7%
Construction - Activités immobilières	19	9419	0,2%
Postes et télécommunications	0	151	0,0%
Administration publique	0	3337	0,0%
Total	5854	62304	9,4%

Source : INSEE, Fichier détail établissements 2006

La part des établissements de l'économie sociale et solidaire varie fortement selon les secteurs d'activités.

Le secteur des activités récréatives, culturelles et sportives se distingue particulièrement, puisque 76% des établissements de la région sont des établissements de l'ESS.

L'économie sociale et solidaire est également très présente dans les secteurs des activités financières et d'assurances, des autres activités de services et activités non classées par ailleurs, ainsi que de la santé et de l'action sociale, où les établissements représentent autour de 30% de l'ensemble des établissements de la région.

Le secteur de l'éducation également, est composé à 15% d'établissements de l'économie sociale et solidaire, et le secteur de l'agriculture, de près de 9%.

Dans les autres secteurs d'activités, les établissements de l'économie sociale et solidaire représentent moins de 5% de l'ensemble des établissements.

Part d'établissements de l'ESS sur l'ensemble des établissements de la région Centre, selon la taille des établissements

	ESS	Total	Part ESS
1 à 2 salariés	2506	25285	9,9%
3 à 9 salariés	1821	24096	7,6%
10 à 49 salariés	1209	20536	5,9%
50 salariés et +	318	2655	12,0%
ENSEMBLE	5854	62304	9,4%

Source : INSEE, Fichier détail établissements 2006

La part des établissements de l'ESS sur l'ensemble des établissements de la région Centre varie selon leur taille : en effet, si les établissements les plus petits représentent une part proche de la moyenne, les établissements comptant entre 3 et 49 salariés représentent une part des établissements de la région nettement plus faible que la moyenne (6 à 8%). A l'inverse, pour les établissements de plus de 50 salariés, l'ESS représente une part importante de l'ensemble des établissements de la région, avec 12% de l'ensemble.



LES DONNEES DE CREATIONS D'ASSOCIATIONS

LE DYNAMISME ASSOCIATIF EN REGION CENTRE
(D'APRES L'ETUDE DE AIRES POUR LE
« BILAN DE LA VIE ASSOCIATIVE » DU CNVA 2001-2005)

MEMO

- Entre 2001 et 2005, près de 2150 associations se sont créées chaque année en région Centre
- Cela représente une moyenne de près de 1 création annuelle pour 1000 habitants
- Une création sur 2 a lieu dans l'Indre-et-Loire et le Loiret
- Près d'une association créée sur 3 a une activité dans le secteur « culture, tourisme, échanges internationaux ».

Hôtel d'activités Artis
13 rue Abbé Vincent
38 600 FONTAINE
tél. 04 76 24 06 11
aires@aires-ess.org
www.aires-ess.org

Méthodologie

Le Bilan de la Vie associative du CNVA et l'étude sur les créations d'associations

Le CNVA (Conseil National de la Vie associative) est une instance de consultation placée auprès du Premier Ministre. Il réalise tous les 3 ans un « Bilan de la Vie associative », dans lequel figure systématiquement une étude portant sur les créations d'associations en France : « les dynamiques de créations d'associations en France ».

Cette étude est réalisée depuis 1996 par l'association Aires. La source utilisée est le Journal Officiel « Associations Loi de 1901 ». La dernière étude, réalisée en 2006, porte sur les créations d'associations pour les années 2001 à 2005.

Exploitations

L'utilisation des données de l'étude permet d'exploiter des éléments sur :

- Le nombre de créations d'associations en région Centre
- Le nombre de créations d'associations dans les différents départements
- Le taux de créations pour 1000 habitants
- La progression des créations entre 2001 et 2005
- La répartition des créations par secteurs d'activités
- Une comparaison avec le reste de la France

La nomenclature d'activités utilisée pour l'exploitation des créations d'associations est une nomenclature spécifique au CNVA, qui distingue 9 secteurs d'activités selon les modalités suivantes :

1. Secteur éducation - formation
2. Secteur santé, action sociale et familiale, personnes âgées
3. Secteur commerce, activités économiques, emploi, consommation
4. Secteur logement, habitat, environnement
5. Secteur chasse - pêche
6. Secteur culture - tourisme échanges internationaux
7. Secteur loisirs - jeunesse
8. Secteur sports
9. Secteur divers vie sociale

Remarque

Le nombre de créations d'associations ne peut être rapproché du nombre d'associations existantes. En effet, la durée de vie des associations n'est généralement pas connue.

Les résultats qui suivent nous informent donc principalement sur le « dynamisme » associatif, d'un point de vue quantitatif à travers l'intensité ou non des créations, et d'un point de vue qualitatif, à travers les secteurs d'activités développés.

Nombre de créations d'associations et évolutions

Nombre de créations d'associations dans les départements de la région Centre et en France, de 2001 à 2005

Départements	Total 2001	Répartition des créations	Total 2002	Répartition des créations	Total 2003	Répartition des créations	Total 2004	Répartition des créations	Total 2005	Répartition des créations
Cher	282	0,40%	229	0,39%	278	0,39%	284	0,42%	260	0,38%
Eure-et-Loir	287	0,41%	289	0,49%	284	0,39%	324	0,48%	296	0,43%
Indre	225	0,32%	195	0,33%	236	0,33%	200	0,30%	186	0,27%
Indre-et-Loire	566	0,81%	478	0,81%	621	0,86%	511	0,76%	536	0,78%
Loir-et-Cher	282	0,40%	298	0,50%	345	0,48%	279	0,42%	301	0,44%
Loiret	554	0,79%	480	0,81%	541	0,75%	511	0,76%	557	0,81%
Total Région Centre	2196	3,14%	1969	3,32%	2305	3,21%	2109	3,15%	2136	3,11%
TOTAL France (dont Outre-Mer et Alsace-Moselle)	69998	100%	59351	100%	71915	100%	66892	100%	68657	100%

Source : CNVA/AIRES, Journal Officiel

Entre 2001 et 2005, en région Centre, près de 2150 associations ont été créées chaque année en moyenne, ce qui représente près de 3,2% de l'ensemble des créations en France.

Les départements de l'Indre-et-Loire et du Loiret regroupent chacun environ 25% de l'ensemble des créations de la région sur les 5 ans. Les départements du Loir-et-Cher et de l'Eure-et-Loir regroupent chacun environ 14% des créations de la région. Le département du Cher représente environ 12,5% des créations de la région et le département de l'Indre, près de 10%.

Evolution du nombre de créations entre les périodes 1996-2000 et 2001-2005

	Evolution entre les années 2001 et 2005	Evolution entre les périodes 1996-2000 et 2001-2005
Région Centre	-2,7%	-0,8%
Total France (hors Outre-Mer)	-1,9%	5,1%

Source : CNVA/AIRES, Journal Officiel

Le nombre de créations en région Centre a tendance à baisser. Ainsi, entre les années 2001 et 2005, le nombre de créations d'associations est passé de 2196 à 2136, ce qui représente une baisse de 2,7%. Cette baisse est supérieure à celle de l'ensemble des créations en France, qui est de 1,9% entre 2001 et 2005.

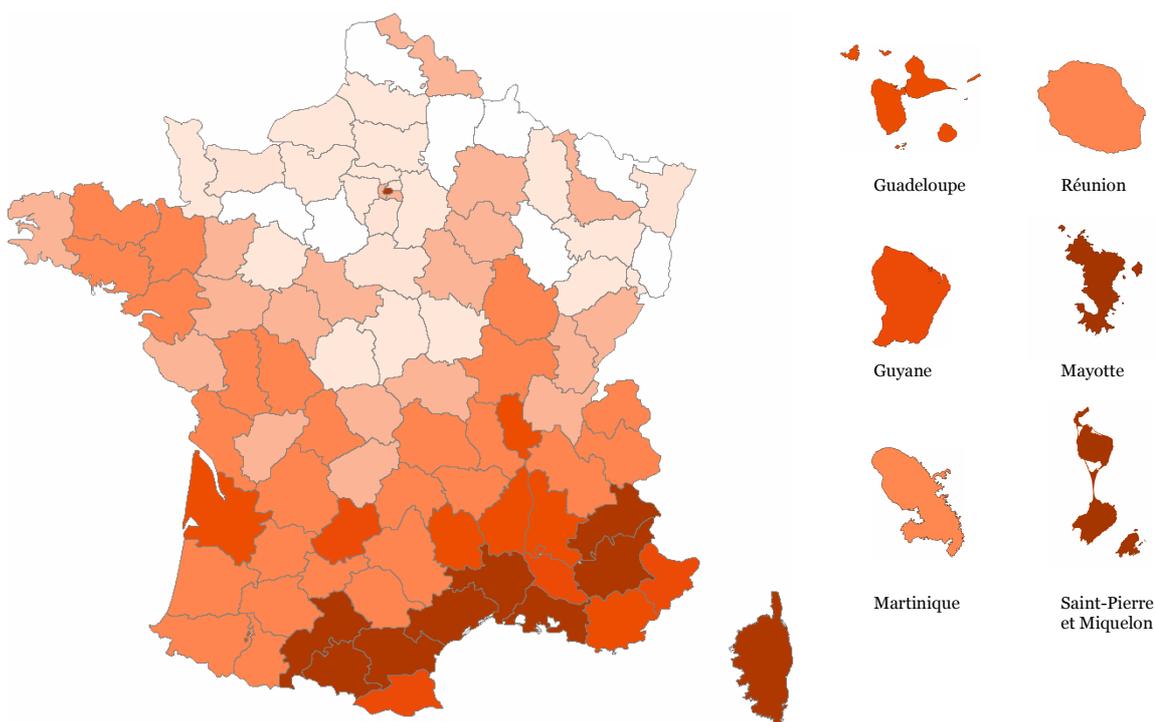
La disparité entre les départements de la région est très forte, puisque les trois départements du sud de la région enregistrent une forte baisse des créations entre 2001 et 2005 : -17% pour l'Indre, -8% pour le Cher et -5% pour l'Indre-et-Loire. En revanche, les trois départements du nord de la région enregistrent une hausse du nombre de créations : +7% pour le Loir-et-Cher, +3% pour l'Eure-et-Loir, et +0,5% pour le Loiret.

Sur une plus longue période, on constate également que le nombre de créations en région Centre baisse (-0,8% entre la moyenne des créations de 1996 à 2000 et la moyenne des créations de 2001 à 2005) alors que sur l'ensemble de la France, les créations ont connu une augmentation sensible (+5,1%).

Taux de créations d'associations

Taux de créations pour 1000 habitants en 2005

Moyenne nationale : 1,10



Source : CNVA/AIRES, Journal Officiel

Répartition du taux de créations (pour 1000 habitants)

■ > à 1,5	■ 0,9 à 0,99
■ 1,25 à 1,49	■ 0,75 à 0,89

En 2005, le taux moyen de créations d'associations dans la région Centre est de 0,88 association créée pour 1000 habitants, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (1,1%).

Les départements de la région Centre où le taux de créations d'associations est le plus fort en 2005 sont l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher (0,94 association créée pour 1000 habitants). Trois départements ont un taux de créations plus faible, compris entre 0,8 et 0,9 association créée pour 1000 habitants : le Loiret, le Cher et l'Indre. Enfin, le département de l'Eure-et-Loir a le taux de créations le plus faible de la région en 2005 (0,7%).

En moyenne sur 5 années de créations, cet ordre est légèrement différent : le Loiret présente le taux moyen de créations le plus fort, avec plus de 1 association créée par an pour 1000 habitants. Il est suivi de l'Indre-et-Loire et de l'Indre (entre 0,9‰ et 1‰). Viennent ensuite le Cher et le Loir-et-Cher (entre 0,8‰ et 0,9‰), et enfin l'Eure-et-Loir (0,7‰).

Répartition des créations d'associations par secteurs d'activités

Nombre et répartition des créations d'associations selon l'activité principale exercée

2005	Nombre de créations en Région Centre	Répartition par activités en Région Centre	Répartition par activités en France
Culture - tourisme - échanges internationaux	678	31,7%	34,7%
Sports	368	17,2%	14,5%
Loisirs - jeunesse	328	15,4%	13,9%
Commerce, act. économiques, emploi, consommation	223	10,4%	10,7%
Santé, action sociale et familiale, personnes âgées	188	8,8%	8,9%
Education - formation	114	5,3%	6,1%
Logement, habitat, environnement	106	5,0%	5,7%
Divers vie sociale	73	3,4%	4,3%
Chasse - pêche	58	2,7%	1,2%
TOTAL	2136	100,0%	100,0%

Source : CNVA/AIRES, Journal Officiel

En région Centre en 2005, le domaine de la culture, du tourisme et des échanges internationaux représente près de 32% des créations d'associations (au sein de ce secteur, les activités artistiques représentent près des 2/3 des créations). Deux autres secteurs d'activités représentent une part importante des créations : les domaines du sport (les sports sur roues, les sports individuels et les sports collectifs de ballon représentent plus de la moitié des créations de ce secteur) et des loisirs-jeunesse (les activités de loisirs représentent près de 80% des créations de ce secteur, et les associations de jeunesse, 20%). Le secteur « commerce, activités économiques, emploi, consommation » représente plus de 10% de l'ensemble des créations, le secteur « santé, action sociale et familiales, personnes âgées », près de 9%, le secteur « éducation, formation » plus de 5%. Les autres domaines d'activités représentent chacun 5% ou moins des créations d'associations en région Centre.

Les créations d'associations en région Centre présentent certaines spécificités par rapport à l'ensemble des créations en France : certains domaines d'activités représentent des parts sensiblement plus importantes que la moyenne nationale. Ainsi les associations du secteur des sports représentent plus de 17% des créations en région Centre, contre 14,5% sur l'ensemble de la France. Cette différence est principalement due aux associations de sports individuels (ping-pong, gymnastique et autres) ainsi qu'aux sports mécaniques et cyclistes. De même, les créations du domaine « loisirs, jeunesse » sont

proportionnellement plus importantes en région Centre (1,5 points de plus que pour la moyenne nationale), ce qui est principalement lié aux créations d'associations de loisirs.

En revanche, dans d'autres domaines d'activités, **les créations sont proportionnellement moins importantes en région Centre que dans l'ensemble de la France : il s'agit essentiellement du secteur de la culture, du tourisme et des échanges internationaux**, avec 3 points de moins en région Centre que dans la moyenne nationale. Au sein de ce secteur, la différence la plus nette se constate dans le domaine des associations de solidarité internationale (1,8 points de moins en région Centre), tandis que à l'inverse, les associations de musique et les associations de tourisme sont proportionnellement plus souvent créées en région Centre que dans l'ensemble de la France.



PHASE II-III **ANALYSE QUALITATIVE**

Madeleine Hersent, ADEL
Angélique Rose, ADEL

I- ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT EN REGION CENTRE

Pour mener à bien cette phase de l'étude nous avons tenté de reconstituer la mémoire collective qui a permis la construction de l'économie sociale et solidaire en région centre. Nous nous sommes intéressés aux différents éléments qui constituent l'histoire collective d'une région. Nous avons essayé de comprendre comment s'était structurée l'économie sociale et solidaire autour de quels évènements et avec quelles logiques sous jacentes.

I-1- Brefs éléments historiques : le début des années 2000 structurant pour le secteur

Depuis, une dizaine d'année, plusieurs évènements structurants ont aidé à la constitution du secteur. Ces manifestations de niveaux différents ont permis la constitution d'une sensibilité commune et ont soulevé des questionnements sur les dynamiques régionales.

I-1-1-Les consultations régionales de l'économie sociale et solidaire

En mai 2000 à l'instigation de la DIES (Délégation interministérielle à l'économie sociale) ont eu lieu les Consultations régionales de l'économie sociale et solidaire dans le prolongement des Assises de la vie associative. L'ensemble des consultations régionales a fait l'objet d'un rapport de synthèse qui a été mis en débat lors de la rencontre nationale du 5 juin 2000 à Paris. Le document de la région Centre soulevait différents questionnements et s'interrogeait en particulier sur la dynamique associative dans le champ de l'économie sociale et solidaire : « *Le statut associatif ne suffit pas à déterminer l'appartenance à l'économie sociale et solidaire : beaucoup d'associations, essentiellement bénévoles, ne présentant pas de caractère économique. Inversement, des associations peuvent avoir un rôle économique, mais être dépendantes des pouvoirs publiques, des collectivités, ou encore servir essentiellement à la rémunération de leur dirigeants* »¹⁷.

I-1-2-Les rencontres européennes des acteurs de l'économie sociale et solidaire

Toujours en 2000, le 23 et 24 novembre, se sont déroulées les Rencontres de Tours, rencontres internationales de l'économie sociale et solidaire qui ont réuni 681 participants (dont 39% de femmes), dont 510 français et 171 représentants de pays différents. Parmi ces pays, bien sûr, les états membres de l'Europe de l'époque (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Grande Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal et Suède), mis aussi des Etats d'Europe centrale (Pologne, Roumanie) et encore le Canada, le Mali, la Suisse.

Ces rencontres avaient une visée européenne. Elles avaient comme objectifs :

- Affirmer une troisième approche économique
- Mobiliser et mettre à contribution les acteurs de l'économie sociale et de l'économie solidaire
- Rapprocher des acteurs d'institutions européennes
- Elargir l'Europe

¹⁷ Actes - Consultation de l'économie sociale et solidaire en région Centre du samedi 4 mars 2000 CRES DRTEFP DRJS DRASS

On peut faire l'hypothèse que ces Rencontres, même si elles étaient éloignées des préoccupations locales et ont été perçues par certains acteurs comme « hors sol », ont permis une deuxième sensibilisation générale sur la région. On remarquera d'ailleurs que l'élue à l'économie sociale et solidaire du Conseil régional a participé à ces rencontres.

I-1-3- La charte d'engagement réciproque Région Associations

En région Centre, une charte d'engagement réciproque a été signée entre le Conseil régional du Centre et la CPCA du Centre en décembre 2002. Elle s'inscrit dans le prolongement de la Charte d'engagement réciproque entre l'Etat et la CPCA nationale rédigée suite au centenaire de la loi 1901. L'objectif est de « reconnaître le rôle central de la vie associative et à intensifier la coopération entre l'Etat et les associations ». Cette charte a été déclinée dans cinq régions en France entre les CPCA régionales et les Conseils régionaux.

Parmi les engagements de la région en faveur des associations, apparaît ici le projet du dispositif Cap Asso « *La région centre apporte une aide pour la création ou la consolidation d'action innovantes d'utilité sociale (contrat associatif régional)* »¹⁸.

I-2- Des éléments de connaissance sur l'économie sociale et solidaire

I-2-1- Des formations universitaires

Plusieurs formations à l'économie sociale et solidaire existent sur la région. L'IUT de l'Indre, propose à Châteauroux, la Licence professionnelle "*Management des Organisations du Tiers Secteurs et de l'économie solidaire*". La formation est centrée sur un approfondissement de la connaissance du secteur économie sociale et solidaire, la gestion financière et des ressources humaines, l'expression et la communication et la gestion de projet.

Une formation d'Encadrant Technique d'activités d'insertion par l'économie est proposée par l'Office Technique Départemental d'Insertion (OTDI) de Châteauroux et l'Institut de Travail Social - Animation Ressources Formation Continue de Tours (ITS - ARFOC), et coordonné par la FNARS. L'objectif est de professionnaliser les acteurs de l'insertion par l'activité économique. Le cursus de formation est largement articulé avec les situations de travail réel.

I-2-2- Des recherches universitaires

Des études et des rapports concernant l'économie sociale et solidaire ont été produits ces dernières années, dont plusieurs par des universitaires. Ces rapports soulignent la complexité du champ et apportent des éléments de connaissance sur les stratégies des acteurs.

Le rapport de Bernard Eme et Laurent Gardin du CRIDA¹⁹ a été réalisé dans le cadre de l'appel de recherche de la DIIESES en 2003. Ce rapport s'intéresse aux pratiques des acteurs sur la base d'une méthodologie de projet prenant en compte la pluralité institutionnelle des contingences et des environnements. Il souligne en particulier le fait qu'« *une tension serait constamment à l'œuvre entre les logiques instrumentales et les logiques vécues avec le risque que ces dernières ne soient perverties par la complexité de l'organisation et le recours*

¹⁸ Charte d'engagements réciproque Région Centre CPCA du Centre, décembre 2002

¹⁹ « Organisations et dispositifs d'économie solidaire en région Centre », Bernard Eme, Laurent Gardin - Recherches du CRIDA pour la Préfecture de la Région Centre dans le cadre d'un programme de recherche de la DIIESES, Août 2003

croissant aux régulations instrumentales et stratégiques par les acteurs, recours inévitable en même temps du fait de la complexification des systèmes et des modes de coordination entre les individus ou les groupes dans nos sociétés. »

Le rapport relève également que *« toute problématique de l'économie sociale et/ou solidaire est ainsi l'objet de litiges quant à sa définition, ses frontières, ses fondements axiologiques, ses modes d'organisation, ses effets sociaux, économiques ou culturels »*.

Un rapport a été commandité par la Préfecture de région au laboratoire LERFAS en 2001 et finalisé en 2003²⁰ *« Positions et déplacements dans le champ de l'économie sociale et solidaire »*. Le LERFAS a centré son analyse sur le système de position sociale qui forme l'économie sociale et solidaire. Il fait le choix de ne pas s'intéresser aux questions de cohésion et de lien social. Il identifie *« plusieurs tensions qui structurent cet espace social en retenant trois dimensions : le mode de régulation, où se joue la tension entre régulation publique et régulation de marché, l'engagement des personnes, avec la tension entre engagement salariale et l'engagement volontaire, le destinataire, avec la tension entre action tournée vers soi ou en direction des autres. »*

I-2-3- Des études favorisant la connaissance

Un premier état des lieux sur la création d'activité économique

Le Conseil régional a commandité en 2000 une étude sur la création d'activité économique dans la région au cabinet Chorus²¹. L'étude avait pour but *« de repérer les structures et dispositifs consacrés au soutien des micros projets et des très petites entreprises, de cerner les besoins des porteurs de projets, d'engager la mise en réseau de différents acteurs et d'identifier les premières perspectives de partenariat possibles »*. L'étude souligne la difficulté pour les porteurs de projet de se retrouver et conseille un renforcement de l'information et de la coordination. Le cabinet Chorus conclue son rapport par des préconisations autour des outils financiers, de l'accompagnement et de la formation.

Depuis 2000, la situation a évolué en région Centre. Plusieurs préconisations du rapport ont été mises en œuvre pour favoriser le développement du secteur. Des outils comme les couveuses ont été mobilisés sur le territoire. Le réseau des Boutiques de gestion s'est également largement développé avec une Boutique de gestion dans chaque département.

Une première étude INSEE

Un état des lieux quantitatif a été réalisé en 2004 dans le cadre d'une convention avec la préfecture de région Centre, et la direction régionale de l'INSEE²² pour approfondir la connaissance du secteur de l'économie sociale et solidaire. Il a bénéficié des participations du président de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (la CRESS) et d'un vice président de Conseil économique et social régional (CESR).

²⁰ « La transformation des organisations de l'économie sociale et solidaire (OESS) - Une modélisation des étapes d'évolution des organisations », Alain Thalineau / Thierry Rivard - Laboratoire LERFAS / Préfecture de la Région Centre et du Loiret, 2003

²¹ « Etat des lieux des dispositifs favorisant l'insertion par la création d'activités économiques en Région Centre », Conseil régional du Centre, Rapport final août 2000 - Chorus Consultants

²² « L'économie sociale et solidaire en région Centre », Préfecture de la région Centre, Septembre 2004

Une étude sur les finances solidaire

En 2005, le Centre réseau d'économie solidaire, CRE'SOL, a réalisé une étude sur les financements solidaires favorisant la création d'activités en région Centre. Cette étude offre un état des lieux des outils de financement et d'accompagnement solidaire aux services de la création des petites entreprises en région Centre. Des cartographies régionales sont proposées. Au delà d'un simple panorama régional, les limites et les besoins des organismes porteurs sont mis en avant.

Cette étude fournit des éléments à la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire pour réaliser un répertoire des structures d'accompagnement et de financement dans la région.

II- L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES

II-1- Une mobilisation institutionnelle territoriale

II-1-1- Une région sensibilisée

La région Centre est sensibilisée depuis de longues années sur la question de l'économie sociale et solidaire. Une élue du Conseil régional suit ce dossier depuis longtemps. Elue régionale à l'économie sociale et solidaire, ses champs d'interventions sont très larges. Elle est chargée de « *l'économie, l'emploi, l'agriculture, l'artisanat, le commerce, l'économie solidaire et les transferts de technologies* ». Son parcours professionnel l'a sensibilisé à la question de l'économie sociale et solidaire. En effet, elle est issue du milieu médico-social, et a dirigé un CREA I pendant vingt ans.

Elle dispose au sein du Conseil régional d'un service chargé de mettre en place la politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire qui fait partie de la direction générale innovation et développement économique, recherche et qui est regroupée au sein de la Direction de l'artisanat et économie solidaire.

L'économie sociale et solidaire est inscrite dans le schéma régional de développement économique et social²³, le SRDES. L'une des priorités est de « *soutenir le développement des activités par les secteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire* ». L'outil majeur pour cette politique est Cap'Asso et Centr'actif. Les Assises de l'économie sociale et solidaire y sont notées en lien avec l'agenda 21.

Il est à noter que d'autres échelons territoriaux se mobilisent sur l'économie sociale et solidaire. Lors des dernières élections de 2008, le Conseil général de l'Indre et Loire a nommé une élue à l'économie sociale et solidaire. Ceci est très important dans un moment où les compétences territoriales se redéfinissent et se transforment

II-1-2- Une intégration de l'économie sociale et solidaire dans le SRDES

Depuis les lois relatives à la décentralisation en 2004, les régions définissent les orientations stratégiques de l'économie régionale et son développement dans le schéma régional de développement économique (SRDE). Le Conseil régional du Centre a mis en œuvre une démarche de concertation auprès des acteurs concernés afin d'aboutir en décembre 2005 à un document d'orientation adopté en session plénière le 15 et 16 décembre 2005. Ce document de référence permet d'apporter des réponses à l'emploi et au développement économique, il met l'accent sur « *la place de l'humain dans le développement économique* », d'où le rajout du mot « social » dans l'intitulé.

Le Schéma régional de développement économique et social de la région Centre présente une double spécificité par rapport aux autres régions : le rajout du mot « social » dans son intitulé et l'intégration de l'économie sociale et solidaire dans ses axes et orientations.

L'axe II du SRDES est intitulé « *Une région entreprenante et solidaire* ». L'économie sociale et solidaire y tient une place importante et les enjeux du secteur y sont précisés. Il s'agit de

²³ *Schéma régional de développement économique et social*, document adopté en session plénière du 15 et 16 décembre 2005 (p.64)

favoriser la reconnaissance du secteur, de créer une dynamique et un environnement favorable à son développement, de structurer l'accompagnement des initiatives, et de favoriser les initiatives coopératives.

Les préconisations soulignent la nécessité de la professionnalisation des acteurs associatifs et la sensibilisation des acteurs de l'accompagnement aux projets de création d'entreprises solidaires ou collectifs.

Le développement du secteur passe dans le SRDES par l'appui à la création et au développement de structures de l'économie sociale et solidaire. Pour cela, le soutien aux actions de formation à la création d'entreprises solidaire et de projets collectifs est préconisé ainsi que la mutualisation des outils existants sur le territoire dans le domaine du financement et de l'accompagnement solidaire. Le projet de mettre en place une déclinaison régionale de la « *Bourse aux financements solidaires* », portail destiné à rapprocher les besoins de financement des projets d'entreprises solidaires des différentes offres proposées par les financeurs était pressenti²⁴. Le développement des échanges avec le monde universitaire et étudiant est également préconisé ainsi que le développement de partenariat avec les chambres consulaires.

La formalisation de la reconnaissance du secteur passe également par la signature de conventions de partenariat entre la Région et les têtes de réseaux (CPCA, CRESS, CRESOL) visant à favoriser leur structuration, leur positionnement régional et leur développement.

Les orientations préconisées pour relever ces enjeux insistent également sur la promotion de deux outils particuliers : Cap Asso et Centr'actif.

II-1-3- Des dispositifs publics en direction du secteur

- CAP'ASSO

La région a mis en place un dispositif de soutien aux associations : Cap'Asso Centre. Il a pour objectif de « *permettre au secteur associatif de développer des services de qualité, des projets viables et pérennes porteurs d'emplois, en offrant à des personnes et notamment des jeunes un emploi à contrat à durée indéterminée.* ».

Toutes les associations loi 1901 et groupements d'employeurs sont concernés par le dispositif Cap Asso. La durée de l'aide est au minimum d'un an et de 3 ans maximum, éventuellement renouvelable. Il s'agit d'une subvention qui varie de 6 000€ à 60 000€ pour la durée du projet en fonction du budget prévisionnel (masse salariale chargée des postes en lien direct avec le projet et éventuellement dépenses de fonctionnement) et de critères notamment d'utilité sociale (impact sur le public, le territoire...).

Si le besoin d'un accompagnement de l'association est identifié, le dossier sera réorienté par le Conseil régional vers un conseiller associatif par secteur (culture, sport, etc...) de la CPCA-Centre avec qui le Conseil régional a signé une charte d'engagement. Le dossier de demande d'aide est instruit par le "Pôle associations" du Conseil régional et est présenté pour avis au Comité de pilotage de "L'Economie Solidaire". Il est prévu que mille emplois associatifs soient concernés à terme par ce dispositif.

²⁴ La dissolution de l'association porteuse de la plate forme nationale, la Bourse aux financements solidaire (BFS) a compromis ce partenariat régional

Le bilan 2007 du dispositif Cap'Asso souligne que les bénéficiaires de ce financement sont notamment « *des crèches, des clubs sportifs, des services d'aide aux personnes, des structures culturelles, d'insertion, des associations de quartier, d'environnement et du tourisme* ». Dans la ventilation par secteur des 288 projets soutenus, le bilan fait remarquer que « *le plus grand nombre de projets subventionnés concernent le secteur sportif, le pourcentage reste toutefois stable par rapport à l'année 2006. Le secteur santé social connaît une augmentation par rapport à l'année 2006, 16% cette année contre 12% l'an passé. Les secteurs insertion et culture sont en légère diminution par rapport aux autres secteurs qui restent plutôt stables* »²⁵.

Cap Asso s'inscrit dans les dispositifs régionaux en faveur des associations. Comme le fait remarquer l'association Culture et Proximité OPALE, CNAR culture, dans un document consacré aux dispositifs régionaux en faveur des associations « *18 régions ont officiellement mis en route cette politique sous des appellations différentes : emplois tremplins (le plus courant), emplois solidaires, Cap'Asso, emplois associatifs, emplois associatifs d'intérêt régional. (...) Globalement on trouve deux approches distinctes dans ces programmes. Un premier groupe de régions privilégie une approche « développement de la vie associative ». Pour ces régions, l'objectif du programme est avant tout de créer des emplois pérennes dans les associations et les critères d'entrée dans le programme (public cible) sont inexistantes ou peu contraignants. Le second groupe privilégie une approche « d'aide à l'emploi » pour un public en difficulté sur le marché de l'emploi : jeunes sans emploi, personnes sans qualification, chômeurs de longue durée etc... Dans certains programmes, ces deux approches peuvent se croiser, par exemple en affichant un objectif de développement de la vie associative mais en augmentant l'aide au poste en cas d'embauche de public en difficulté sur le marché de l'emploi : jeunes sans emploi, personnes sans qualification, chômeurs de longue durée etc....* »²⁶.

- **CENTR'ACTIF**

Centr'actif est une association créée en 2003 notamment sous l'impulsion de France Active et du Conseil régional du centre avec l'objectif : « *de pérennisation, de solvabilisation et de consolidation des initiatives associatives* ». Elle remplit une mission d'expertise et d'accompagnement financier en direction des associations et depuis peu à tous les porteurs de projets d'intérêt général. Ce dispositif apporte des outils financiers facilitant leur développement mais aussi un appui technique à l'association pour la mise en forme de son projet, sa validation et son suivi.

Centr'Actif est un fond territorial du réseau France Active. Un comité d'engagement se réunit pour valider l'accord d'une intervention financière (garanties, contrats d'apports). Il regroupe des représentants des différents réseaux associatifs et des établissements financiers mais il peut comprendre aussi des financeurs publics, le secteur bancaire, des fondations privées ou d'autres partenaires. Parmi les membres fondateurs de l'association apparaissent des acteurs du secteur bancaire et des fondations.

Il s'adresse directement aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, les bénéficiaires sont les « *associations et structures de l'Économie Sociale et Solidaire qui ont une activité économique, et qui créent ou consolident des postes de travail, notamment pour les personnes*

²⁵ « Bilan d'activités – CAP'ASSO 2007 », Conférence Permanente des Coordinations Associatives de la région Centre, 2008 (p. 6)

²⁶ *Les dispositifs régionaux en faveur de l'emploi dans les associations*, OPALE, 2005

*dont la situation rend difficile leur accès à l'emploi*²⁷». Le site Internet du Conseil régional spécifie : « *Cette mission s'inscrit dans un ensemble de dispositifs régionaux et nationaux qui, tous, portent sur la création d'activités et d'emplois et/ou l'insertion de personnes éloignées du marché du travail.* »²⁸

II-1-4- Une récente prise en compte de l'économie sociale et solidaire par les Conseils généraux

Il semble qu'au niveau des Conseils généraux, l'économie sociale et solidaire soit principalement appréhendée sous l'angle de l'insertion des publics et en particulier des bénéficiaires du RMI.

Nous avons contacté les six Conseils généraux pour identifier ce qui était fait localement en faveur de l'économie sociale et solidaire et recueillir leur point de vue sur ce champ et sur ses perspectives de développement local. Il a été dans un premier temps difficile d'identifier la ou les personnes en charge de l'économie sociale et solidaire dans les services. Une première identification des attributions des Vice présidents nous a permis de repérer un département qui affiche une volonté politique de prise en compte de l'économie sociale et solidaire, l'Indre et Loire

Le département de l'Indre et Loire est en effet doté depuis les élections cantonales de mars 2008 d'une Vice présidente chargée « de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire, de la prévention et de la jeunesse ». Nous avons contacté le Conseil Général pour obtenir des éléments d'information sur la mise en œuvre de cette nouvelle politique en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire. A ce jour, il semble qu'elle soit en construction. Le directeur adjoint en charge de la vie sociale, nous précise qu'il n'existe pas encore de service spécifique dédié spécifiquement à l'économie sociale et solidaire ou à la gestion des aides dans ce secteur. Actuellement, ce sont surtout les actions en faveur de l'IAE, le soutien à l'encadrement des bénéficiaires du RMI qui mobilisent le Conseil général sur la question de l'économie sociale et solidaire.

II-2- Des politiques d'Etat concernés par l'économie sociale et solidaire

Nous sommes entrés en relation avec le Secrétaire général pour les affaires régionales, le SGAR et la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, la DRTEFP ainsi qu'avec la Direction régionale et départemental jeunesse et sport, DRJS. Ces trois services sont concernés par l'économie sociale et solidaire à différents titres.

II-2-1-Le SGAR

Le SGAR est la structure de conception, d'animation, de programmation, d'évaluation et de contrôle des politiques de l'Etat dans la région. Il assiste ainsi le préfet de région dans l'exercice de ses fonctions. Le positionnement interministériel du SGAR, et les missions dont il a la charge, imposent de multiplier le partenariat notamment avec les collectivités territoriales.

²⁷ http://cresscentre.org/site/cressfiches/f/fdcas_26.pdf

²⁸ <http://www.regioncentre.fr/jahia/Jahia/AccueilRegionCentre/Associations/CentrActif>

La correspondante de la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale, DIISES au Secrétariat général pour les affaires régionales a pris récemment ses fonctions en remplacement de la personne qui suivait ce dossier depuis plusieurs années. Elle intervient sur plusieurs dossiers pour soutenir le secteur, notamment en en financement d'actions innovantes et pour suivre les appels d'offre de la DIISES. Elle agit dans le cadre d'une convention pluri annuelle avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire du Centre.

II-2-2- La DRTEFP

Nous avons contacté la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, DRTEFP, le service déconcentré du Ministère du travail et de l'emploi en région Centre. A ce titre, l'Etat considère qu'il intervient à travers plusieurs outils dans le soutien au développement de l'économie sociale et solidaire en région Centre.

Le principal outil relevé est le dispositif DLA C2RA (dans le prolongement pour la pérennisation des emplois jeunes) qui apporte un soutien au développement économique des structures d'utilité sociale c'est à dire les associations (82% des bénéficiaires du dispositif en 2007), les structures d'insertion par l'activité économique, les coopératives d'activité.

Les services déconcentrés de l'Etat interviennent également dans le champ de l'insertion par l'activité économique (IAE), dont il est l'un des principaux acteurs. En effet, en 2004, le Plan de Cohésion Sociale du Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement confirme la place et le rôle du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique en reconnaissance de sa contribution dans les politiques d'accès et de retour à l'emploi. Les services déconcentrés labellise, conventionne et apporte un financement sur l'aide au poste d'encadrant et sur l'accompagnement ou sur l'aide à l'embauche à travers les contrats aidés. Les structures de l'IAE sont les associations intermédiaires, les entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaires d'insertion, les atelier et chantiers d'insertion. La DRTEFP intervient également en direction des entreprises adaptées en direction des travailleurs handicapés.

La DRTEFP soutient également des structures qui mènent des activités d'accompagnement à la création d'entreprise comme le réseau des Boutiques de gestion, mais aussi les couveuses d'activités. Il existe une couveuse dans chaque département en région centre qui accompagne des personnes éloignées de l'emploi dans le démarrage de leur activité.

La DRTEFP souhaite souligner plusieurs points. En premier lieu, elle insiste sur la nécessité de définir l'économie sociale et solidaire afin que l'ensemble des acteurs se mobilise sur un objectif commun en accord avec la réalité du champ. Elle soutient toute tentative de rapprochement des différentes politiques publiques concernant le secteur et en particulier en terme de création d'emploi. La DRTEFP est membre du comité de pilotage du C2RA et a commandité avec l'AVISE (Agence pour la valorisation des initiatives socio économiques) une étude d'évaluation du dispositif C2RA dont l'un des objectifs est de favoriser la mise en œuvre d'actions conjointes avec les collectivités territoriales.

Notre interlocuteur à la DRTEFP relève que les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont concernés à la fois par la création d'entreprise et l'insertion professionnelle et par une économie à forte valeur sociale contrairement aux services économiques qui sont plus sur un volet économique classique.

Il fait remarquer aussi les différentes évolutions sur les compétences territoriales, en particulier l'accroissement des compétences départementales en matière d'insertion des publics en difficultés dans leur parcours individuel d'insertion.

II-2-3- La DRJS

Nous avons mené un entretien la Direction régionale jeunesse et sports Centre-Loiret, service déconcentré du Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative en région Centre. L'intitulé du Ministère intègre depuis 2007 la vie associative qui apparaît aujourd'hui clairement comme un champ d'intervention. Pour la DRJS, les associations sont un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire.

Les actions menées en faveur de l'économie sociale et solidaire s'inscrivent dans les dispositifs de soutien à la vie associative. L'un des principaux interlocuteurs de la DRJS sur le territoire est la CPCA. Une convention d'objectifs et de financement lie la CPCA Centre à la DRJS avec plusieurs axes : l'observation de la vie associative, la formation des dirigeants bénévoles et l'animation d'un site Internet sur la vie associative.

Notre interlocuteur souligne une volonté de mettre en place un service public de soutien à la vie associative. Cela se concrétise par différentes actions.

Des actions sont menées au plan régional en faveur de la formation et la professionnalisation des dirigeants associatifs dans leur fonction d'employeur. Une expérimentation est prévue en 2009 autour de la professionnalisation des acteurs associatifs, associant le conseil régional et la CPCA. Des actions en faveur du soutien à l'emploi sont également menées. Sur ce dernier point, il s'agit de mutualiser les moyens existant sur la région pour soutenir l'emploi dans les associations (Cap Association, les aides de la DRJS, FONJEP, Sport emploi, emplois aidés,). Un pilotage régional sera mené pour concevoir « *une politique de l'emploi harmonieuse* » en direction des associations.

Au plan départemental, les DDJS ont mis en place les pôles uniques des associations, guichet unique pour les associations qui réunit en un même lieu les différents interlocuteurs des associations. Les Missions d'accueil et d'information des associations sont également mis en place sous l'autorité du DDVA par délégation du Préfet. Il est à noter aussi la création des Centre de ressources et d'accompagnement des bénévoles (CRIB) dans chaque département.

Notre interlocuteur souligne la nécessité de développer de la cohérence entre tous les acteurs qui interviennent dans l'accompagnement aux associations.

III- LES REGROUPEMENTS D'ACTEURS HISTORIQUES DE LA SOCIETE CIVILE DANS L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire est un secteur vaste où les jeux d'acteurs sont complexes. Il nous est apparu important d'apporter des éléments de connaissance sur les enjeux et les stratégies des principaux regroupements régionaux.

Nous avons identifié les acteurs de l'économie sociale et solidaire sur le territoire et avons tenté d'en établir une première cartographie sur la base d'une triple entrée : pratiques, valeurs (priorités énoncées) et modes d'organisation.

Nous avons choisi de présenter dans un premier temps les acteurs historiques qui regroupent et fédèrent les différentes composantes de l'économie sociale et solidaire. Nous avons essayé de relever les transformations, les évolutions qui ont eu lieu au cours du temps. Nous nous sommes appuyés sur les différents entretiens que nous avons menés, mais aussi sur les informations des documents de communication des différentes structures, notamment leur site Internet.

III-1- La CRESS

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) existe en tant que telle depuis 2007. Depuis 1969, le GRCMA (Groupement régional de la coopération, des mutuelles et des associations) regroupe progressivement les coopératives, les mutuelles et les associations et en 1993 la Chambre régionale de l'économie sociale (CRES) est créée avec une double vocation : organiser un espace de rencontres et d'échanges pour tous les acteurs et partenaires de l'économie sociale et favoriser le développement de l'économie sociale en Région Centre.

En 2003, la CRES Centre a modifié ses statuts pour un rééquilibrage et l'ouverture d'un quatrième collège : Economie Solidaire et Fondations de l'Economie Sociale et Solidaire. Et c'est en 2007, qu'une Assemblée Générale Extraordinaire de la CRES vote à l'unanimité la prise d'un second S et devient la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) du Centre.

Ses objectifs sont de promouvoir, animer et représenter les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans la région. Sur son site Internet, la CRESS souligne également son rôle de développement du secteur et de mutualisation. Son rôle est de « *favoriser la création d'activité et la mutualisation des ressources financières dans le champ de l'économie sociale et solidaire* »²⁹ et de « *mutualiser les compétences et les ressources des acteurs du secteur afin de participer à la création et au développement d'activités dans le champ de l'économie sociale et solidaire* »

²⁹ http://crescentre.org/article.php3?id_article=74

Le Conseil d'Administration de la CRESS regroupe 4 collèges : les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations et l'économie solidaire.

- Le premier collège des associations regroupe les membres de la CPCA Centre représentée par ses réseaux (cf. ci-dessous),
- le deuxième collège des mutuelles de santé et de prévoyance (MuREC) et les mutuelles d'assurance (MACIF, MAIF, MAE, MATMUT) ,
- le troisième collège des coopératives avec le Crédit coopératif, le Crédit mutuel et la Caisse d'épargne mais aussi l'URSCOP d'Ile de France et du Centre orléanais, le groupe Chèque déjeuner.
- et enfin le quatrième collège, ajouté en 2003 réunit les fondations et l'économie solidaire. Pour les fondations il s'agit de la fondation MACIF, pour l'économie solidaire elle est représentée par le CRE-SOL, l'UREI, PES

La CRESS Centre développe ses objectifs en suivant quatre axes d'actions :

1. Assurer la représentation de l'économie sociale et solidaire et de ses acteurs.

Elle siège au CESR, participe à différents comités de pilotage et de suivi (FEDER, Mesure 10b), elle est membre du conseil d'administration de Centr'Actif, de la couveuse d'activités PES ou encore du CJDES (Centre des jeunes dirigeants et des acteurs de l'économie sociale). Elle a également apporté des propositions lors de la rédaction du Schéma régional économique et sociale de la région Centre.

2. Promouvoir l'Économie sociale et solidaire en région Centre.

Ceci se traduit par l'organisation du mois de l'économie sociale et solidaire et de journées ou modules d'informations et de sensibilisation, l'animation du portail des acteurs de l'économie sociale et solidaire, la publication d'une Lettre trimestrielle « l'économie sociale en action », et enfin la mise en place d'un centre de documentation de l'économie sociale et solidaire.

3. Développer le secteur de l'économie sociale et solidaire en région Centre.

Entreprendre Autrement : Création d'outils d'aide à la création d'activité en économie Sociale et Solidaire : Depuis 2006 la CRES publie un répertoire régional des structures d'accompagnement et de financement à la création d'activité dans le secteur. Elle a créée et anime un « parcours du créateur » sur internet qui permet d'orienter et d'informer le porteur de projet dans ses recherches d'accompagnement et de financement. Elle mène des actions de sensibilisation et d'information sur la transmission et reprise d'entreprise par les salariés en SCOP. Elle participe aux salons de la création et de la reprise d'entreprises pour promouvoir les statuts de l'économie sociale et solidaire.

4. Animer le réseau des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Depuis 2004 un travail de sensibilisation est réalisé auprès des acteurs territoriaux (Conseils de Développement, Pays, Communautés de communes...) Il s'est traduit entre 2004 et 2007 par l'organisation de 4 journées de travail (Indre et Loire, Loiret, Loir et Cher, Cher, Indre) sur la place de l'économie sociale et solidaire dans les territoires. Depuis En 2008, la CRESS Centre travail à la structuration de réseaux locaux de l'ESS.

La CRESS mène un important travail autour des coopératives notamment sur la question de la reprise de structures. Une journée a été organisée en partenariat avec l'URSCOP d'Ile de France le 8 octobre 2008. Cette dynamique fait suite à un rapport sur l'enjeu majeur de la transmission et la reprise d'activité réalisé pour le Conseil régional et le CESR³⁰. Ce document insiste sur la nécessité de mettre en place une politique d'incitation à la reprise d'entreprise par les salariés.

La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire fait partie d'une dynamique nationale. L'ensemble des CRES(S) est regroupé au niveau national dans le Conseil National des CRES (CN CRES) qui a pour objectif sont d'animer, de promouvoir, de défendre et de représenter les CRES(S) : *« En se rassemblant au niveau national, les CRES ont constitué le CNCRES pour consolider la représentation des CRES, favoriser le développement d'actions sociales innovantes, contribuer à la structuration du secteur de l'économie sociale et solidaire, soutenir la structuration des CRES et la mutualisation de leurs expériences³¹. »*

Pour autant le CNCRES n'est pas le seul interlocuteur national de l'économie sociale et solidaire. Le CNCRES fait partie d'un regroupement plus large, le Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale, le CEGES. Depuis plusieurs années, le CEGES, *« prenant la suite du CNLAMCA depuis 20001, s'est donné pour mission de « promouvoir l'économie sociale à travers la pluralité de ses formes d'entreprendre ». Un travail patient et continu de structuration du secteur, qui respecte l'autonomie des familles juridiques, dans une démarche fondée sur le consensus, a été entrepris³²»*. Le CEGES poursuit plusieurs objectifs au niveau européen comme au niveau national, où en particulier il veut positionner les responsables des organisations de l'économie sociale dans le cadre des élections prud'hommales.

III-2- La CPCA

La Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) a été créée au niveau national en 1992 et existe en tant qu'association depuis 1999 pour pouvoir faire entendre la parole associative dans différentes instances *« Elle est un lieu d'interlocution politique indépendant qui travaille à une reconnaissance pleine et entière des valeurs et intérêts du monde associatif dans la société française. La CPCA regroupe aujourd'hui 16 coordinations associatives structurées nationalement, représentant près de 7000 fédérations soit plus de 500 000 associations en France³³»*. Elle se décline à l'échelle territoriale dans chaque région.

Les objectifs de la CPCA sont de :

- promouvoir la vie associative dans son ensemble au sein de l'économie sociale
- défendre les acteurs de la vie associative qui adhèrent aux valeurs de citoyenneté, de démocratie et de respect des droits de l'homme,
- Faciliter leur pleine reconnaissance par le dialogue et la négociation avec les pouvoirs publics

³⁰ « Transmission et reprise d'entreprise en région Centre : un enjeu majeur des 10 prochaines années », pour le Conseil régional par Conseil Economique et Social Régional, Roger Aguiton, début 2004

³¹ <http://www.cncres.org/presentation.php>

³² L'économie sociale fait elle mouvement social ? Les Assises du CEGES, dossier du participant, 1^{er} octobre 2008

³³ Communiqué de presse du lundi 29 septembre 2008 « Le partenariat renouvelé entre l'Etat et les associations »

La CPCA Centre existe depuis 2001, elle est composée des coordinations associatives suivantes qui en sont membres fondateurs :

- Comité Régional Olympique et Sportif (CROS)
- Union Régionale des Associations Familiales (URAF)
- Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)
- Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP)
- Union Régionale des Fédérations d'Œuvres Laïques/Ligue de l'Enseignement (UFOL Centre)
- Nature Centre – Coordination Environnement Centre
- Union Nationale des Associations de Tourisme Centre (UNAT Centre)
- Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'initiative (FROTSI)

LA CPCA mène une pluralité d'actions en direction des associations de la région Centre.

La CPCA intervient comme un **pôle ressources régional en matière de vie associative et de développement local**, par l'intermédiaire de ses fédérations adhérentes :

- elle apporte son soutien aux porteurs de projets et aux responsables associatifs sur le territoire régional sur le plan informatifs, réglementaires par une mutualisation des ressources existantes
- elle accompagne les associations dans leurs démarches de montage de dossier, de redéfinition de leur projet et de consolidation de leur emplois.

Par sa dimension généraliste et inter fédérative, la CPCA Centre entend accompagner le monde associatif vers une plus grande professionnalisation de ses pratiques.

La CPCA est partenaire avec le Conseil régional du dispositif en faveur des associations CAP ASSO. Elle intervient également dans le domaine de la formation des acteurs associatifs, elle coordonne une formation des dirigeants associatifs bénévoles. Elle anime un pôle ressource régional « *vie associative et développement local* » par l'intermédiaire de ses fédérations adhérentes.

III-3- Le CRE-SOL

Centre réseau d'économie solidaire, CRE-SOL s'est créé de manière informelle en 2002 puis en association en 2003. Le CRE-SOL est un réseau d'initiatives de l'économie solidaire. La dynamique est issue de plusieurs organisations ayant répondu à l'appel à projet « dynamique solidaire » du Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire et souhaitent se fédérer pour agir de manière concertée. Il regroupe des initiatives solidaires notamment sur le champ des finances solidaires qui interviennent depuis de longues années sur le territoire. Il fédère une trentaine de structures sur le territoire régional.

Les objectifs du Centre réseau d'économie solidaire, CRE SOL sont :

- Promouvoir et valoriser l'économie solidaire, ses objectifs, ses méthodes et ses résultats
- Faire connaître et renforcer les outils financiers et techniques de l'aide à la création et de l'accompagnement des entreprises du secteur
- Animer le réseau et répondre à ses besoins de formation, de communication et de représentation auprès des pouvoirs publics
- Garantir la valeur éthique, l'authenticité et la qualité des méthodes et des productions des entreprises membres

Ces activités principales portent sur la sensibilisation à l'économie solidaire, la représentation de ses adhérents et l'animation du réseau régional.

CRE-SOL participe également au projet SEMENCES « Soutenir l'émergence d'activités créatrices d'utilité sociale » dans le cadre du PIC Equal du FSE sur le volet finance solidaire (organisation de marché aux financements solidaires et élaboration d'un outil collectif sur le financement à la création d'activité en région : type Bourse aux Financements Solidaires), formation (de l'idée au projet solidaire et module sur le financement à la création d'activité) et sensibilisation à l'économie solidaire (participation à des manifestations, informations...).

CRE-SOL est un organisme de formation. Il propose des formations à l'économie solidaire notamment pour les porteurs de projet et les accompagnateurs à la création d'activités : « de l'idée au projet solidaire ». Cette formation de 4 jours permet d'appréhender l'économie solidaire et de l'utiliser pour monter son projet. CRE SOL répond également aux formations à la demande et propose des formations à la carte.

Il a un rôle de conseil et d'orientation auprès des porteurs de projets, notamment à la phase d'émergence du projet en dirigeant les créateurs vers des personnes ou des structures ressources ainsi qu'à la phase de financement de l'activité en dirigeant les créateurs vers les outils de la finance solidaire. CRE-SOL propose également un accompagnement pour ses adhérents dans le montage ou le développement de leurs projets solidaires.

Dans le but de sensibiliser le grand public, CRE-SOL a réalisé un Guide de la consommation responsable³⁴, afin de valoriser les structures permettant une consommation citoyenne, les faire connaître et favoriser les achats éthiques. Une démarche est également initiée sur la question des coopératives d'activités et des couveuses.

Le CRE-SOL fait partie d'un regroupement national, le Mouvement pour l'économie solidaire, le MES qui fédère depuis 1997 des réseaux nationaux, des regroupements régionaux, des groupes d'appui et des chercheurs. Ce mouvement qui s'inscrit dans la continuité de l'Inter réseau de l'économie solidaire IRES, fait partie d'un regroupement international le RIPESS qui organise tous les quatre ans des rencontres de Globaliser la solidarité. La première rencontre a eu lieu à Lima en 1997 la seconde à Québec en 2001 la troisième à Dakar en 2005 la prochaine est prévue fin avril au Luxembourg.

Le Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire, RIPESS s'est donné pour mission de :

- Renforcer les dynamiques d'échanges intercontinentales et les différentes façons de penser l'économie sociale et solidaire.
- Promouvoir les principes, valeurs, et pratiques ainsi que la mise en réseau des acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- Participer à la transformation sociale par la critique du néolibéralisme et la promotion des initiatives économiques créatrices visant le développement de l'intérieur de nos sociétés.
- Faire le plaidoyer en faveur de la diversité interculturelle, la démocratie et la participation populaire, au développement communautaire et à l'épanouissement humain.
- Appuyer, conseiller et accompagner techniquement des entreprises à finalité sociale.

³⁴ Guide de la consommation responsable en région Centre, CRESOL, 132 p, 2007

IV- DES DYNAMIQUES CONVERGENTES

Au delà des acteurs historiques, la Chambre régionale de l'économie sociale et Solidaire, la Conférence permanente des coordinations associatives, le Centre réseau d'économie solidaire, d'autres acteurs sur le territoire contribuent à leur manière à faire avancer la question de l'économie sociale et solidaire. Trois dynamiques nous ont paru intéressantes à observer.

Nous avons remarqué notamment sur la région l'importance du CESR dans la construction de l'économie sociale et solidaire.

Nous avons relevé également la dynamique enclenchée depuis 2007 avec le Manifeste de l'économie solidaire.

Enfin, nous nous sommes intéressés aux dispositifs qui interviennent de manière périphérique mais favorise le montage des projets en lien avec l'économie sociale et solidaire.

IV-1- L'implication du CESR dans le développement de l'économie sociale et solidaire

Acteur important pour l'engagement des acteurs de la société civile, le Conseil économique et social régional (CESR) apporte aux acteurs et aux décideurs régionaux, et principalement au Conseil régional, « *les éléments nécessaires à éclairer les choix en ayant en permanence une vision prospective et stratégique territoriale* ». Il est un espace de dialogue, de réflexion et d'échange. Il rassemble 95 conseillers économiques et sociaux dans quatre collèges, des représentants des entreprises et activités professionnelles non salarié (32 conseillers), des organisations syndicales de salariés (32 conseillers), des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région (27 conseillers), ainsi que des personnalités qualifiées nommées par le Préfet (4 conseillers).

Le Conseil économique et social (CESR) est mobilisé sur le champ de l'économie sociale et solidaire. Il a initié il y a une dizaine d'années un groupe de travail mixte pour réfléchir aux conditions de développement du secteur et en particulier aux actions à mettre en œuvre. Le CESR travaille en relation étroite avec les acteurs associatifs. Ce partenariat lui a permis de mettre en place une dynamique pour que l'économie sociale et solidaire soit reconnue à sa juste place à côté des syndicats et du patronat. Le CESR prend régulièrement en compte la dimension économie sociale et solidaire dans ses travaux.

Il a réalisé plusieurs études, notamment une sur les travailleurs pauvres en 2007. Il est à noter qu'il intervient particulièrement sur la question de l'égalité professionnelle des femmes, sujet qu'il serait intéressant d'articuler plus étroitement avec l'économie sociale et solidaire.

Le CESR participe au comité de pilotage de l'étude actuelle réalisée par AIRES et ADEL, au côté de la CPCA, la CRESS et CRE SOL.

IV-2- Le Manifeste de l'économie solidaire : une nouvelle dynamique en 2007

Fin 2006, des acteurs liés à l'insertion par l'activité économique (IAE) et à France active, dont l'un des membres fondateur est la Caisse des dépôts et consignations, ont initié le *Manifeste de l'économie solidaire* et ont organisé une manifestation importante au Palais de la Mutualité à Paris³⁵.

³⁵ http://www.sinvestir.org/index.php?page=texte_manifeste

Des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire d'Orléans et la région Centre ont vu dans cette démarche une opportunité pour consolider des dynamiques autour de l'IAE. Plusieurs tentatives de structuration ont déjà eu lieu sur la région, mais n'ont pas réussi à se consolider dans la durée. Les promoteurs locaux du Manifeste ont voulu profiter de cet événement pour sensibiliser les élus et le grand public à cette démarche. Ils ont organisé une rencontre-débat, afin de présenter, notamment aux candidats, le Manifeste et leurs différentes activités. Les acteurs ont présenté leurs quatre pôles principaux de l'économie sociale et solidaire :

- L'insertion par l'activité économique
- Les initiatives économiques d'intérêt collectif et l'entrepreneuriat solidaire
- Le financement solidaire
- La solidarité internationale

Mais cette dynamique n'a pas pu se développer autant que prévue pour des raisons de ressources humaines. Dans ce dispositif la régie de quartier d'Orléans la Source joue un rôle important. Elle est engagée dans plusieurs dynamiques et à la frange de plusieurs logiques et articule de manière singulière économie sociale et solidaire et Insertion par l'activité économique (IAE). Elle fait partie de CRESOL et son directeur s'est beaucoup investi dans la dynamique du manifeste de l'économie solidaire.

Un acteur singulier à la l'articulation de différentes logiques : Les régies de quartier

Les Régies de quartier sont singulières car elles sont à l'articulation de plusieurs logiques. La Régie de quartier assure l'amélioration du cadre de vie du quartier en y associant les habitants. Sa mission technique se traduit par une activité économique qui permet l'insertion d'habitants en difficulté et l'émergence de nouveaux services. Elle contribue à réorganiser et revitaliser le territoire à partir d'activités économiques de proximité mobilisant les habitants. La Régie de quartier « *articule une démarche d'entreprise en vraie grandeur et de développement social et communautaire* ¹ »

Les Régies se sont beaucoup investies pour faire reconnaître la clause sociale dans les marchés publics

La région centre est une des trois régions avec PACA et Rhône Alpes où on assiste à un regroupement régional des Régies. Actuellement en région centre, les régies de quartiers sont au nombre de 14, regroupe environ 25 salariés par régies soit et environ 500 salariés sur toute la région

Les régies de quartiers sont regroupées au sein d'un Comité national de liaison des régies de quartiers (CNLRQ) qui regroupe 130 Régies de quartier et de territoire. Elles salarient 7 900 personnes, représentant 5 300 ETP dans l'année (5 500 salariés chaque mois). La mission du CNLRQ est triple :

- Animer le réseau. Des commissions internes et des groupes de travail ponctuels favorisent les échanges et les transferts de pratiques entre les régies ;
- Représenter les régies auprès des pouvoirs publics et des partenaires nationaux
- Soutenir le développement du réseau national. Le comité appuie la création de nouvelles régies et le développement de celles qui existent déjà, par un appui aux porteurs de projets, par de la formation, et de l'aide fonctionnelle.

L'insertion par l'activité économique, l'IAE en région Centre

L'insertion par l'activité économique, IAE, en région centre est une composante de l'économie sociale et solidaire, elle est représentée dans les trois principales têtes de réseau de l'économie sociale et solidaire, la CRESS, le CRE-SOL et la CPCA..

A la demande du Préfet de région, un état des lieux des dispositifs a été réalisé en 2007 dans les six départements de la région Centre³⁶. Cette étude s'appuie sur les 142 bilans annuels remis fin 2005 par les structures de l'IAE dans le cadre de leur convention avec l'Etat, représenté localement par les DRTEFP.

Elle constate que les structures de l'IAE sont majoritairement présentes en Indre et Loire, avec 40 structures de l'IAE dont 17 associations intermédiaires et 17 ateliers et chantiers d'insertion. Les autres départements comptent en moyenne de 20 dans les autres départements. Le département du Loiret est le département qui compte le plus d'entreprises d'insertion avec 12 entreprises d'insertion. L'étude relève que 60% des salariées de l'IAE sont des femmes en particulier dans les AI où elles représentent 65% des salariés. En revanche les ETT et les entreprises d'insertion sont principalement masculines (62% et 69%). Les publics concernés sont le plus souvent des personnes de moins de 26 ans ou de plus de 50 ans, inscrits depuis plus de un an à l'ANPE et bénéficiaires du RMI (65% du public de EI sont bénéficiaires du RMI)

Plusieurs tentatives semblent avoir eu lieu pour structurer les acteurs de l'IAE mais ne semble pas avoir abouti à une réelle structuration régionale. En 1994, cinq organismes d'IAE exerçant leurs activités dans la région Centre se réunissent dans une Coordination Inter Réseaux Régionale pour l'Insertion par l'Economique du Centre (CIRRIE Centre). Cette démarche associe le CNLRQ, la COORACE, la FNARS, l'UREI et l'Union Régionale Inter-fédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) relevant de l'UNIOPSS. La coordination régionale se donne pour objectif, tout en préservant l'identité de chacun, d'apporter de la cohérence au secteur et de traiter ensemble les sujets communs. En 1995, elle met en place une formation pour les encadrants techniques des structures d'insertion par l'activité économique en partant du principe que *"la structuration de l'IAE passe par la professionnalisation de l'encadrant technique qui passe elle-même par la formation"*³⁷.

Une structuration plus large se révèle complexe à mettre en œuvre comme le montre l'expérience du Manifeste de l'économie solidaire. En effet, en 2006 cette dynamique n'a pas réussi non plus à réellement transformer le paysage institutionnel.

³⁶ « L'insertion par l'activité économique dans la région centre en 2005 », *Bref Centre Synthèse*, n°107, Aout 2007, DRTEFP du Centre

³⁷ Pascal PLANTARS et Henri COMBI, L'insertion par l'activité économique, La formation des encadrants techniques

IV-3- Des outils de soutien à la vie associative favorisant la consolidation du secteur

Le principal dispositif régional de soutien à l'économie sociale et solidaire est Cap'asso (voir II-1-3). Mais plusieurs mesures de soutien à la vie associative ont permis également une consolidation d'initiatives dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

IV-3-1- La sous-mesure 10B : Appui aux micro projets associatifs

La sous-mesure 10B du Fonds social européen, FSE, est mise en œuvre sur le territoire régional par la FNARS Centre, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale. La CRESS centre est membre du comité de pilotage et de suivi de cette action. La sous mesure représente une opportunité pour les microprojets associatifs. La priorité faite en région Centre à l'économie sociale et solidaire dans ce programme a servi à développer les initiatives. La FNARS Centre apporte un soutien, dans le cadre de la sous-mesure 10B, aux projets s'inscrivant dans les champs suivants :

- Insertion professionnelle des personnes en difficulté□
- Création d'emplois en zone urbaine sensible ou en zone rurale fragile.
- Création d'activités dans le champ de l'économie sociale et solidaire.
- Création de projets favorisant l'égalité des chances entre femmes et hommes sur le marché du travail.

Le cabinet SILOE a réalisé en juillet 2007 une évaluation du dispositif en région Centre. Il souligne le nombre important d'emplois créés et de bénéficiaires concernés. Il constate que si la mesure 10B a permis peu de créations d'activités (16 projets sur 120) elle a vraisemblablement favorisé l'émergence de nouvelles formes d'organisation de l'activité économique. Le rapport constate également que la mesure apparaît « pour moitié comme un effet d'aubaine pour des projets pré existant ou en sommeil et à moitié comme révélateur de nouveaux projets »³⁸. D'un point de vue qualitatif, la mesure 10B a permis le développement de projets porteur des valeurs de l'économie sociale et solidaire comme la prise en compte de l'intérêt général.

IV-3-2- Le dispositif local d'accompagnement (DLA)

Un accord cadre entre l'Etat et la Caisse des dépôts et des consignations est à l'origine du dispositif d'appui aux activités et services d'utilité sociale en 2001. Opérateur de la consolidation et de l'accompagnement des activités visées par le dispositif Emploi Jeune, la CDC s'engage alors à « construire et à diffuser une culture de gestion économique adaptée aux projets associatifs », à « mobiliser et qualifier les acteurs locaux », et à « concevoir, diffuser une culture de la gestion des projets associatifs »³⁹. Financé par l'Etat (Ministère de l'Emploi, du Travail, et de la Cohésion sociale à travers sa Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle - DGEFP), la Caisse des dépôts, le Fonds social européen et parfois par des acteurs locaux (collectivités...), son objectif est de constituer un réseau national d'accompagnement de proximité des structures porteuses d'activités d'utilité sociale (associations, coopératives, structures d'insertion...).

Le DLA est porté dans chaque département par une structure déjà implantée localement et

³⁸ « Rapport d'évaluation du dispositif d'appui à la mesure 10-B Objectif 3 Région Centre », SILOE Conseil, Juillet 2007 p.22

³⁹ Accord-cadre national Etat-CDC signé le 20 novembre 2001 dans la perspective de la consolidation des activités NS-EJ. L'article 4 y expose le principe des DLA : « la consolidation des activités associatives passe par un accompagnement de proximité ».

identifiée dans le domaine de l'accompagnement. Le DLA accompagne les structures bénéficiaires dans leur démarche de consolidation et de développement. Le bilan d'activité du dispositif en 2007 fait état de 104 DLA, portés par des structures variées : Fonds Territorial France Active, têtes de réseau associatives (Ligue de l'Enseignement, etc.), Comité de Bassin d'Emploi (CBE), associations d'appui à la vie associative, Comité d'Expansion, Boutique de Gestion, Plate-Forme d'Initiative Locale (PFIL), etc. Le dispositif est coordonné au plan régional par le C2RA, « lieu d'information, d'échanges et de production, en capitalisant méthodes et expériences, pour favoriser une cohérence régionale des méthodes d'intervention ⁴⁰ ».

Ce dispositif d'accompagnement est singulier. Il ne se reconnaît pas comme étant du champ de l'économie sociale et solidaire alors que ses interventions en sont très proches. Actuellement la majorité des C2RA (Centres régionaux de ressources et d'animation, structures de coordination régionale des dispositifs locaux) sont pilotés par les CRES(S). Le C2RA de la région Centre est particulier car il est hébergé par le GIP Alpha Centre qui remplit plusieurs missions. Le Conseil régional intervient dans le financement du GIP. Sur les six déclinaisons départementales du dispositif DLA de la région, deux DLA sont pilotés par la FOL (Cher et Loire et Cher) et deux par les Boutiques de gestion (Eure et Loire et Loiret), un par la plate forme France initiative (Indre) et enfin un par l'association Insertion et développement, en Indre et Loire.

⁴⁰ <http://www.avise.org/>

V- UN SECTEUR MAL IDENTIFIE

V-1- Une difficile articulation avec les Chambres consulaires

Les Chambres consulaires, sont des établissements publics d'Etat qui regroupent les acteurs économiques (entrepreneurs, artisans, commerçants, agriculteurs) qui participent au développement du territoire (Chambre des métiers, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture). Ils sont des acteurs économiques incontournables sur une région. Nous avons contacté les Chambres de commerce et de l'industrie (CCI) et Chambres des métiers et de l'artisanat (CMA) de la région.

Les Chambres de Commerce et d'Industries comme les Chambres des Métiers et de l'Artisanat mettent en place un dispositif d'accueil, de formation et d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises. Un parcours qui alterne les moments de formation collective et de suivi individuel. L'accompagnement à la création d'entreprise est l'une des activités importantes des CCI et des CMA. Les Chambres de Commerce et d'Industrie s'adresse aux créateurs d'entreprises industrielles ou à visée commerciale, les Chambres des Métiers et de l'Artisanat pour les créateurs d'entreprises artisanales.

Il a été assez difficile d'identifier l'interlocuteur susceptible de nous informer des éventuelles actions mises en œuvre pour favoriser le soutien ou le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire. En effet, les Chambres de commerce et de l'industrie comme les Chambres des métiers et de l'artisanat sont organisées par secteurs d'activité. Nous avons interviewé les directeurs généraux ou les personnes chargées du développement lorsqu'il en existe, pour analyser les articulations possibles avec l'économie sociale et solidaire.

La Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Indre et Loire mène un travail en direction des publics éloignés de l'emploi, bénéficiaire du RMI ou chômeurs de longue durée. Elle travaille en partenariat avec le PLIE de l'agglomération, elle mène également des partenariats avec l'ANPE et en particulier dans le cadre d'EPCE (Evaluation préalable à la création ou à la reprise d'entreprise). Les accompagnateurs ont également connaissance des dispositifs existants, et orientent les porteurs de projets et en particulier les projets collectifs lorsque cela s'avère utile, vers les couveuses d'activité. Mais notre interlocuteur nous précise bien qu'aucun accompagnement spécifique n'est prévu « *un projet d'entreprise reste un projet d'entreprise* ».

La Chambre de commerce et d'industrie du Loiret mène un travail spécifique d'accompagnement de porteurs de projet de sociétés coopératives. Il oriente également les publics demandeurs d'emploi porteur d'un projet de création d'entreprise sur la couveuse PES afin que ceux-ci bénéficient d'un accompagnement adapté pour débiter leur projet d'entreprise.

La CCI de l'Indre et Loire a mis en place un observatoire économique et réalise une étude sur la responsabilité sociale des entreprises menée par une étudiante d'une école de commerce dans le cadre de son doctorat.

Parmi les orientations du Schéma régional de développement économique et social, SRDES, pour le développement de l'économie sociale et solidaire, la Région préconise la recherche de partenariats avec les différents organismes en lien avec les créateurs d'entreprise dont les Chambres consulaires. Cet axe est à consolider.

V-2- Une réalité peu connue du grand public

L'économie sociale et solidaire, nous l'avons dit est complexe et souvent peu lisible, ce qui ne facilite pas son développement. Il nous est apparu important de mesurer comment l'économie sociale et solidaire était perçue par le grand public. Pour cela nous avons réalisé un micro trottoir, c'est à dire que nous nous sommes rendus sur deux sites, Orléans et Romorantin, l'un plus urbain et l'autre plus rural, et avons interpellé les passants en leur demandant : « Est ce que vous savez ce que c'est l'économie sociale et solidaire ? ».

A Orléans, nous avons interrogé 102 personnes, 48 hommes et 54 femmes de tous âges et de différentes catégories socio professionnelles (employés, agent de maîtrise, cadres, profession libérales, étudiants, sans professions). A Romorantin, nous avons interrogé 98 personnes, 47 hommes et 51 femmes.

Nous n'avons pas trouvé de différences significatives entre les deux sites. Les trois quart des personnes interrogées (74 personnes à Orléans et 68 personnes à Romorantin) n'ont même pas tenté une réponse. Ils ne savent pas, n'en ont même jamais entendu parler.

Parmi les réponses obtenues, nous retenons celles ci qui nous paraissent significatives de la perception du secteur par le grand public :

- « achat de produit solidaire, équitable
- les produits commerce équitable
- le commerce équitable
- l'économie en faveur de la société, avoir de la solidarité, partagé, il faut s'aider, redistribuer
- l'investissement en faveur des choses qui sont humaines, coopératives, bio, économie moins agressive, micro projets
- aide à l'insertion, conseiller sociales et familiaux
- les gens sans abris
- les personnes en précarité
- l'argent du contribuable mise au service de tous
- l'économie des pauvres
- l'aide au démuné pour faire leur budget
- c'est la solidarité des pays pauvres
- c'est les associations qui aident les gens, les aident à se loger, à se nourrir, se soigner, c'est aussi pour ceux qui cherchent du travail
- c'est l'argent pour les pauvres
- ce sont les associations qui font de l'insertion à qui ont de l'argent pour ça »

Pour résumer, la diversité de l'économie sociale et solidaire est peu perçue par le grand public. L'économie sociale et solidaire est vue par de nombreuses personnes comme un outil de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Le commerce équitable apparaît comme un secteur bien repéré.

La région Rhône Alpes a réalisé un document audiovisuel sur la base de micro trottoir filmé dont les conclusions sont très proches sur la méconnaissance de l'économie sociale et solidaire par le grand public⁴¹. Ce document serait certainement un bon outil pour lancer un débat.

⁴¹ <http://www.rhone-alpesolidaires.org/qu-est-ce-que-l-economie-sociale-micro-trottoir-a-bourg-en-bresse-01>

VI- ELEMENTS D'ECLAIRAGE

VI-1- Des regroupements d'élus se mobilisent pour l'économie sociale et solidaire

Plusieurs regroupements d'élus existent sur le territoire avec des compétences diverses. La Région centre est adhérente de l'association des régions de France, l'ARF.

VI-1-1- L'association des régions de France - ARF

L'association des régions de France, l'ARF, représente les 26 régions françaises. Elle a été créée en décembre 1998, pour répondre au besoin de concertation grandissant, à la suite des transferts de compétences décidés par les lois de décentralisation. Elle a succédé à une première association qui s'était développée à partir de 1983. Ses objectifs sont de « *promouvoir les différentes initiatives engagées sur les territoires, défendre auprès des institutions nationales et européennes la richesse des actions menées, favoriser e transfert des bonnes pratiques, rechercher des conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre et développer avec l'ensemble des acteurs un autre modèle économique créateur d'emploi*⁴² » ?

L'ARF se mobilise actuellement sur l'économie sociale et solidaire. Le 8 octobre 2008 l'ARF a fait une conférence de presse pour présenter son manifeste pour l'économie sociale et solidaire et s'engage sur un certain nombre de propositions « *Profondément et depuis longtemps ancrée dans les territoires, l'économie sociale et solidaire est en capacité d'offrir une réponse renouvelée et de qualité à l'évolution des besoins sociaux sur l'ensemble du territoire. Elle s'attache à développer de nouvelles modalités d'achats, de consommation, de production, de déplacements, de loisirs ou d'épargne solidaires. Elle participe à la redynamisation des espaces urbains ou ruraux délaissés*⁴³ »

VI-1-2- Le Réseau des territoires pour l'économie solidaire - RTES

Le Réseau des territoires pour l'économie solidaire, le RTES est un réseau qui regroupe des élus de l'économie sociale et solidaire. Il existe depuis 2004. Ses objectifs sont de « *promouvoir les différentes initiatives engagées sur les territoires, défendre auprès des institutions nationales et européennes la richesse des actions menées, favoriser le transfert des bonnes pratiques, rechercher des conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre et développer avec l'ensemble des acteurs un autre modèle économique créateur d'emploi*⁴⁴ »

En 2007, trente-neuf collectivités sont adhérentes au RTES : treize conseils régionaux, un Conseil général, un Sivom, une communauté de communes, six communautés d'agglomérations, deux communautés urbaines et seize villes, (dont la ville de Paris).

Le RTES organise chaque année des rencontres qui permettent de réunir les acteurs de l'économie sociale et solidaire, mais aussi des journées d'études et des séminaires de réflexions. Il propose également des formations en direction des élus et des chargés de missions de l'économie sociale et solidaire.

⁴² *Les politiques publiques d'économie solidaire, un enjeu d'avenir pour les initiatives locales* RTES, Territoires, CRIDA, octobre 2007

⁴³ *Manifeste des régions pour une économie sociale et solidaire. Pour une économie respectueuse des personnes, des territoires et de l'environnement*, ARF, 8 octobre 2008

⁴⁴ *Les politiques publiques d'économie solidaire, un enjeu d'avenir pour les initiatives locales* RTES, Territoires, CRIDA, octobre 2007 (p.1)

VI-2- Des politiques publiques en direction du secteur

Les politiques territoriales de l'économie sociale et solidaire sont relativement récentes. Historiquement, c'est d'abord au niveau national que l'économie sociale à travers notamment la création de la délégation à l'économie et à l'innovation sociale (DIESES) au début des années 80, puis au Secrétariat d'état à l'économie solidaire au début des années 2000, que les premiers contours d'une politique en faveur de l'économie sociale et solidaire ont été définis.

La nomination de délégués régionaux et l'organisation en 1999 des consultations régionales de l'économie sociale avaient créé une première dynamique dans de nombreux territoires. Mais c'est la désignation d'élus à l'économie sociale et solidaire au sein de nombreux conseils régionaux, suite aux élections de 2004, qui a transformé le paysage institutionnel et donné une visibilité qui a permis la structuration d'un nouveau champ de l'action publique territoriale.

VI-3- Des éclairages sur les dispositifs régionaux en faveur de l'économie sociale et solidaire

Actuellement de nombreuses collectivités territoriales ont mis en place des politiques publiques pour favoriser le développement du secteur. Ces politiques sont souvent l'objet de co-construction avec les acteurs de ce champ qui se regroupent et se structurent depuis le début des années 90. L'économie sociale et solidaire s'inscrit dans un paysage où cohabitent soutien à la création d'entreprise, soutien à l'Insertion par l'activité économique et soutien à la vie associative.

Les actions des Conseils régionaux sont diverses. Elles peuvent prendre plusieurs formes, elles répondent à différents objectifs :

- Informer faire connaître et promouvoir l'économie sociale et solidaire à travers différents moyens
- Construire une représentation collective
- Susciter et appuyer des initiatives par différents moyens
- Renforcer les capacités de financement de l'économie sociale et solidaire
- Agir sur les régulations économiques locales (clause de marché public)
- Mettre en place une politique publique adaptée aux spécificités de l'économie sociale et solidaire

Beaucoup revendique l'innovation comme critère de développement. L'innovation tient au positionnement de l'économie sociale et solidaire sur des secteurs stratégiques pour l'avenir (nouvelles technologies de l'information, développement durable,...) ainsi qu'aux conditions d'accès à l'intérêt général et aux biens publics et aux combinaisons entre activité économique et activité citoyenne.

Exemple 1 :

Le plan d'action en faveur de l'économie sociale et solidaire en Région Bretagne

En mai 2007, le Conseil régional de Bretagne a voté un plan d'action triennal en faveur de l'économie sociale et solidaire dont l'objectif est de « *favoriser à court terme une juste prise en compte du secteur dans les grandes politiques de la collectivité* ». Le Conseil régional Bretagne est déjà doté d'une délégation à l'économie sociale et solidaire et l'Agence économique de Bretagne comprend un pôle « innovation sociale » qui est notamment chargé de la promotion du secteur. Les objectifs du plan d'action et ses principaux axes sont :

- Favoriser l'émergence de projets collectifs. Notamment en s'appuyant sur les coopératives d'activité et d'emploi (CAE), en apportant des outils financiers, en soutenant l'innovation (bourses d'innovation), en instaurant un « fonds de confiance » en direction des activités créées dans le champ de l'économie sociale et solidaire.
- Former les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Développement d'un Fonds consacré à la formation des cadres bénévoles et salariés des associations, organisation d'une formation de dirigeant de l'économie sociale et solidaire. Suscite emploi associatif d'intérêt général. Soutien à la création de groupement d'employeurs (GE)
- Transmettre les valeurs de l'économie sociale et solidaire
- Accompagner des actions d'évaluation de l'utilité sociale des organismes de l'économie sociale et solidaire
- Soutenir la structuration et l'organisation des acteurs sur les territoires notamment à travers un partenariat renforcé avec les têtes de réseaux afin d'en renforcer leur structuration
- Encourager la mise en œuvre dans le secteur d'une stratégie fondée sur l'organisation de filière structurante, dans le domaine des services à la personne ou de la culture.
- Ouverture à la dimension européenne et internationale
- Accompagner les travaux de recherche sur l'économie sociale et solidaire avec un accent particulier sur le secteur coopératif dans l'agriculture et l'agroalimentaire.

La région Bretagne considère que les pôles de développement est un outil pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Elle insiste sur son rôle d'animation, de coordination, et de représentation les acteurs de l'économie sociale et solidaire auprès des interlocuteurs. Il s'agit d'animer des réseaux pour coordonner des projets, les impulser.

Certains Conseil régionaux tentent d'inscrire la politique de l'économie sociale et solidaire dans le droit commun⁴⁵. C'est le cas pour la région PACA pour qui le développement de l'économie sociale et solidaire doit se traduire dans l'ensemble des politiques de la région. Ainsi, le service agriculture est par exemple l'interlocuteur pour des AMAP, Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne. Plusieurs régions ont mis en place des plans de soutien à l'économie sociale et solidaire. L'exemple du Nord Pas de Calais est particulièrement intéressant car il s'est construit au fil des années dans une démarche de longue durée impliquant de nombreux acteurs.

⁴⁵ *Les politiques publiques d'économie solidaire, un enjeu d'avenir pour les initiatives locales* RTES, Territoires, CRIDA, octobre 2007 (p.48)

Exemple 2 :**Le plan régional de développement de l'économie sociale et solidaire en Région Nord Pas de Calais – le PRDESS**

Le Plan de développement de l'économie sociale et solidaire engage le Conseil régional Nord Pas de Calais, le préfet de région, les présidentes des deux Conseils généraux et le directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Le PRDESS s'appuie sur une acception de l'économie sociale et solidaire au regard d'enjeux sociétaux. Il s'appuie sur sept objectifs :

- Le développement de l'économie et de l'emploi
- l'aménagement du territoire et le développement local,
- l'accompagnement des mutations sociales
- le développement de pratiques citoyennes et collectives au sein de la société de l'information
- le développement des coopérations internationales
- et la promotion du secteur.

Pour réaliser ces objectifs, le PRDESS s'appuie sur les axes stratégiques suivants :

- Mobiliser des leviers de développement correspondant aux besoins spécifiques de l'économie sociale et solidaire
- Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire et développer les innovations
- Qualifier les ressources humaines salariées et bénévoles et professionnaliser les structures de l'économie sociale et solidaire
- Créer un environnement financier favorable
- Promouvoir l'accès du plus grand nombre à la société de l'information
- Généraliser la prise en compte des impacts environnementaux
- Susciter et accompagner des dynamiques de développement
- Consolider le tissu existant de l'économie sociale et solidaire et aider à la création de nouvelles structures et activités
- Soutenir des stratégies de développement locales de l'économie sociale et solidaire
- Favoriser l'organisation collective d'activités relevant du même champ
- Diffuser les valeurs et les pratiques de l'économie sociale et solidaire
- Promouvoir le secteur de l'économie sociale et solidaire
- Construire des coopérations pour encourager des pratiques solidaires dans l'ensemble de l'économie

Ces axes développent à la fois le soutien à la structuration et au développement du secteur mais aussi la prise en compte de l'économie sociale et solidaire dans les pratiques de l'ensemble de l'économie régionale.

La mise en œuvre du PRDESS passe par une déclinaison territoriale défini localement. Elle est suivie par un groupe technique et un comité de pilotage qui sont composés des organismes signataires du plan et son animation est assuré par une équipe d'animation. Un dispositif d'évaluation est également mis en place pour aider au pilotage et évaluer les résultats finaux.

VI-4- Des politiques publiques dans d'autres pays

Dans plusieurs pays des politiques publiques en direction de l'économie sociale et solidaire se développent en particulier au Québec et au Brésil où des politiques nationales ont été mises en place pour développer le secteur.

VI-4-1- Le Québec

La marche des femmes *Du pain et des roses* en 1995, et le sommet sur l'économie et l'emploi en octobre 1996, ont permis à des acteurs de divers milieux de se reconnaître mutuellement dans les valeurs, les principes, les formes organisationnelles et la vision de développement proposés par ce mouvement largement inclusif qu'est devenue l'économie sociale au Québec. La politique s'est concrétisée surtout par le soutien au chantier de l'économie sociale. « *Le chantier de l'économie sociale, fondé en 1998, est une organisation regroupant un ensemble de réseaux et de mouvement de l'économie solidaire et ayant comme mandats premiers la promotion et le développement de l'économie sociale au Québec*⁴⁶ ».

Le chantier de l'économie sociale a été confronté à 5 défis majeurs :

- La reconnaissance du potentiel de l'économie sociale
- Le renforcement de ses réseaux
- Le soutien à travers des politiques publiques
- La formation
- La vie démocratique

Pour y répondre, le chantier de l'économie sociale a monté de nombreux partenariats avec les syndicats et les universités.

Actuellement un « plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif » veut relancer la dynamique en mobilisant plus de seize millions de dollars. Les actions sont portées par plusieurs ministères du gouvernement du Québec : le ministère des affaires municipales et des régions, le ministère de développement économique, de l'innovation et de l'exportation, le ministère du tourisme, le ministère responsable des affaires intergouvernementales, des affaires autochtones, de la francophonie canadienne, de la réforme des institutions et de l'accès à l'information et le ministre de la région de Montréal. Le plan est construit de façon transversale pour :

- Favoriser les partenariats et la mise en commun des ressources
- Soutenir la mise en réseau des acteurs par la création de pôles d'économie sociale dans les régions
- Soutenir des initiatives porteuses en matière d'économie sociale
- Soutenir le démarrage d'entreprises sociales à mission culturelle
- Sensibiliser les jeunes à l'économie sociale

Il s'inscrit également dans la poursuite d'objectifs plus large comme l'intégration des populations immigrées.

⁴⁶ *Osez la solidarité : la partage de pratiques d'économie sociale et solidaire au Brésil et au Québec*, Chantier de l'économie sociale, Forum brésilien d'économie solidaire, mars 2008, p

VI-4-2- Le Brésil

Au Brésil un secrétariat d'état à l'économie solidaire a été nommé qui travaille en étroite collaboration avec des membres de la société civile. En juin 2003, le congrès national brésilien approuvait le projet de loi du président Lula, créant au sein du ministère du travail et de l'emploi (MTE) le secrétariat national de l'économie solidaire (SENAES) « *Le SENAES considère que sa mission est de diffuser et de promouvoir l'économie solidaire dans l'ensemble du Brésil appuyant politiquement et matériellement les initiatives du Forum brésilien d'économie solidaire (FBES)* »⁴⁷

Créé en juin 2003, à l'occasion de la deuxième réunion plénière brésilienne d'économie solidaire, le Forum brésilien d'économie solidaire est aujourd'hui l'instance nationale de congrégation, d'articulation des stratégies et de mobilisation du mouvement d'économie solidaire au Brésil.

Selon les acteurs brésiliens, l'économie solidaire « *constitue le fondement d'une mondialisation humaniste, d'un développement durable, socialement juste et orienté vers la satisfaction rationnelle des besoins de chacun et de tous les citoyens de la Terre, en suivant en chemin inter-génération de développement durable de la qualité de notre vie* »⁴⁸. L'économie solidaire souhaite prendre en compte d'autres valeurs comme la valeur environnementale, sociale et culturelle d'une activité économique.

Comme le revendique le Forum Brésilien, « *Ce sont des pratiques fondées sur des relations de collaboration solidaire, inspirées de valeurs culturelles qui situent l'être humain comme sujet et finalité de l'activité économique, au lieu de l'accumulation privée de richesse en général et de capital en particulier* »⁴⁹

D'autres pays aujourd'hui sont concernés par des politiques publiques en faveur de l'économie sociale et solidaire, par exemple en Bolivie ou au Cameroun

⁴⁷ *Action publique et économie solidaire. Une perspective internationale*, JL Laville, JP Magnen, G de França Filho, A Medeiros, Eres, 2005 p 288

⁴⁸ *Forum brésilien d'économie solidaire (FPES) L'expérience de gestion et d'organisation du mouvement d'économie solidaire au Brésil*, novembre 2005 (p.14)

⁴⁹ *Forum brésilien d'économie solidaire (FPES) L'expérience de gestion et d'organisation du mouvement d'économie solidaire au Brésil*, novembre 2005 (p.13)

VII- PRINCIPAUX ELEMENTS CLES

La mise en relation de la construction d'une histoire collective, de la réalité des politiques publiques mises en œuvre, des jeux d'acteurs et de la vision des personnes extérieures au secteur permet de mieux appréhender un secteur très diversifié.

L'ensemble de ces données nous permet d'apporter des éléments d'analyse sur la place de l'économie sociale et solidaire en région Centre, ses enjeux, ses besoins et ses potentialités de développement.

VII-1- Un secteur bien identifié par la région

Le secteur de l'économie sociale et solidaire se construit depuis l'année 2000, riche en événements qui ont favorisé l'émergence de différents collectifs et l'élaboration de politique publique en direction du secteur. Il est bien identifié par la Région. Le Conseil Régional a nommé une élue à l'économie sociale et solidaire, elle s'est dotée d'un service technique mettant en place la politique. L'économie sociale et solidaire est inscrite dans le SRDES. La Région apporte un soutien aux différents réseaux de l'économie sociale et solidaire dans le cadre des conventions de partenariat avec la CRESS, la CPCA et CRE-SOL afin de « *donner aux réseaux les moyens de leur structuration, de leur positionnement régionale et de leur développement*⁵⁰ ». Elle dispose également d'outils de soutien comme Cap'asso.

On peut constater que si la Région Centre s'appuie sur divers outils et diverses contractualisations, ceci pourrait être potentialisé dans un plan régional de l'économie sociale et solidaire qui permettrait une mise en cohérence globale et une meilleure lisibilité du champs. De la même manière et dans un même souci d'efficacité, il serait utile que l'économie sociale et solidaire soit pris en compte par plusieurs élus. En effet actuellement, la compétence économie sociale et solidaire est du domaine d'un(e) seul élu(e), ce qui fragilise et relativise la perméabilité du secteur dans l'ensemble des politiques régionales.

VII-2- Un poids très lourd du secteur associatif

L'économie sociale et solidaire recouvre une réalité multiple et diverse avec des acteurs ayant des stratégies diversifiées. On peut observer une constitution parallèle de regroupements et de mouvements constitués avec des logiques institutionnelles et des cultures différentes. L'économie sociale et solidaire regroupe à la fois des coopératives, des mutuelles des fondations, mais aussi des initiatives solidaires. Beaucoup d'acteurs de ce champ se retrouvent autour de la notion d'entrepreneuriat collectif. Mais en région Centre, on peut constater également un poids historique du mouvement associatif dans la construction de l'économie sociale et solidaire. Le poids des structures du médico-social et de l'action sociale ne doit pas occulter les initiatives solidaires ni la question de l'innovation. L'économie sociale et solidaire ne peut se réduire aux dynamiques associatives. Les dispositifs d'accompagnement du C2RA ou des DLA et de la mesure10B sont des pistes intéressantes pour le soutien aux initiatives mais il faut pouvoir soutenir et développer d'autres formes juridiques.

⁵⁰ Le schéma régional de développement économique et sociale, Conseil régional Centre, Document adopté lors de la session plénière les 15 et 16 décembre 2005

VII-3- Un secteur plus vaste que la représentation par statut

L'entrée par statut telle qu'elle est faite actuellement par l'INSEE est tout à fait intéressante par ce qu'elle permet d'avoir une première photographie du poids de l'économie sociale et solidaire dans l'économie régionale. Par contre, elle ne prend pas en compte l'ensemble du champ. En effet, une partie de l'économie sociale et solidaire ne se reconnaît pas dans la question des statuts car certaines initiatives de l'économie solidaire peuvent choisir d'autres formes juridiques que celles revendiquées par l'économie sociale ce qui les rend invisibles dans les recensements actuels. Cette question était déjà largement soulevée dans les consultations régionales de 2000 « *l'un des apports des tenants de l'économie solidaire est le refus de considérer ce secteur comme limité à statuts (associations, coopérative et mutuelles). Le caractère solidaire, quelles que soient les exigences du label, peut être trouvé dans les statuts de droit commun, même ceux qui appartiennent traditionnellement à l'économie classique (SARL par exemple) ou au mécénat (fondations), utilisés de façon originale.* »⁵¹

Si l'on veut prendre en compte l'ensemble du secteur, une question doit être posée : Comment intégrer des questionnements plus larges que les statuts pour pouvoir mobiliser l'ensemble des forces vives composant le secteur ? Comment prendre en compte les activités et leur contribution à l'intérêt général ainsi que les modes de gouvernance ?

VII-4- Une grande diversité d'acteurs

Le secteur de l'économie sociale et solidaire est appréhendé de manière très différente selon les interlocuteurs chacun y projette sa vision, ses représentations. Nous avons pu observer que l'économie sociale et solidaire est vue par CRE-SOL ou par la CRESS ne recouvre pas exactement la même réalité. Ces regroupements répondent à des besoins différents. Au de là des questions de représentativité du secteur, pour répondre aux demandes locales, les regroupements de l'économie sociale et solidaire se positionnent en conseil aux projets existants et en aide au développement de nouveaux projets.

Les structures de l'économie sociale et solidaire déclinées au niveau régional s'inscrivent dans des dynamiques plus larges au niveau national, européen ou international. La CNCRES pour la CRES, le MES pour le CRE-SOL la CPCA pour la CPCA Centre. Ces engagements pluriels doivent s'articuler avec les cohérences territoriales ainsi qu'avec les agendas d'actions.

⁵¹ Actes - Consultation de l'économie sociale et solidaire en région Centre du samedi 4 mars 2000 CRES DRTEFP DRJS DRASS

VIII- LES STRATEGIES A DEVELOPPER PAR LE SECTEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'enjeu d'une politique territoriale est de construire des outils pérennes favorisant le développement des différentes composantes et l'intégration de cette politique dans la politique territoriale. Les politiques publiques qui répondent à différents enjeux en termes de résultat face à l'emploi et à la lutte contre l'exclusion doivent se construire en parallèle des logiques portées par les acteurs.

L'économie sociale et solidaire est une politique récente aux confins de plusieurs politiques déjà existantes : soutien à la vie associative, création d'emplois dans une double logique création d'entreprise et IAE. Sa construction ne va pas de soi face à des jeux d'acteurs souvent complexes pris dans des dynamiques de reconnaissance et de représentation qui peuvent être excluantes.

Cette situation génère une difficulté pour appréhender un secteur en construction pluriel et multiple traversé de mouvements contradictoires qui ne facilite pas son développement

VIII-1- Clarifier le champ

VIII-1-1- Construire un socle commun de valeurs et de pratiques partagées

On constate une difficulté à appréhender la complexité et la diversité du champ dans toutes ses composantes. Il nous semble important d'arriver à des éléments partagés par l'ensemble des acteurs sur le champ. Ce premier travail apparaît comme un pré requis pour la construction d'une politique publique adaptée « *L'absence d'un vocabulaire commun stabilisé entre acteurs et réseaux peut apparaître comme un handicap pour bâtir une politique publique*⁵² ».

Nous n'avons pas trouvé pour l'instant de définition commune de l'économie sociale et solidaire. Il nous semble qu'une définition partagée pourrait favoriser une reconnaissance du secteur et favoriser des interventions communes. Les définitions sont pour l'instant parcellaires. Par exemple, on peut constater que lors des rencontres territoriales de 2004, 2005 et 2006, la Chambre Régionale d'Economie Sociale définit seulement l'économie sociale et fait un saut qualitatif vers l'économie sociale et solidaire. Par contre dans le journal de la CRESS de décembre 2007, l'économie solidaire est décrite comme « *une activité économique portée par un collectif, ce qui signifie que solidarité et partage sont des notions qui priment sur le profit* »⁵³. Le CRE-SOL s'appuie sur la définition de l'économie solidaire adoptée par le Mouvement pour l'économie solidaire, auquel il appartient « *L'économie solidaire peut-être définie comme l'ensemble des activités de production, d'échange, d'épargne et de consommation contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens*⁵⁴ ».

⁵² Laurent Fraisse, « Les enjeux d'une action publique en faveur de l'économie sociale et solidaire », *Action publique et économie solidaire. Une perspective internationale*, JL Laville, JP Magnen, G de França Filho, A Medeiros, Eres, 2005 p 288

⁵³ *L'économie sociale en action*, journal de la CRESS, n°23, décembre 2007

⁵⁴ Laurent Fraisse, Isabelle Guérin, Jean Louis Laville, "Economie solidaire : des initiatives locales d'action publique", *Revue Tiers Monde*, n°190, avril-juin 2007, pp.245-253.

Par contre, nous n'avons pas trouvé de définition du concept économie sociale et solidaire. Ce travail de définition est l'objet d'un groupe de travail au sein de la CRESS avec une représentation de chaque collègue. Il nous semble qu'aujourd'hui, les acteurs pourraient converger vers des éléments d'un socle commun de valeurs et de pratiques partagées qui permette que le champ revendique des valeurs et des pratiques partagées afin d'intervenir dans les grands enjeux de société.

Le mois de l'économie sociale et solidaire est une première étape vers une connaissance large du secteur. Les différentes manifestations contribuent à une culture collective et à une sensibilisation des enjeux qu'il faut poursuivre.

VIII-1-2- Reconnaître la diversité

Nous avons vu que l'économie sociale et solidaire était composée à la fois des mutuelles, coopératives, fondations, associations, mais aussi des initiatives solidaires qui sont souvent dans une dynamique singulière. La reconnaissance de l'ensemble des composantes du champ est une nécessité pour son développement. L'économie sociale et solidaire est un ensemble pluriel et divers mais avec des cohérences internes. L'enjeu actuel est de reconnaître cette diversité comme une force pour agir ensemble.

VIII-1-3- Clarifier le débat entre économie sociale et solidaire et vie associative.

Cette diversité implique une pluralité de statuts et de rapports divers à l'intérêt général et au marché. Cet ensemble ne peut se réduire à la vie associative comme le soulignait déjà les consultations régionales de l'économie sociale et solidaire en 2000. Il faut imaginer des dispositifs d'accompagnement et de suivi suffisamment larges pour qu'ils répondent à l'ensemble des demandes à la fois celles des structures mais aussi celles des initiatives.

VIII-1-4- Articuler innovation et économie sociale et solidaire

Les questions de l'innovation et de l'intelligence collective sont centrales pour répondre aujourd'hui aux grands enjeux de société. « *La démarche et l'entreprise d'économie sociale et solidaire exigent une capacité d'innovation donc un droit à l'expérimentation.* »⁵⁵. L'évolution du couple « innovation » et « économie sociale et solidaire » est lisible à travers l'évolution de la dénomination de la DIES Délégation à l'économie sociale. Celle-ci, au fil des années est devenue DIESES (Délégation interministérielle à l'innovation et à l'économie sociale) et maintenant DIIESES (Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale).

L'économie sociale et solidaire doit prendre toute sa place dans les innovations socio économiques concrètes en articulant des nouvelles formes d'organisation avec les besoins du territoire, notamment en répondant aux nouveaux besoins sociaux et services qu'impliquent l'évolution de la société.

⁵⁵ Actes - Consultations de l'économie sociale et solidaire en région Centre du samedi 4 mars 2000 CRES DRTEFP DRJS DRASS

VIII-1-5- Concevoir des outils adaptés au champ

L'apport de l'économie sociale et solidaire à l'économie et au développement local nécessite la construction d'outils singuliers permettant d'appréhender la spécificité du secteur. La cohérence dans la mise en œuvre des différents outils d'accompagnement est une nécessité. Un travail sur les nouveaux indicateurs de richesse est également utile pour montrer la participation de l'économie sociale et solidaire à la construction de l'intérêt général.

De la même manière, la formation des acteurs aux méthodologies particulières d'accompagnement pour le développement des organisations de l'économie sociale et solidaire est un enjeu majeur.

VIII-2- Mettre en cohérence pratiques, valeurs et modes d'organisation

Les conditions de travail et de démocratie interne des organisations de l'économie sociale et solidaire sont des points essentiels pour sa cohérence et sa crédibilité. Analyser les conditions d'inscription des différentes organisations de l'économie sociale et solidaire dans la responsabilité sociale des entreprises, RSE, est un enjeu actuel notamment dans le champ environnemental mais aussi dans le fonctionnement démocratique des organisations. Il est important d'analyser de manière très fine les conditions de travail du secteur, en s'appuyant par exemple sur l'analyse des grilles de rémunérations ou du taux d'absentéisme des salariés ainsi que sur l'analyse des maladies professionnelles.

Il est également important d'analyser comment le secteur s'est outillé dans le champ de la lutte contre les discriminations et particulièrement sur le champ de l'égalité femmes-hommes. Une articulation avec les travaux du CESR concernant l'égalité femmes-hommes serait pertinent.

VIII-3- Rassembler les forces, favoriser les convergences

Comme nous l'avons fait observer, plusieurs dispositifs aujourd'hui interviennent dans la région centre en soutien aux activités économiques d'utilité sociale. Les logiques sont parfois différentes, et ne facilite pas la lisibilité. Il est important de travailler à des convergences pour une plus grande efficacité. Plusieurs régions ont commencé à établir des rapprochements pour articuler le dispositif DLA avec les politiques territoriales en faveur de l'économie sociale et solidaire. Par exemple dans le Limousin, les DLA et le C2RA interviennent dans le prolongement des actions de la région de la Région dans la mutualisation des postes et des moyens techniques des structures bénéficiaires (définition des besoins, accompagnement à la mise en œuvre de la mutualisation, étude action). En Auvergne, la Région s'appuie sur le C2RA pour la gestion du Chéquier économie solidaire, utilisé par les DLA en complément de leurs fonds d'ingénierie pour l'accompagnement des structures.

Au niveau national, une étude est menée par l'organisme chargée de l'animation et de l'appui technique du dispositif DLA, l'AVISE avec le CRIDA « *L'économie sociale et solidaire : comment se situe t elle aujourd'hui et quelle sera sa place dans l'économie de demain* ». Le comité de pilotage de cette étude réunit de nombreux acteurs du secteur ce qui a pour conséquence de faciliter l'interconnaissance et le développement de synergies.

VIII-4- Renforcer la transversalité de l'économie sociale et solidaire dans les politiques publiques

L'économie sociale et solidaire ne doit pas rester comme un secteur singulier et particulier mais au contraire irriguer l'ensemble des politiques publiques. Actuellement, la transversalité est un enjeu majeur. L'implication de l'économie sociale et solidaire dans les autres politiques publiques est une nécessité pour répondre aux évolutions socio économiques. Au delà des questions de représentativité, il est utile d'analyser les convergences et surtout les capacités de l'économie sociale et solidaire à répondre aux enjeux socio économiques qui se posent.

Comment construire une économie plus juste et moins excluante qu'on ne peut pas séparer de la question du lien social et de l'intérêt général ? Quel croisement avec le développement durable ? Quelle implication dans la responsabilité sociale des entreprises ? Quelle place peut prendre l'économie sociale et solidaire dans les services à la personne pour en faire des services solidaires ouverts à tous ?

IX- PRECONISATIONS

Plusieurs visions de l'économie sociale et solidaire cohabitent actuellement. Il nous semble que pour répondre aux enjeux de société, le secteur doit être inclusif, ouvert aux différentes composantes qui doivent être soutenues pour se développer. Les différentes actions de la région (signature des conventions réseaux, étude en direction de Insertion par l'activité économique) y contribuent déjà. Plusieurs préconisations nous paraissent utiles pour le développement du secteur et son extension dans d'autres champs.

IX-1- Faciliter les connaissances partagées sur le secteur

1. Initier un groupe de travail sur l'interconnaissance mutuelle pour favoriser la mise en place de dynamiques collectives.

Nous avons pu observer tout au long de l'étude les visions différentes mais aussi la méconnaissance des différents réseaux les uns envers les autres. Se reconnaître de l'économie sociale et solidaire nécessite nous semble-t-il un accord sur valeurs, pratiques et modes d'actions qui doit s'ancrer sur une connaissance mutuelle. C'est à cette condition que les différents acteurs peuvent définir des axes d'interventions partagées.

2. Analyser la constitution de plate forme de représentations plurielles pour respecter la diversité des acteurs.

Actuellement, la question de la représentativité reste très sensible pour de nombreux acteurs mais on peut constater qu'en région Centre trois regroupements fédèrent et représentent les différents acteurs (la CRESS, la CPCA et le CRE-SOL). La signature des Conventions réseaux en témoigne largement. Pour répondre aux demandes d'efficacité des différents partenaires, il nous semble que la représentativité des acteurs doit s'appuyer sur les réalités vécues par les acteurs sur le terrain. C'est pourquoi il nous semble qu'il serait important de réfléchir en terme de plate forme de représentations plurielles.

IX-2- Sensibiliser un public large à l'économie sociale et solidaire

1. Communiquer en direction du grand public

Les assises représentent un premier événement fédérateur pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ce serait bien de le poursuivre par des manifestations plus ouvertes à un public de non spécialiste pour le mobiliser sur les perspectives de l'économie sociale et solidaire. Une manifestation régulière, un rendez-vous annuel lors du mois de l'économie sociale et solidaire pourrait permettre de remplir des objectifs dans ce domaine

2. Sensibiliser des cadres territoriaux à l'économie sociale et solidaire

A l'heure actuelle l'économie sociale et solidaire croise différents services et compétences dans les collectivités territoriales. Il serait intéressant de mener une action de sensibilisation

aux réalités de l'économie sociale et solidaire auprès des différents responsables de services dans le but de développer une culture commune favorisant la transversalité des actions.

3. Sensibiliser les acteurs de l'éducation nationale à l'économie sociale et solidaire.

La sensibilisation des jeunes générations aux enjeux sociaux est très important. Un partenariat avec l'éducation nationale permet d'atteindre un public d'enseignants, d'étudiants ou d'élèves. La Région a déjà construit un partenariat avec l'éducation nationale avec le concours Graine de Boite. On pourrait imaginer la déclinaison de ce modèle aux activités d'économie sociale et solidaire. Un concours annuel pourrait être envisagé.

IX-3- Soutenir le développement du secteur

1. Soutenir des actions expérimentales pour favoriser le développement de services solidaires

Les services à la personnes représentent un véritable enjeu aujourd'hui en terme de création d'emplois, de professionnalisation des services mais aussi de leur démocratisation pour réussir à proposer des services accessibles à tous. Il serait intéressant de soutenir des filières clés en partenariat avec l'URIOPSS. De la même manière, des actions en faveur de la mobilité pourrait être menées dans la continuité des travaux du CESR sur les travailleurs pauvres.

2. Investiguer des dispositifs d'évaluation tenant compte de l'utilité sociale, de l'intérêt général et des nouveaux indicateurs de richesse

Le secteur de l'économie sociale et solidaire ne peut pas être évalué uniquement à partir des critères du marché. Il faut prendre en compte les questions d'intérêt général, d'utilité sociale mais aussi de développement durable dans le sens large. C'est pourquoi il est nécessaire de construire de nouveaux dispositifs d'évaluation tenant compte de ces critères et des nouveaux indicateurs de richesse.

Un dispositif d'évaluation intégrant cette démarche pourrait favoriser le renforcement des conventions d'objectifs pluri annuelles.

IX-4- Mettre en place un fonds territorial pour l'économie sociale et solidaire

1. Initier un fonds territorial

Le financement des projets innovants de l'économie sociale et solidaire est un point important à envisager dans les dispositifs de soutien au secteur. Il doit permettre d'intervenir sur l'investissement immatériel, en particulier de l'accompagnement et de la formation à la création d'activité d'économie sociale et solidaire. En dehors des dispositifs associatifs, il est difficile de financer un projet car la logique actuelle est plus conçue en terme de soutien aux publics cibles qu'en terme de projet collectif.

IX-5- Favoriser les dynamiques convergentes

1. S'appuyer sur les outils et formations existants

Depuis plusieurs années le Réseau des territoires de l'économie sociale et solidaire s'investit dans la construction d'outils divers pour favoriser l'émergence et le développement de l'économie sociale et solidaire dans les collectivités territoriales. Il serait intéressant pour la région centre de s'appuyer sur l'expérience et les ressources de ce réseau pour développer le secteur.

2. Rapprocher les différentes dynamiques territoriales

Actuellement, différents niveaux territoriaux s'intéressent à l'économie sociale et solidaire en fonction de leur champs de compétences. Dans un souci de convergence et d'efficacité, il serait utile de rapprocher ces dynamiques. On pourrait en particulier s'appuyer sur les conventions de partenariats entre la Région et les départements.

3. Favoriser les synergies entre les dispositifs de soutien à l'économie sociale et solidaire

Nous l'avons vu tout au long de l'étude, différents dispositifs existent, initiés par des partenaires différents. Pour une meilleure lisibilité du champs et une meilleure efficacité des actions, il est nécessaire, au delà des enjeux institutionnels, de favoriser les synergies entre les différents acteurs, en particulier entre CAP ASSO et le Dispositif Local d'Accompagnement.

BIBLIOGRAPHIE

- **RAPPORTS SUR L'ECONOMIE SOCIALE SOLIDAIRE EN REGION CENTRE**

Roger Aguiton, *Transmission et reprise d'entreprise en région Centre : un enjeu majeur des 10 prochaines années*, Conseil Economique et Social Régional , début 2004

Bernard Eme, Laurent Gardin, *Organisations et dispositifs d'économie solidaire en région Centre*, - Recherches du CRIDA pour la Préfecture de la Région Centre dans le cadre d'un programme de recherche de la DIIESES, Août 2003

Bernard Guesnier, Jacques Lavallée, Christian Lemaingnan, Jean-Luc Marchais *Recherche sur la place et sur le poids de l'économie sociale et solidaire, vecteur de création de richesse et d'emploi en régions*, Livre 1 ; - Université de Poitiers, Faculté des Sciences Economiques, Institut de l'Economie Régionale et Financière, 14 décembre 2006 (revu en Juin 2007)

Bernard Guesnier, Jacques Lavallée, Christian Lemaingnan, Jean-Luc Marchais *Recherche sur la place et sur le poids de l'économie sociale et solidaire, vecteur de création de richesse et d'emploi en régions*, Livre 2 ; - Université de Poitiers, Faculté des Sciences Economiques, Institut de l'Economie Régionale et Financière, 14 décembre 2006 (revu en Juin 2007)

Bernard Guesnier, Jacques Lavallée, Christian Lemaingnan, Jean-Luc Marchais *Recherche sur la place et sur le poids de l'économie sociale et solidaire, vecteur de création de richesse et d'emploi en régions* », Annexes ; - Université de Poitiers, Faculté des Sciences Economiques, Institut de l'Economie Régionale et Financière, 14 décembre 2006 (revu en Juin 2007)

Alain Thalineau / Thierry Rivard, *La transformation des organisations de l'économie sociale et solidaire (OESS) - Une modélisation des étapes d'évolution des organisations*, - Laboratoire LERFAS / Préfecture de la Région Centre et du Loiret, 2003

L'économie sociale et solidaire en région Centre, Préfecture de la région Centre, Septembre 2004

Etat des lieux des dispositifs favorisant l'insertion par la création d'activités économiques en Région Centre, Conseil régional du Centre, Rapport final août 2000 - Chorus Consultants

Rapport d'état des lieux des dispositifs favorisant l'insertion par la création d'activités économiques en région Centre – Région Centre, Chorus Consultants, août 2000

« L'insertion par l'activité économique dans la région centre en 2005 », *Bref Centre Synthèse*, n°107, août 2007, DRTEFP du Centre

La transmission d'entreprise en région Centre, Le réseau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Centre, Janvier 2008

- **ACTES DE RENCONTRES**

« La place de l'économie sociale et solidaire dans les pays de l'Indre et Loire », *Acte de la journée du samedi 25 novembre 2006*, CRES Centre

« La place de l'Economie Sociale et Solidaire dans les territoires du Cher », *Acte de la journée du samedi 24 novembre 2007*, CRESS Centre

« Ensemble pour une économie plurielle », *Rencontres européennes des acteurs de l'économie sociale et de l'économie solidaire* - Tours, Acte premier, 23-24 novembre 2000 - Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire

Consultation régionales de l'économie sociale et solidaire, Rapport de synthèse, Document mis en débat lors des rencontres nationales du 5 juin 2000 à Paris, Mai 2000

Actes - Consultation de l'économie sociale et solidaire en région Centre du samedi 4 mars 2000 CRES DRTEFP DRJS DRASS,

- **BILAN D'ACTIVITES**

CRE SOL Rapport moral, rapport d'activité et rapport financier Année 2007, Année 2006 et Année 2005

Bilan d'activités – CAP'ASSO 2007, Conférence Permanente des Coordinations Associatives de la région Centre , 2008

Bilan d'activités – Formation des dirigeants associatifs bénévoles - 2006/2007, Conférence Permanente des Coordinations Associatives de la région Centre

Rapport d'évaluation du dispositif d'appui à la mesure 10-B Objectif 3 Région Centre, SILOE Conseil, Juillet 2007

- **BROCHURES / DEPLIANTS**

Programme régional de formation des bénévoles 2007 / 2008, Conférence Permanente des Coordinations Associatives de la région Centre

Répertoire 2008 : Les structures d'accompagnement et de financement en région Centre, série Création d'activités en économie sociale et solidaire, CRESS Centre

Accompagner les associations, Conférence Permanente des Coordinations Associatives de la région Centre

CRE SOL Centre réseau de l'économie solidaire , plaquette de présentation

- **AUTRES DOCUMENTATIONS**

Pascal PLANTARD et Henri COMBI, *L'insertion par l'activité économique, La formation des encadrants techniques*, CARIF Centre, décembre 2000

Le schéma régional de développement économique et sociale, Conseil régional Centre, Document adopté lors de la session plénière les 15 et 16 décembre 2005

Charte d'engagements réciproque Région Centre CPCA du Centre, décembre 2002

- **DOCUMENTS PLUS GENERAUX SUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

OPALE, *Les dispositifs régionaux en faveur de l'emploi dans les associations*, 2005

Les Assises du CEGES, *L'économie sociale fait elle mouvement social ?* dossier du participant, 1^{er} octobre 2008

CEGES , « Le partenariat renouvelé entre l'Etat et les associations », Communiqué de presse lundi 29 septembre 2008

Laurent Fraisse, Isabelle Guérin, Jean Louis Laville, "Economie solidaire : des initiatives locales d'action publique", *Revue Tiers Monde*, n°190, avril-juin 2007.

Laurent Fraisse, « Les enjeux d'une action publique en faveur de l'économie sociale et solidaire », *Action publique et économie solidaire. Une perspective internationale*, JL Laville, JP Magnen, G de França Filho, A Medeiros, Eres, 2005 p 288

JL Laville, JP Magnen, G de França Filho, A Medeiros, *Action publique et économie solidaire. Une perspective internationale*, Eres, 2005 p 288

Les politiques publiques d'économie solidaire, un enjeu d'avenir pour les initiatives locales RTES, Territoires, CRIDA, octobre 2007

ARF, *Manifeste des régions pour une économie sociale et solidaire. Pour une économie respectueuses des personnes, des territoires et de l'environnement*, 8 octobre 2008

Chantier de l'économie sociale, Forum brésilien d'économie solidaire FBES, *Osez la solidarité : la partage de pratiques d'économie sociale et solidaire au Brésil et au Québec*, mars 2008,

Forum brésilien d'économie solidaire (FPES) *L'expérience de gestion et d'organisation du mouvement d'économie solidaire au Brésil*, novembre 2005 (p.14)